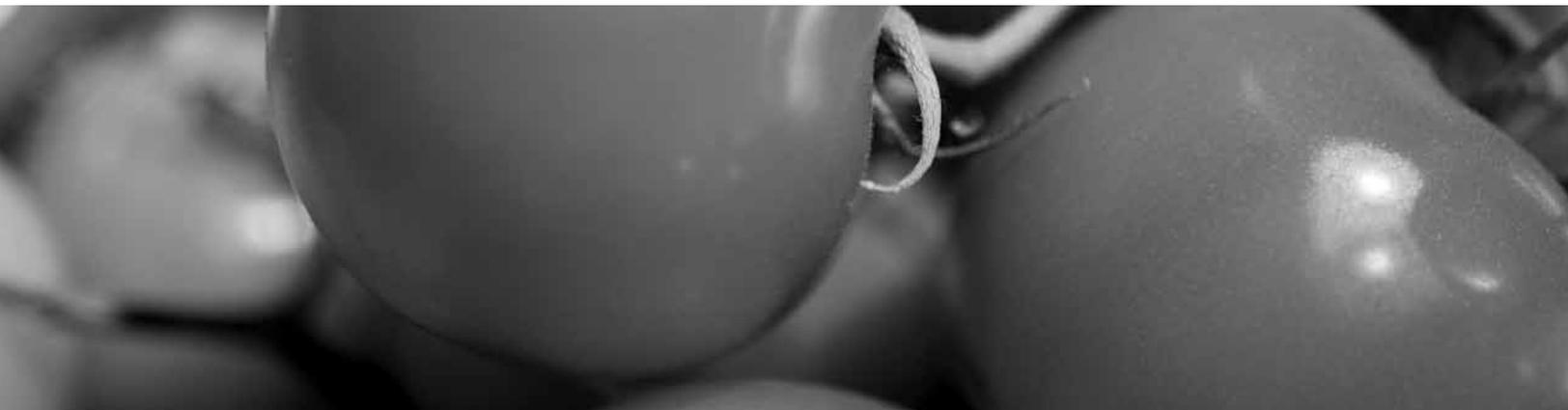


RAPPORT ANNUEL 2011 – REVUE FINANCIÈRE

Loblaw
LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE



Faits saillants financiers¹⁾

Au 31 décembre 2011, au 1^{er} janvier 2011 et au 2 janvier 2010 et pour les périodes closes à ces dates (non audité)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2011 (52 semaines)	2010 ²⁾ (52 semaines)	PCGR canadiens 2009 (52 semaines)
Résultats opérationnels consolidés			
Produits	31 250 \$	30 836 \$	30 735 \$
Résultat opérationnel	1 384	1 347	1 205
BAIIA ³⁾	2 083	1 975	1 794
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	327	353	269
Bénéfice net	769	675	656
Situation financière et flux de trésorerie consolidés			
Fonds de roulement ¹⁾	1 744	1 061	741 ⁵⁾
Montant ajusté de la dette ³⁾	4 765	5 064	s. o.
Montant ajusté de la dette nette ³⁾	2 642	2 912	s. o.
Flux de trésorerie disponibles ³⁾	931	741	s. o.
Rentrées nettes liées aux activités opérationnelles	1 814	2 029	1 945
Dépenses d'investissement	987	1 190	1 067
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net de base	2,73	2,43	2,39
Mesures et ratios financiers consolidés			
Croissance (diminution) des produits	1,3 %	0,3 % ⁴⁾	(0,2)%
Marge opérationnelle ¹⁾	4,4 %	4,4 %	3,9 %
Marge du BAIIA ¹⁾	6,7 %	6,4 %	5,8 %
Montant ajusté de la dette ³⁾ sur le BAIIA ³⁾	2,3x	2,6x	s. o.
Montant ajusté de la dette ³⁾ sur les capitaux propres ³⁾	0,8:1	0,9:1	s. o.
Couverture des intérêts ³⁾	4,2x	3,8x	4,2x
Rendement de l'actif net moyen ¹⁾	12,0 %	12,0 %	12,0 %
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ¹⁾	13,2 %	12,6 %	10,9 %
Résultats opérationnels du secteur Vente au détail			
Chiffre d'affaires	30 703	30 315	s. o.
Marge brute	6 820	6 787	s. o.
Résultat opérationnel	1 312	1 239	s. o.
Statistiques opérationnelles Vente au détail			
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables	0,9 %	(0,6)%	(1,1)%
Marge brute (en pourcentage)	22,2 %	22,4 %	s. o.
Marge opérationnelle ¹⁾	4,3 %	4,1 %	s. o.
Superficie de vente au détail (en millions de pieds carrés)	51,2	50,7	50,6
Nombre de magasins détenus par la société	584	576	613
Nombre de magasins franchisés	462	451	416
Résultats opérationnels du secteur Services financiers			
Produits	547	521	s. o.
Résultat opérationnel	72	108	s. o.
Bénéfice avant impôt sur le résultat	24	66	s. o.
Mesures et statistiques opérationnelles Services financiers			
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	1 974	1 941	s. o.
Créances sur cartes de crédit	2 101	1 997	s. o.
Provision au titre des créances sur cartes de crédit	37	34	s. o.
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre ¹⁾	12,5 %	13,2 %	s. o.
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre ¹⁾	4,2 %	5,6 %	s. o.

1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire, à la page 132.

2) Les chiffres comparatifs pour 2010 qui ont été présentés précédemment conformément aux principes comptables généralement reconnus canadiens (les « PCGR canadiens ») ont été retraités afin de les rendre conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

3) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR, à la page 43.

4) Comparativement au chiffre d'affaires de 2009 qui a été présenté conformément aux PCGR canadiens.

5) Selon les IFRS, le fonds de roulement s'établissait à 972 millions de dollars au 3 janvier 2010. Il convient de tenir compte de ce chiffre à la lecture du présent rapport de gestion.

Rapport annuel 2011 – Revue financière

Rapport de gestion	1
Résultats financiers	47
Annexe aux états financiers consolidés audités portant sur le ratio de couverture par le résultat	130
Rétrospective des trois derniers exercices	131
Glossaire	132

Rapport de gestion

1. Énoncés prospectifs	2
2. Vue d'ensemble	4
3. Vision et stratégies	5
4. Indicateurs de performance financière clés	7
5. Performance financière	8
5.1 Résultats opérationnels consolidés	8
5.2 Résultats opérationnels des secteurs opérationnels à présenter	10
5.3 Situation financière	12
6. Situation de trésorerie et sources de financement	15
6.1 Flux de trésorerie	15
6.2 Sources de financement	17
6.3 Obligations contractuelles	19
6.4 Arrangements hors bilan	19
7. Résultats opérationnels trimestriels	20
7.1 Résultats par trimestre	20
7.2 Résultats du quatrième trimestre	21
8. Contrôles et procédures de communication de l'information	25
9. Contrôle interne à l'égard de l'information financière	25
10. Risques d'entreprise et gestion des risques	25
10.1 Risques opérationnels et gestion des risques	27
10.2 Risques financiers et gestion des risques	35
11. Transactions entre parties liées	37
12. Estimations comptables critiques	38
12.1 Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	38
12.2 Stocks	38
12.3 Immobilisations corporelles	39
12.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme	39
12.5 Goodwill et immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée	40
12.6 Impôt sur le résultat et autres impôts	40
12.7 Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs	40
13. Transition aux Normes internationales d'information financière	41
14. Normes comptables	41
15. Perspectives	43
16. Mesures financières non conformes aux PCGR	43
17. Informations supplémentaires	46

Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw limitée et de ses filiales (appelées collectivement la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes figurant aux pages de 47 à 129 du présent Rapport annuel 2011 – Revue financière (le « rapport annuel »). Les états financiers consolidés annuels audités de la société et les notes y afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 sont les premiers états financiers consolidés annuels audités établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR ») et comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Ils sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Des informations supplémentaires sur la transition aux IFRS et sur son incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la société sont présentées à la note 31 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de la société.

En raison de la transition aux IFRS réalisée en date du 2 janvier 2011, tous les chiffres correspondants pour 2010 qui ont été présentés précédemment dans les états financiers consolidés préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus canadiens (les « PCGR canadiens ») ont été retraités afin de les rendre conformes aux IFRS.

Sauf indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 22 février 2012. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport annuel figure à la page 132 du présent rapport annuel.

1. Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel – revue financière de Les Compagnies Loblaw limitée renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « anticiper », « s'attendre à », « croire », « pouvoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction, et ont pour but de signaler des énoncés prospectifs. Dans le présent rapport annuel – revue financière, les énoncés prospectifs comprennent les prévisions suivantes de la société :

- ses dépenses d'investissement se chiffreront à environ 1,1 milliard de dollars en 2012;
- les coûts liés à la conversion de certains magasins conventionnels de l'Ontario, conformément aux modalités des conventions collectives ratifiées en 2010, varieront entre 30 millions de dollars et 40 millions de dollars;
- les coûts marginaux liés aux investissements dans les technologies de l'information (les « TI ») et la chaîne d'approvisionnement s'établiront à environ 70 millions de dollars en 2012;
- les coûts marginaux liés à la bonification de son offre de produits et de services à la clientèle se chiffreront à environ 40 millions de dollars;
- le bénéfice net par action pour l'exercice 2012 en entier enregistrera une baisse d'un exercice à l'autre et la pression s'exercera davantage au cours de la première moitié de l'exercice puisque la société s'attend à ce que les activités ne combrent pas les coûts marginaux liés aux investissements dans les TI et la chaîne d'approvisionnement ainsi que dans l'offre de produits et de services à la clientèle.

Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des faits historiques, mais reflètent plutôt les attentes actuelles de la société quant aux résultats et aux événements futurs. Ils traduisent également les hypothèses actuelles de la direction quant aux risques et aux incertitudes dont il est question plus loin et leur incidence respective sur la société. De plus, les attentes de la société quant à son bénéfice net en 2012 reposent en partie sur les hypothèses selon lesquelles, les taux d'impôt seront semblables à ceux de 2011, la société réalisera son plan d'accroissement de la superficie nette de vente au détail en pieds carrés de 1 % et la société n'aura à faire face à aucun événement défavorable ou coût imprévu relativement aux investissements dans les TI ou la chaîne d'approvisionnement.

Ces énoncés prospectifs sont assujettis à divers risques et incertitudes en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles, notamment :

- l'incapacité de réaliser une croissance des produits ainsi que les économies et l'efficacité opérationnelle prévues résultant des initiatives importantes de la société, notamment ses investissements dans les systèmes de TI, la mise en œuvre des systèmes de TI de la société, ou l'obtention de résultats imprévus associés à la mise en œuvre de ces initiatives;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société à soutenir les besoins de celle-ci;
- une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;
- l'évolution de la conjoncture économique, notamment des taux d'inflation ou de déflation, ainsi que les variations des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des dérivés et des marchandises;
- les événements touchant la santé publique, notamment ceux liés à la sécurité des aliments;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, ce qui pourrait entraîner des arrêts de travail;
- l'incapacité de la société à gérer les stocks de manière à atténuer l'incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;
- l'incapacité de la société de tenir des registres appropriés à l'appui de sa conformité aux règles, aux règlements et aux politiques comptables, fiscales ou juridiques;
- l'incapacité des magasins franchisés de la société d'afficher la performance attendue;
- la dépendance envers certains prestataires de services indépendants, notamment ceux fournissant des services liés à la chaîne d'approvisionnement et aux gammes de vêtements de la société, de même que leur fidélisation;
- les questions d'approvisionnement et de contrôle de la qualité des fournisseurs;
- la modification des lois et des règlements s'appliquant à la société et à ses activités, ou l'incapacité de les respecter, y compris les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la réduction des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance-médicaments publics et la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- les changements dans les passifs d'impôt de la société, notamment l'impôt sur le résultat, ainsi que dans les passifs liés à la réglementation et aux taxes à la consommation, y compris les changements découlant des modifications des lois fiscales, des règlements sur les impôts ou des cotisations futures;
- toute cotisation que la société pourrait être tenue de verser à ses régimes de retraite agréés à prestations définies par capitalisation ou à ses régimes de retraite interentreprises auxquels elle cotise en sus des cotisations qu'elle envisage de verser à l'heure actuelle;
- le risque que la société subisse une perte financière si ses contreparties ne s'acquittaient pas de leurs obligations prévues aux termes des contrats conclus avec celles-ci;
- l'incapacité de la société à recouvrer ses créances sur cartes de crédit.

Cette liste des facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge présentement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques » du présent rapport de gestion.

Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. La société n'a ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les présents énoncés prospectifs que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

Rapport de gestion

2. Vue d'ensemble

La société, filiale de George Weston limitée (« Weston »), est la plus grande entreprise de distribution alimentaire au Canada et l'un des plus importants prestataires de services de pharmacie et fournisseurs d'articles de marchandise générale et de services et produits financiers. Loblaw est l'un des principaux employeurs du secteur privé au Canada, employant quelque 135 000 salariés à temps plein et à temps partiel par l'entremise de ses 1 000 magasins détenus et magasins franchisés à l'échelle du pays. De par la diversité des bannières qui forment son portefeuille, Loblaw cherche à procurer aux consommateurs canadiens une gamme étendue de produits et de services qui répond aux besoins des ménages au quotidien. Loblaw est réputée pour la qualité, l'innovation et le prix avantageux des produits alimentaires qu'elle offre aux consommateurs. De toutes les chaînes d'alimentation au Canada, elle est celle qui propose le programme de marques contrôlées le plus étoffé, qui comprend les marques *le Choix du Président*, *sans nom* et *Joe Fresh*. De plus, la société offre aux consommateurs les *Services financiers le Choix du Président* ainsi que le programme de fidélisation des points PC par l'intermédiaire de ses filiales.

Le tableau qui suit résume les principales informations annuelles consolidées auditées tirées des états financiers annuels consolidés audités de la société. Ces informations ont été dressées conformément aux IFRS, à l'exception des informations de l'état consolidé annuel audité des résultats de 2009, qui ont été dressées conformément aux PCGR canadiens. Un complément d'information sur le passage aux IFRS et son incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la société est inclus à la note 31 des états financiers consolidés audités annuels de la société. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances, les événements ou les éléments significatifs, hormis ceux liés à la transition aux IFRS, qui ont influé sur la situation financière et les résultats opérationnels au cours des trois derniers exercices.

Pour les périodes closes le 31 décembre 2011, le 1 ^{er} janvier 2011 et le 2 janvier 2010 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)	2010 ¹⁾ (52 semaines – PCGR canadiens)	2009 (52 semaines – PCGR canadiens)
Produits	31 250 \$	30 836 \$	30 997 \$	30 735 \$
Bénéfice net	769	675	681	656
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,73	2,43	2,45	2,39
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,71	2,38	2,44	2,38
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,84	0,84	0,84	0,84
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série A (en dollars)	1,49	1,49	1,49	1,49

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010 ²⁾
Total des actifs	17 428 \$	16 841 \$	16 090 \$
Dette à long terme	5 580	6 100	5 353
Titres de participation	222	221	220

1) La transition aux IFRS n'a pas eu d'incidence importante sur le bénéfice net de la société pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011. La diminution des produits est principalement attribuable à l'incidence de la déconsolidation des franchisés indépendants qui étaient consolidés selon les PCGR canadiens, partiellement contrebalancée par l'incidence de la consolidation des entités ad hoc aux termes des IFRS.

2) Le 3 janvier 2010 est la date du bilan d'ouverture en IFRS de la société.

Au cours des trois dernières années, le chiffre d'affaires de la société a subi les répercussions en raison de la forte concurrence exercée sur le marché de la vente au détail et de l'instabilité de la conjoncture économique. L'inflation annuelle moyenne du prix des aliments enregistrée au pays, selon « l'indice des prix à la consommation pour l'achat d'aliments en magasins » (« l'IPC »), a été de 4,2 % en 2011 et de 1,0 % en 2010. En 2011 et en 2010, l'indice interne moyen annuel du prix de détail des aliments de la société a été inférieur à l'IPC. La société a enregistré une inflation interne moyenne annuelle modérée du prix des produits alimentaires en 2011 et une légère déflation en 2010. En 2011, le chiffre d'affaires des magasins comparables a augmenté de 0,9 %, tandis qu'il avait diminué de 0,6 % en 2010. Au cours de l'exercice, le nombre de magasins détenus par la société et de magasins franchisés a augmenté pour passer à 1 046 (1 027 en 2010 et 1 029 en 2009). En 2011, la société a inauguré 11 boutiques autonomes *Joe Fresh*, dont cinq aux États-Unis, ainsi que neuf magasins *no frills*. La superficie de vente au détail en pieds carrés a augmenté en 2011 pour atteindre 51,2 millions (50,7 millions en 2010 et 50,6 millions en 2009).

En 2010 et en 2011, le résultat opérationnel de la société s'est fortement senti des charges supplémentaires liées à la chaîne d'approvisionnement et aux technologies de l'information qui ont résulté de la mise en œuvre de son programme d'infrastructure de TI. Ces charges ont toutefois été contrebalancées par la réduction des coûts opérationnels liés à la chaîne d'approvisionnement d'un exercice à l'autre, ainsi que par les efficacités enregistrées au chapitre de la main-d'œuvre et à l'égard d'autres questions d'ordre opérationnel. Le bénéfice de 2010 et de 2011 a également été touché par les variations, d'un exercice à l'autre, des charges de dépréciation des immobilisations corporelles et des recouvrements, et des autres charges connexes et charges de rémunération fondée sur des actions, déduction faite des contrats à livrer sur actions.

En plus d'avoir subi l'incidence des mêmes éléments qui ont influé sur le résultat opérationnel, le bénéfice net et le bénéfice net de base par action ordinaire ont été touchés positivement par la baisse des charges d'intérêts nettes et autres charges financières qui a découlé de la diminution des niveaux d'endettement moyens ainsi que de l'émission de billets à moyen terme à taux d'intérêt inférieur et par le remboursement de billets à moyen terme à taux d'intérêt plus élevé. La Banque le Choix du Président (la « Banque PC ») a également lancé son programme de certificats de placement garanti (les « CPG ») en 2010, qui a eu une incidence positive. De plus, le bénéfice net et le bénéfice net de base par action ordinaire ont été touchés positivement par la baisse de l'impôt sur le résultat, qui s'explique notamment par la réduction des taux d'impôt prévus par la loi.

Au cours des deux derniers exercices, le total de l'actif a progressé de 8,3 % en raison surtout des hausses de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des créances et des immobilisations corporelles. L'augmentation des immobilisations corporelles est attribuable au programme de dépenses d'investissement de la société.

La dette à long terme et les titres de participation ont augmenté de 4,1 % au cours des deux derniers exercices, en raison surtout de l'émission de CPG, de l'augmentation des obligations découlant de contrats de location-financement et des remboursements de billets à moyen terme et de billets *d'Eagle Credit Card Trust* (« *Eagle* »), facteurs en partie neutralisés par le remboursement de billets à moyen terme.

Les rentrées nettes liées aux activités opérationnelles ont satisfait aux besoins de financement de la société et ont été supérieures au programme de dépenses d'investissement, tant en 2011 qu'en 2010.

3. Vision et stratégies

Loblaw s'est donné pour mission d'être le meilleur détaillant de produits alimentaires, d'articles de soins de santé et d'articles pour la maison au Canada en allant au-delà des attentes de la clientèle par l'offre de produits novateurs et à prix avantageux.

Grâce à l'importance qu'elle accorde en permanence aux programmes de renouvellement de son infrastructure et à la bonification de son offre de produits et de services à la clientèle, en 2011, la société a :

- remanié avec succès son secteur Vente au détail en fonction de deux divisions, à savoir Conventionnel et Escompte, afin de mieux répondre aux besoins précis de sa clientèle;
- achevé la migration du référencement de tous ses produits de merchandising vers son nouveau système de TI, ce qui a nécessité la rationalisation des données de base, sans aucune répercussion importante sur la clientèle;
- poursuivi et presque achevé la mise en œuvre de son nouveau système de gestion de la chaîne d'approvisionnement à la fin de 2011;

Rapport de gestion

- investi de façon stratégique dans son réseau de magasins, en rénovant et en modernisant 121 magasins et en inaugurant 19 nouveaux magasins, dont trois nouveaux magasins conventionnels, ce qui inclut le lancement d'un nouveau format de magasin urbain fondé sur le modèle de son magasin phare Loblaws au *Maple Leaf Gardens*^{MD};
- misé sur ses perspectives de croissance en ouvrant 11 nouvelles boutiques autonomes *Joe Fresh*, dont cinq aux États-Unis, et en faisant grimper les demandes de cartes MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président* de plus de 50 % par rapport à 2010;
- a continué d'innover au chapitre de ses produits de marques contrôlées, notamment en lançant la nouvelle gamme de produits fins *PC* collection noire, qui proviennent du monde entier;
- augmenté la rentabilité globale de ses produits de marques contrôlées;
- amélioré la productivité de la main-d'œuvre par le déploiement d'un nouveau système de gestion des heures et des présences dans environ 150 magasins et par la conversion de certains magasins conventionnels de l'Ontario en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace, conformément aux modalités des conventions collectives ratifiées en 2010.

En 2012, la société se concentrera sur des initiatives qui tabletront sur sa position concurrentielle de ses activités et investira dans les perspectives qui s'offriront à elle pour soutenir sa rentabilité à long terme, tout en poursuivant parallèlement ses initiatives liées à ses systèmes de TI. Ses projets pour 2012 consisteront notamment à :

- surpasser les attentes de la clientèle grâce à un choix de produits judicieux, à une expérience de magasinage améliorée et à des prix concurrentiels;
- déployer les derniers volets de son programme lié à la chaîne d'approvisionnement, y compris la gestion de l'entrepôt et les systèmes de prévision, de planification et de réapprovisionnement;
- mener à bien les dernières étapes clés du déploiement de son système de TI en ayant pour objectif de mettre en service le progiciel dans le premier magasin ciblé vers la fin de 2012;
- tabler sur ses marques contrôlées de produits d'alimentation et de marchandise générale déjà bien établies;
- réévaluer le portefeuille de magasins de tous les formats et effectuer des investissements stratégiques dans de nouvelles surfaces de vente;
- mettre l'accent sur les services financiers en les faisant mieux connaître aux clients en magasin et en élargissant la gamme de produits offerts.

4. Indicateurs de performance financière clés

La société s'est donné des indicateurs de performance financière clés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs à court terme et à long terme.

Le tableau qui suit dresse une liste d'indicateurs de performance financière clés :

Au 31 décembre 2011, au 1 ^{er} janvier 2011 et pour les périodes closes à ces dates (non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)
Consolidé		
Croissance des produits	1,3 %	0,3% ¹⁾
Résultat opérationnel	1 384 \$	1 347 \$
BAIIA ²⁾	2 083	1 975
Marge du BAIIA ²⁾	6,7 %	6,4 %
Bénéfice net	769	675
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,73	2,43
Marge opérationnelle ³⁾	4,4 %	4,4 %
Fonds de roulement ³⁾	1 744	1 061
Rentrées nettes liées aux activités opérationnelles	1 814	2 029
Montant ajusté de la dette ²⁾	4 765	5 064
Montant ajusté de la dette ²⁾ sur le BAIIA ²⁾	2,3x	2,6x
Montant ajusté de la dette ²⁾ sur les capitaux propres ²⁾	0,8 :1	0,9 :1
Montant ajusté de la dette nette ²⁾	2 642	2 912
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	931	741
Couverture des intérêts ²⁾	4,2x	3,8x
Rendement de l'actif net moyen ³⁾	12,0 %	12,0 %
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires ³⁾	13,2 %	12,6 %
Secteur Vente au détail :		
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables	0,9 %	(0,6 %)
Marge brute	6 820 \$	6 787 \$
Marge brute (en pourcentage)	22,2 %	22,4 %
Marge opérationnelle ³⁾	4,3 %	4,1 %
Secteur Services financiers :		
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre ³⁾	12,5 %	13,2 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre ³⁾	4,2 %	5,6 %

1) Comparativement au chiffre d'affaires de 2009 qui a été présenté conformément aux PCGR canadiens.

2) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR, à la page 43.

3) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire, à la page 132.

5. Performance financière

Au début de 2011, la société a remanié son secteur Vente au détail en fonction d'une nouvelle structure axée sur deux divisions, à savoir Conventionnel et Escompte, afin de bonifier son offre de produits et de services à la clientèle et d'apporter des améliorations au chapitre de l'exécution. Les retombées favorables de ce remaniement ont commencé à se faire sentir à la deuxième moitié de l'exercice, au cours duquel on a pu observer une tendance haussière des ventes. La croissance du bénéfice pour l'exercice a toutefois été minée par l'ardeur de la concurrence et par les investissements soutenus dans l'infrastructure des TI et de la chaîne d'approvisionnement.

En raison de la transition aux IFRS en date du 2 janvier 2011, tous les chiffres comparatifs pour 2010 qui ont été présentés précédemment dans les états financiers consolidés audités annuels préparés conformément aux PCGR canadiens ont été retraités afin de les rendre conformes aux IFRS. Des informations supplémentaires sur la transition aux IFRS et son incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la société sont présentées à la note 31 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de la société.

Par suite de la transition aux IFRS, la société compte maintenant deux secteurs opérationnels à présenter :

- le secteur **Vente au détail**, qui comprend principalement les produits alimentaires, ainsi que les produits pharmaceutiques, les postes d'essence, les vêtements et les autres articles de marchandise générale;
- le secteur **Services financiers**, qui comprend les services de cartes de crédit, le programme de fidélisation de la clientèle, les services de courtage d'assurance, les services bancaires aux particuliers offerts par l'intermédiaire d'une grande banque à charte canadienne, les services de dépôt ainsi que les services de télécommunications.

5.1 Résultats opérationnels consolidés

Pour les périodes closes le 31 décembre 2011 et le 1 ^{er} janvier 2011 (non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)	Variation (en dollars)	Variation (en pourcentage)
Produits	31 250 \$	30 836 \$	414 \$	1,3 %
Résultat opérationnel	1 384	1 347	37	2,7 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	327	353	(26)	(7,4 %)
Impôt sur le résultat	288	319	(31)	(9,7 %)
Bénéfice net	769	675	94	13,9 %
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,73	2,43	0,30	12,3 %
Marge opérationnelle ¹⁾	4,4 %	4,4 %		
BAIIA ¹⁾	2 083 \$	1 975 \$	108 \$	5,5 %
Marge du BAIIA ¹⁾	6,7 %	6,4 %		
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,84	0,84		
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A (en dollars)	1,49	1,49		

Produits Les produits dégagés pour l'exercice ont augmenté de 414 millions de dollars, ou 1,3 %, comparativement à ceux de 2010. Cette augmentation résulte de la hausse des produits tirés du secteur Vente au détail et du secteur Services financiers, comme il est décrit ci-dessous.

Résultat opérationnel Le résultat opérationnel a augmenté de 37 millions de dollars, ou 2,7 %, en 2011 comparativement à 2010, tandis que la marge opérationnelle n'a pas varié par rapport à 2010, s'établissant à 4,4 %. Le résultat opérationnel du secteur Vente au détail s'est accru de 73 millions de dollars, mais cette hausse a été contrebalancée par une baisse de 36 millions de dollars attribuable aux investissements continus effectués en vue de soutenir la croissance du secteur Services financiers.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR, à la page 43.

Le résultat opérationnel consolidé comprend principalement les éléments suivants :

- des coûts marginaux de 92 millions de dollars liés aux investissements de la société dans les TI et la chaîne d'approvisionnement. Ces coûts incluent les charges suivantes :
 - un montant de 172 millions de dollars (124 millions de dollars en 2010) lié à l'amortissement;
 - un montant de 300 millions de dollars (252 millions de dollars en 2010) se rapportant à des coûts supplémentaires liés à la chaîne d'approvisionnement et aux TI;
 - un montant de 23 millions de dollars (27 millions de dollars en 2010) lié à des changements apportés au réseau de distribution;
- une charge de 35 millions de dollars liée à la conversion de certains magasins conventionnels de l'Ontario en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace, conformément aux modalités des conventions collectives ratifiées en 2010; en 2010, la société avait engagé des coûts de 17 millions de dollars à l'égard de cette ratification;
- des coûts de démarrage de 21 millions de dollars (néant en 2010) liés au lancement de la marque *Joe Fresh* aux États-Unis;
- une charge de 15 millions de dollars (néant en 2010) liée à certaines questions relatives à des taxes à la consommation datant d'exercices précédents;
- une charge de 5 millions de dollars (recouvrement de 7 millions de dollars en 2010) attribuable aux pertes de valeurs des immobilisations corporelles, déduction faite des recouvrements, comptabilisée au titre de l'excédent de la valeur comptable des immobilisations corporelles de certains magasins sur leur valeur recouvrable;
- une charge de 8 millions de dollars (néant en 2010) liée au remaniement interne du secteur Vente au détail en fonction d'une structure axée sur deux divisions, à savoir Conventionnel et Escompte;
- une charge de 27 millions de dollars (32 millions de dollars en 2010) attribuable à l'incidence de la rémunération fondée sur des actions, déduction faite des contrats à livrer sur actions;
- un profit de 14 millions de dollars (néant en 2010) découlant de la vente d'une partie d'un bien immobilier situé à North Vancouver, en Colombie-Britannique;
- une charge de néant (26 millions de dollars en 2010) découlant d'une perte de valeur d'immobilisations corporelles attribuable à des changements apportés au réseau de distribution de la société.

Le BAIIA¹⁾ de 2011 a augmenté de 108 millions de dollars comparativement à celui de 2010, et la marge du BAIIA¹⁾ s'est accrue pour passer à 6,7 % en 2011, en comparaison de 6,4 % en 2010.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières En 2011, le montant comptabilisé au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières a diminué de 26 millions de dollars comparativement à 2010, en raison surtout d'une baisse des charges d'intérêts sur la dette à long terme et d'une augmentation des produits d'intérêts nets liés aux instruments dérivés financiers. La diminution des charges d'intérêts sur la dette à long terme est principalement attribuable au remboursement d'un billet à moyen terme à 6,50 % de 350 millions de dollars, dont l'incidence a été partiellement contrebalancée par une hausse des charges d'intérêts découlant des émissions réalisées aux termes du programme de CPG de la Banque PC et une augmentation des charges d'intérêts sur les contrats de location-financement.

Impôt sur le résultat Le taux d'impôt effectif s'est établi à 27,2 % pour 2011 (32,1 % en 2010). Cette diminution par rapport à 2010 s'explique essentiellement par d'autres réductions des taux d'impôt prévus par la loi du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Ontario et par la diminution des éléments non déductibles. En 2010, la société a comptabilisé une charge d'impôt de 14 millions de dollars liée à des modifications à la législation fiscale fédérale qui font en sorte que la société ne peut plus déduire les coûts liés aux options sur actions réglées en trésorerie.

Bénéfice net Le bénéfice net de 2011 a augmenté de 94 millions de dollars, ou 13,9 %, comparativement à celui de 2010. Le bénéfice net de base par action ordinaire a quant à lui augmenté de 12,3 % en 2011 pour s'établir à 2,73 \$, en comparaison de 2,43 \$ en 2010.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR, à la page 43.

Rapport de gestion

Le bénéfice net de base par action ordinaire pour 2011 a été touché par les éléments suivants :

- une charge de 0,24 \$ découlant des coûts marginaux liés à l'investissement de la société dans les TI et la chaîne d'approvisionnement;
- une charge de 0,09 \$ liée à la conversion de certains magasins conventionnels de l'Ontario, conformément aux modalités des conventions collectives ratifiées en 2010, et une charge de 0,04 \$ en 2010 découlant des coûts liés à cette ratification;
- une charge de 0,05 \$ (néant en 2010) attribuable aux coûts de démarrage liés au lancement de la marque *Joe Fresh* aux États-Unis;
- une charge de 0,04 \$ (néant en 2010) liée à certaines questions relatives à des taxes à la consommation datant d'exercices précédents;
- une charge de 0,01 \$ (recouvrement de 0,02 \$ en 2010) attribuable aux pertes de valeur des immobilisations corporelles, déduction faite des recouvrements;
- une charge de 0,02 \$ (néant en 2010) liée au remaniement interne de l'entreprise;
- une charge de 0,09 \$ (0,08 \$ en 2010) au titre de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions, déduction faite des contrats à livrer sur actions;
- un produit de 0,04 \$ (néant en 2010) comptabilisé par suite de la vente d'une partie d'un bien immobilier situé à North Vancouver, en Colombie-Britannique;
- une charge de néant (0,07 \$ en 2010) découlant d'une perte de valeur d'immobilisations corporelles attribuable à des changements apportés au réseau de distribution de la société;
- une charge de néant (0,05 \$ en 2010) découlant de la charge d'impôt comptabilisée en raison de modifications à la législation fiscale fédérale régissant la rémunération fondée sur des actions.

5.2 Résultats opérationnels des secteurs opérationnels à présenter

Secteur Vente au détail

Pour les périodes closes le 31 décembre 2011 et le 1 ^{er} janvier 2011 (non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)	Variation (en dollars)	Variation (en pourcentage)
Chiffre d'affaires	30 703 \$	30 315 \$	388 \$	1,3 %
Marge brute	6 820	6 787	33	0,5 %
Résultat opérationnel	1 312	1 239	73	5,9 %
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables	0,9 %	(0,6) %		
Marge brute (en pourcentage)	22,2 %	22,4 %		
Marge opérationnelle ¹⁾	4,3 %	4,1 %		

Chiffre d'affaires Les produits tirés du secteur Vente au détail en 2011 ont augmenté de 388 millions de dollars, ou 1,3 %, par rapport à ceux de 2010, en raison des éléments suivants :

- le chiffre d'affaires des magasins comparables s'est redressé de 0,9 % (baisse de 0,6 % en 2010);
- la croissance du chiffre d'affaires des produits alimentaires a été modeste;
- le chiffre d'affaires tiré des produits pharmaceutiques a légèrement diminué, en raison de la déflation, ce qui a été partiellement contrebalancé par la croissance du nombre d'ordonnances;
- la majoration du prix de détail de l'essence et la légère hausse du volume des ventes ont généré une forte croissance du chiffre d'affaires des postes d'essence;
- le chiffre d'affaires tiré des articles de marchandise générale, à l'exception des vêtements, a légèrement fléchi, en raison d'une diminution continue de la superficie en pieds carrés et de l'optimisation de la gamme et de l'assortiment de produits;
- l'augmentation de la superficie en pieds carrés occupée par les vêtements a contribué à la croissance modérée du chiffre d'affaires;

1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire, à la page 132.

- la société a enregistré une inflation interne moyenne annuelle modeste du prix des produits alimentaires pour 2011, qui a été inférieure à l'inflation moyenne annuelle du prix des aliments au pays de 4,2 % (1,0 % en 2010), calculée selon l'IPC. L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaw;
- En 2011, 26 (11 en 2010) magasins détenus par la société et magasins franchisés ont ouvert leurs portes, et sept (13 en 2010) magasins détenus par la société et magasins franchisés ont fermé leurs portes, ce qui a donné lieu à une augmentation nette de 0,5 million de pieds carrés, ou 1,0 % de la superficie.

En 2011, la société a lancé plus de 1 100 nouveaux produits de marques contrôlées et a redessiné ou amélioré l'emballage d'environ 500 produits. Les ventes de produits de marques contrôlées se sont chiffrées à 8,3 milliards de dollars en 2011, en comparaison de 8,2 milliards de dollars en 2010.

Marge brute La diminution de la marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires enregistrée en 2011 comparativement à l'exercice précédent est principalement attribuable à l'intensification des activités promotionnelles, à la hausse du coût des intrants, qui a été plus élevée que l'inflation interne du prix des aliments, au plus grand volume de ventes à plus faible marge enregistré par les postes d'essence et à la hausse des coûts du carburant. Cette diminution a toutefois été partiellement contrebalancée par une plus grande efficacité au chapitre de la prévention des pertes. L'augmentation de 33 millions de dollars de la marge brute en 2011 est essentiellement attribuable à l'accroissement de la rentabilité des produits de marques contrôlées, au reclassement, dans la marge brute, des indemnités professionnelles pharmaceutiques auparavant imputées aux frais de vente et charges générales et administratives, à une plus grande efficacité au chapitre de la prévention des pertes, ainsi qu'à la croissance et à la performance des magasins franchisés de la société. La hausse des coûts liés aux programmes de prix promotionnels et l'augmentation du coût du carburant ont en partie neutralisé l'incidence favorable de ces améliorations.

Résultat opérationnel Le résultat opérationnel a augmenté de 73 millions de dollars, ou 5,9 %, en 2011, comparativement à 2010, tandis que la marge opérationnelle a légèrement augmenté pour s'établir à 4,3 % en 2011, en comparaison de 4,1 % en 2010.

En plus d'être attribuable aux éléments significatifs mentionnés plus haut à la rubrique « Résultats opérationnels consolidés », la hausse du résultat opérationnel tient principalement à l'augmentation du montant de la marge brute, aux efficacités continues enregistrées au chapitre de la main-d'œuvre, de la chaîne d'approvisionnement et des autres coûts opérationnels, ainsi qu'à la croissance et à la performance des magasins franchisés de la société. Ces améliorations ont cependant été partiellement neutralisées par la comptabilisation de pertes de change et de charges de dépréciation d'immobilisations corporelles.

Secteur Services financiers

Pour les périodes closes le 31 décembre 2011 et le 1 ^{er} janvier 2011 (non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)	Variation (en dollars)	Variation (en pourcentage)
Produits	547 \$	521 \$	26 \$	5,0 %
Résultat opérationnel	72	108	(36)	(33,3) %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	24	66	(42)	(63,6) %

Rapport de gestion

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Variation (en dollars)	Variation (en pourcentage)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	1 974 \$	1 941 \$	33 \$	1,7 %
Créances sur cartes de crédit	2 101	1 997	104	5,2 %
Provision au titre des créances sur cartes de crédit	37	34	3	8,8 %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre ¹⁾	12,5 %	13,2 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre ¹⁾	4,2 %	5,6 %		

Produits Les produits inscrits pour 2011 ont augmenté de 26 millions de dollars, ou 5,0 %, comparativement à ceux de 2010. Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des commissions d'interchange attribuable à l'accroissement de la valeur des opérations sur cartes de crédit et par l'augmentation des produits tirés de PC Télécom qui a découlé de l'inauguration des nouvelles Boutiques Mobile au cours du quatrième trimestre de 2011. Ces hausses ont toutefois été partiellement neutralisées par la diminution des produits d'intérêts sur les cartes de crédit qui a résulté de l'amélioration des pratiques de paiement des clients et des politiques de gestion du risque de crédit plus rigoureuses mises en œuvre. Les modifications apportées au chapitre de la gestion du risque de crédit ont également eu des répercussions favorables sur le taux annualisé de pertes sur créances.

Résultat opérationnel et bénéfice avant impôt sur le résultat Le résultat opérationnel et le bénéfice avant impôt sur le résultat ont diminué respectivement de 36 millions de dollars et de 42 millions de dollars comparativement à 2010. La diminution du résultat opérationnel et du bénéfice avant impôt est principalement attribuable aux investissements liés à la commercialisation des cartes de crédit et à la hausse des coûts d'acquisition de la clientèle et autres coûts opérationnels qui a résulté des investissements continus faits par la société pour soutenir la croissance du secteur Services financiers. L'investissement lié à l'inauguration des Boutiques Mobile de PC Télécom a également contribué à la diminution du résultat opérationnel et du bénéfice avant impôt sur le résultat. Le fléchissement du résultat opérationnel avant impôt a toutefois été partiellement réduit par la hausse des produits et la diminution des pertes sur créances liées aux cartes de crédit par rapport à l'exercice précédent.

5.3 Situation financière

Fonds de roulement¹⁾ Au 31 décembre 2011, le fonds de roulement¹⁾ se chiffrait à 1 744 millions de dollars, en comparaison de 1 061 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011. La hausse de 683 millions de dollars est principalement attribuable à la diminution de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme qui a résulté du remboursement d'un billet à moyen terme de série 2006-I d'*Eagle* d'un montant de 500 millions de dollars et du remboursement d'un billet à moyen terme à 6,50 % d'un montant de 350 millions de dollars, de même qu'à l'augmentation de 370 millions de dollars des actifs courants. L'augmentation du fonds de roulement¹⁾ a été partiellement neutralisée par la hausse de la dette à court terme qui a résulté de la titrisation d'une tranche supplémentaire de 370 millions de dollars de créances sur cartes de crédit et par celle des fournisseurs et autres passifs.

Au 1^{er} janvier 2011, le fonds de roulement¹⁾ s'était établi à 1 061 millions de dollars, en comparaison de 972 millions de dollars au 3 janvier 2010. La hausse de 89 millions de dollars était essentiellement attribuable à l'augmentation des actifs courants et au rachat de titres d'emprunt à court terme d'un montant de 690 millions de dollars composé des droits de copropriété dans les créances sur cartes de crédit titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes. Cet accroissement du fonds de roulement avait toutefois été partiellement contrebalancé par la hausse des fournisseurs et autres passifs et par l'augmentation de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire, à la page 132.

Montant ajusté de la dette nette¹⁾ Au 31 décembre 2011, le montant ajusté de la dette nette¹⁾ s'établissait à 2 642 millions de dollars, en comparaison de 2 912 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011. Cette hausse de 270 millions de dollars est principalement attribuable aux flux de trésorerie positifs liés aux activités opérationnelles générés par le BAIIA¹⁾ positif, au produit reçu de la vente d'immobilisations corporelles et à la trésorerie reçue à l'émission d'actions ordinaires aux termes du programme d'options sur actions de la société. Ces facteurs favorables ont toutefois été partiellement contrebalancés par les achats d'immobilisations corporelles, les intérêts versés sur les emprunts, les dividendes en trésorerie versés au cours de l'exercice et le rachat des actions ordinaires de la société dans le cadre de son programme de rachat dans le cours normal des activités.

Au 1^{er} janvier 2011, le montant ajusté de la dette nette¹⁾ s'était établi à 2 912 millions de dollars, contre 3 135 millions de dollars au 3 janvier 2010, en raison surtout des flux de trésorerie positifs générés par les activités opérationnelles et du produit tiré des ventes d'immobilisations corporelles, partiellement contrebalancés par les achats d'immobilisations corporelles.

Dividendes La déclaration et le versement des dividendes sur les actions ordinaires ainsi que le montant de ceux-ci sont déterminés au gré du Conseil, qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capital, des flux de trésorerie disponibles de la société ainsi que des autres facteurs qu'il juge pertinents de temps à autre. La société a pour objectif à long terme que ses paiements de dividendes sur les actions ordinaires se situent dans une fourchette de 20 à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire de l'exercice précédent, ajusté, le cas échéant, en fonction d'éléments qui ne sont pas considérés comme étant représentatifs des activités poursuivies, en tenant compte de la situation de trésorerie à la clôture de l'exercice, des besoins de trésorerie futurs et des possibilités d'investissement. En 2011, le Conseil a déclaré des dividendes de 0,84 \$ (0,84 \$ en 2010) par action ordinaire et des dividendes de 1,49 \$ (1,49 \$ en 2010) par action privilégiée de deuxième rang, série A. Aux fins de la présentation des états financiers, les actions privilégiées de deuxième rang, série A sont classées comme des titres de participation et les dividendes y afférents de 14 millions de dollars (14 millions de dollars en 2010) sont inclus dans le poste « Charges d'intérêts nettes et autres charges financières » du compte consolidé de résultat (voir la note 3). Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,21 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2012, et un dividende trimestriel de 0,37 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série A, à payer le 30 avril 2012. Au moment où un dividende est déclaré, la société fait état sur son site Web (www.loblaw.ca) de la désignation des dividendes admissibles et non admissibles conformément à la position administrative de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »).

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités En 2011, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (« TSX »), d'au plus 14 096 437 de ses actions ordinaires (13 865 435 en 2010), ou la conclusion d'instruments dérivés de capitaux propres à cette fin, représentant environ 5 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, tout rachat d'actions doit se faire à un prix égal à leur cours à la date de l'acquisition. En 2011, la société a racheté, aux fins d'annulation, 1 021 986 actions ordinaires (aucune en 2010) aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 33 millions de dollars dans les résultats non distribués au titre de la prime sur les actions ordinaires, ainsi qu'à une réduction de 6 millions de dollars du capital social ordinaire. La société entend renouveler son offre publique de rachat dans le cours normal des activités en 2012.

Régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») Au cours de l'exercice, la société a émis, aux termes du RRD, 1 142 380 actions ordinaires sur le capital autorisé (4 389 872 actions ordinaires en 2010) à un prix représentant un escompte de 3 % par rapport à leur cours, ce qui a donné lieu à des capitaux propres liés aux actions ordinaires supplémentaires lui revenant de 43 millions de dollars (167 millions de dollars en 2010). En 2011, le Conseil a approuvé la cessation du RRD de la société après le paiement du dividende qui a eu lieu le 1^{er} avril 2011. Depuis 2009, des capitaux propres sous forme d'actions ordinaires d'environ 330 millions de dollars ont été mobilisés aux termes du RRD.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR, à la page 43.

Swaps entre monnaies Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron ») a conclu des swaps entre monnaies (voir la note 25 afférente aux états financiers consolidés) visant l'échange de dollars américains contre 1 252 millions de dollars canadiens (1 206 millions de dollars canadiens au 1^{er} janvier 2011 et 1 149 millions de dollars au 3 janvier 2010) et venant à échéance d'ici 2018. Les sommes à recevoir ou à payer au titre des ajustements de change découlant de ces swaps entre monnaies sont réglées en trésorerie à l'échéance. Au 31 décembre 2011, une somme à recevoir cumulée latente de 89 millions de dollars (161 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 123 millions de dollars au 3 janvier 2010) découlant du cours de change a été comptabilisée dans les autres actifs et des créances de 48 millions de dollars (15 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011 et 40 millions de dollars au 3 janvier 2010) ont été inscrites dans les charges payées d'avance et autres actifs. En 2011, des pertes liées à la juste valeur de 29 millions de dollars (un profit lié à la juste valeur de 62 millions de dollars en 2010) ont été comptabilisées dans le résultat opérationnel relativement aux swaps entre monnaies, dont une partie de 16 millions de dollars (39 millions de dollars en 2010) liée aux swaps entre monnaies est arrivée à échéance ou a été résiliée. De plus, un profit de 25 millions de dollars (une perte de 52 millions de dollars en 2010) a été comptabilisé dans le résultat opérationnel par suite de la conversion d'un montant de 1 073 millions de dollars américains (1 033 millions de dollars américains au 1^{er} janvier 2011; 945 millions de dollars américains au 3 janvier 2010) se rapportant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie.

En 2008, la société a eu recours à des swaps entre monnaies à taux fixe visant l'échange de 296 millions de dollars canadiens contre 300 millions de dollars américains, venant à échéance d'ici 2015. Au 31 décembre 2011, une somme à recevoir cumulée latente de 14 millions de dollars (11 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 19 millions de dollars au 3 janvier 2010) découlant du cours de change a été comptabilisée dans les autres actifs. En 2011, la société a comptabilisé dans le résultat opérationnel un profit latent lié à la juste valeur de 2 millions de dollars (perte de 12 millions de dollars en 2010) relativement à ces swaps entre monnaies. De plus, en 2011, la société a comptabilisé dans le résultat opérationnel une perte de change de 6 millions de dollars (profit de 16 millions de dollars en 2010) se rapportant aux billets à taux fixe du placement privé de 300 millions de dollars américains.

Swaps de taux d'intérêt La société conserve un montant notionnel de 150 millions de dollars (150 millions de dollars en 2010) dans des swaps de taux d'intérêt sur lesquels elle paie un taux fixe de 8,38 %. Au 31 décembre 2011, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 16 millions de dollars (24 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 31 millions de dollars au 3 janvier 2010) était incluse dans les autres passifs (voir la note 18 afférente aux états financiers consolidés). En 2011, la société a comptabilisé un profit lié à la juste valeur de 8 millions de dollars (7 millions de dollars en 2010) dans le résultat opérationnel.

Des swaps de taux d'intérêt que conservait déjà Glenhuron ont servi à convertir un montant notionnel de 200 millions de dollars de trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme et de dépôts de garantie à taux variable en placements à taux fixe moyen de 4,74 %. Ces swaps de taux d'intérêt sont arrivés à échéance en 2011. Au 1^{er} janvier 2011, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 7 millions de dollars (15 millions de dollars au 3 janvier 2010) était comptabilisée dans les autres actifs. En 2011, une perte liée à la juste valeur de 7 millions de dollars (8 millions de dollars en 2010) a été comptabilisée dans le résultat opérationnel à l'égard de ces swaps de taux d'intérêt.

Contrats à livrer sur actions Au 31 décembre 2011, Glenhuron détenait des contrats à livrer sur actions cumulés visant le rachat de 1,1 million d'actions ordinaires de la société (1,5 million en 2010) à un prix à terme moyen de 56,38 \$ (56,26 \$ en 2010), y compris des produits d'intérêts de 0,05 \$ par action ordinaire (charges d'intérêts de 0,04 \$ par action ordinaire en 2010). Au 31 décembre 2011, le cumul des intérêts, des dividendes et de la perte latente liée au marché de 20 millions de dollars (24 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 48 millions de dollars au 3 janvier 2010) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs. De plus, Glenhuron a comptabilisé dans le résultat opérationnel une charge de 2 millions de dollars (profit de 11 millions de dollars en 2010) relativement à ces contrats à livrer sur actions. En 2011, Glenhuron a versé 7 millions de dollars pour régler une partie des contrats à livrer sur actions visant 390 100 actions de Loblaw, que la société a rachetées aux fins d'annulation pour 15 millions de dollars dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

6. Situation de trésorerie et sources de financement

6.1 Flux de trésorerie

Principaux éléments des rentrées et des sorties de fonds

Pour les périodes closes le 31 décembre 2011 et le 1 ^{er} janvier 2011 (en millions de dollars canadiens)	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)	Variation (en dollars)	Variation (en pourcentage)
Rentrées (sorties) de fonds liées aux :				
Activités opérationnelles	1 814 \$	2 029 \$	(215) \$	(10,6) %
Activités d'investissement	(856)	(1 381)	525	38,0 %
Activités de financement	(853)	(514)	(339)	(66,0) %

Rentrées de fonds liées aux activités opérationnelles Les rentrées de fonds liées aux activités opérationnelles se sont chiffrées à 1 814 millions de dollars, en baisse de 215 millions de dollars par rapport à celles de 2010, qui s'étaient établies à 2 029 millions de dollars. Les rentrées de fonds liées aux activités opérationnelles de 2011 tiennent compte d'un BAIIA¹⁾ de 2 083 millions de dollars et d'un investissement net dans des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des créances sur cartes de crédit de 96 millions de dollars. Cette hausse des rentrées de fonds liées aux activités opérationnelles enregistrée pour 2010 est essentiellement attribuable aux politiques de gestion des fournisseurs plus rigoureuses en ce qui a trait aux fournisseurs et autres passifs de la société, politiques qui ont donné lieu à une réduction des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'un exercice à l'autre. Ces politiques ont été maintenues en 2011 et, par conséquent, elles n'ont eu aucune incidence sur le fonds de roulement hors trésorerie. L'investissement dans des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'un exercice à l'autre a été en partie contrebalancé par une hausse du BAIIA¹⁾ et une réduction de l'impôt sur le résultat payé en 2011 par rapport à celui payé en 2010.

Sorties de fonds liées aux activités d'investissement Les sorties de fonds liées aux activités d'investissement se sont établies à 856 millions de dollars, comparativement à 1 381 millions de dollars en 2010. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des dépôts de garantie découlant du remboursement des billets d'*Eagle* en 2011, ainsi qu'à une diminution des placements à court terme et des acquisitions d'immobilisations corporelles, et a été partiellement neutralisée par la baisse des produits tirés des ventes d'immobilisations corporelles.

Les dépenses d'investissement ont totalisé 1,0 milliard de dollars en 2011 (1,2 milliard de dollars en 2010). Environ 17 % (10 % en 2010) de ces dépenses ont été affectées à l'aménagement de nouveaux magasins, à des agrandissements et à des terrains, environ 32 % (44 % en 2010), à des conversions et à des rénovations de magasins et environ 51 % (46 % en 2010), à des investissements dans des infrastructures.

Le programme de dépenses d'investissement des magasins détenus par la société et des magasins franchisés de 2011, compte tenu de l'incidence des ouvertures et fermetures de magasins, a donné lieu à une augmentation de 1,0 %, par rapport à 2010, de la superficie nette en pieds carrés destinée à la vente au détail. En 2011, 26 magasins détenus par la société et magasins franchisés (11 en 2010) ont été inaugurés et sept (13 en 2010) ont été fermés, pour une augmentation nette de 0,5 million de pieds carrés (0,1 million de pieds carrés en 2010). En 2011, 121 magasins détenus par la société et magasins franchisés (160 en 2010) ont fait l'objet de travaux de rénovation.

Au 31 décembre 2011, la société avait engagé environ 57 millions de dollars (95 millions de dollars en 2010) pour la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'achat de biens immobiliers.

En 2012, la société prévoit engager environ 1,1 milliard de dollars en dépenses d'investissement. Environ 40 % de ces fonds devraient être consacrés aux investissements dans des projets liés à l'infrastructure des TI et à la chaîne d'approvisionnement. Le reste des fonds, soit 60 %, ira aux activités de détail.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 43.

Rapport de gestion

Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins

Au 31 décembre 2011, au 1 ^{er} janvier 2011 et pour les périodes closes à ces dates (non audité)	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)	Variation (en pourcentage)
Dépenses d'investissement (en millions de dollars canadiens)	987 \$	1 190 \$	(17,1) %
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	37,5	37,3	0,5 %
Superficie de magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	13,7	13,4	2,2 %
Superficie destinée à la vente au détail (en millions de pieds carrés)	51,2	50,7	1,0 %
Nombre de magasins détenus par la société	584	576	1,4 %
Nombre de magasins franchisés	462	451	2,4 %
Pourcentage des propriétés appartenant à la société – magasins détenus par la société	72 %	74 %	
Pourcentage des propriétés appartenant à la société – magasins franchisés	46 %	46 %	
Superficie moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	64 200	64 800	(0,9) %
Magasins franchisés	29 600	29 500	0,3 %

Rentrées de fonds liées aux activités de financement Les sorties de fonds liées aux activités de financement se sont établies à 853 millions de dollars en 2011, en comparaison de 514 millions de dollars en 2010. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des remboursements nets sur la dette à long terme et par la hausse des paiements de dividendes en trésorerie attribuable à l'annulation du RRD au premier trimestre de 2011. L'incidence de ces facteurs a toutefois été atténuée par la diminution des remboursements nets sur la dette à court terme.

Les importantes variations de la dette enregistrées en 2011 sont essentiellement attribuables au remboursement de deux billets d'*Eagle*, soit un billet à moyen terme d'un montant de 500 millions de dollars et un billet à moyen terme à 6,50 % d'un montant de 350 millions de dollars. L'incidence de ces remboursements a été partiellement contrebalancée par les émissions nettes de CPG totalisant 258 millions de dollars qui ont été réalisées aux termes du programme de CPG de la Banque PC et par la titrisation d'une tranche supplémentaire de 370 millions de dollars de créances sur cartes de crédit.

L'importante variation de la dette en 2010 avait consisté essentiellement en l'émission de billets à moyen terme à 5,22 % pour un total de 350 millions de dollars, en l'émission de billets de série d'*Eagle* pour un total de 600 millions de dollars et en l'émission de CPG d'un montant de 18 millions de dollars aux termes du programme de CPG de la Banque PC. Ces émissions ont été contrebalancées par le remboursement de billets à moyen terme à 7,10 % pour un total de 300 millions de dollars et le rachat de droits de propriétés de 690 millions de dollars dans les créances sur cartes de crédit titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes.

Cotisations aux régimes de retraite à prestations définies En 2012, la société prévoit verser des cotisations d'environ 150 millions de dollars à ses régimes de retraite agréés à prestations définies par capitalisation. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles qui seront achevées et selon le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences réglementaires et d'autres facteurs. La société prévoit également verser, en 2012, des cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies et aux régimes de retraite interentreprises auxquels elle cotise, ainsi que des prestations versées aux bénéficiaires des régimes de retraite à prestations définies complémentaires, aux autres régimes à prestations définies et aux autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

6.2 Sources de financement

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités opérationnelles et les montants qu'elle peut prélever sur sa facilité de crédit engagée de 800 millions de dollars (la « facilité de crédit ») lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités, y compris le fonds de roulement, la capitalisation des régimes de retraite et les obligations financières, au cours des 12 prochains mois. La plupart du temps, la société satisfait à ses besoins de financement à long terme principalement par l'entremise de son programme de billets à moyen terme. Elle peut refinancer sa dette à long terme qui arrive à échéance par l'émission de billets à moyen terme si les conditions du marché le permettent, ou elle peut envisager d'autres solutions. Par ailleurs, comme elle jouit d'un accès raisonnablement facile aux marchés financiers, la société n'entrevoit pas de difficulté à obtenir du financement pour s'acquitter de ses obligations à long terme.

La facilité de crédit de la société comporte certaines clauses restrictives financières, que la société respectait au cours de l'exercice. Durant 2011, la société a modifié les conventions relatives à sa facilité de crédit et aux billets totalisant 300 millions de dollars américains émis dans le cadre de son placement privé pour tenir compte de certains ajustements de transition aux IFRS dans son calcul des données financières servant à établir les ratios financiers prévus par ses clauses financières restrictives. Ces modifications ont grandement contribué à neutraliser l'incidence des IFRS sur le calcul des clauses restrictives. Au 31 décembre 2011, la société respectait toutes les clauses restrictives auxquelles elle est assujettie. Mis à part la trésorerie et les placements à court terme, cette facilité de crédit constitue une source de financement de la société. Au 31 décembre et au 1^{er} janvier 2011, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit.

En 2010, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus ») lui permettant d'émettre des débetures non garanties et des actions privilégiées d'un montant maximal de 1,0 milliard de dollars au cours d'une période de 25 mois. Ce prospectus vient à échéance en 2012 et la société prévoit le renouveler en 2012.

En plus de participer à divers programmes de titrisation servant à financer ses activités, la Banque PC obtient également du financement à court et à long terme par l'intermédiaire de son programme de CPG. En 2010, la Banque PC a commencé à accepter des dépôts en vertu d'un nouveau programme de CPG. Les CPG, qui sont vendus par l'intermédiaire du réseau de courtiers indépendants, sont d'une durée fixe allant de 12 à 60 mois et ne peuvent être rachetés avant leur échéance. Les soldes individuels ne dépassant pas 100 000 \$ sont assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada. En 2011, la Banque PC a vendu, par l'intermédiaire de courtiers indépendants, des CPG d'un montant de 264 millions de dollars (18 millions de dollars en 2010), compte non tenu de commissions de 2 millions de dollars (néant en 2010). De plus, en 2011, des CPG de 6 millions de dollars (néant en 2010) sont arrivés à échéance et ont été remboursés. Au 31 décembre 2011, la société a comptabilisé, dans sa dette à long terme, des CPG en cours de 276 millions de dollars (18 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011) avant des commissions de 2 millions de dollars (néant en 2010), dont une tranche de 46 millions de dollars (5 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011) a été comptabilisée dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

En 2011, la société a conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées pour au plus 88 millions de dollars, dont une tranche de 85 millions de dollars a été déposée auprès d'importantes banques à charte canadiennes et classée à titre de dépôts de garantie au 31 décembre 2011.

Les instruments d'emprunt et les actions privilégiées de la société sont cotées par deux agences de notation indépendantes : Dominion Bond Rating Service et Standard & Poor's (S&P). Au cours du quatrième trimestre de 2011, DBRS et S&P ont reconfirmé les cotes de solvabilité de la société, de même que ses notations concernant la tendance et la perspective. Ces agences de notation établissent leurs cotes de solvabilité prospectives en se fondant sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs.

Le tableau qui suit présente les cotes de solvabilité actuelles de la société :

Cotes de solvabilité (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Cote de solvabilité	Tendance	Cote de solvabilité	Perspective
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB	Stable
Actions privilégiées	Pfd-3	Stable	P-3 (élevé)	Stable
Autres billets et débetures	BBB	Stable	BBB	Stable

Rapport de gestion

Fiducies de titrisation indépendantes La Banque PC participe à divers programmes de titrisation, qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. Aux termes de ces programmes de titrisation, une partie de la participation totale dans les créances sur cartes de crédit est vendue à certaines fiducies de titrisation indépendantes aux termes d'ententes de copropriété. La Banque PC tantôt acquiert des créances sur cartes de crédit auprès des fiducies de titrisation indépendantes, tantôt leur en vend, selon ses besoins en matière de financement. Au cours du troisième trimestre de 2011, la Banque PC a modifié l'échéance de l'une des ententes conclues avec les fiducies de titrisation indépendantes, qui était prévue pour le troisième trimestre de 2012, pour la repousser au troisième trimestre de 2014. Cette modification n'a eu aucune incidence importante sur les autres modalités de l'entente. Mis à part les créances titrisées de la Banque PC, le recours des fiducies de titrisation indépendantes à l'égard des lettres de garantie conclues par la société se limitait à 81 millions de dollars au 31 décembre 2011 (48 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011), en fonction d'une tranche du montant titrisé.

Le 17 mars 2011, des billets de premier rang et des billets subordonnés d'une durée de 5 ans d'un total de 500 millions de dollars émis par *Eagle* sont venus à échéance et ont été remboursés. Parallèlement à cette échéance, la société avait cumulé des liquidités d'un montant de 167 millions de dollars en décembre 2010, qui étaient comptabilisées dans les dépôts de garantie à la clôture de l'exercice 2010. En 2010, *Eagle* a émis des billets de série 2010-1 d'un montant de 250 millions de dollars échéant en 2013 et des billets de série 2010-2 d'un montant de 350 millions de dollars échéant en 2015. De plus, en 2011, la société a accru de 370 millions de dollars la titrisation de ses créances au sein d'une des fiducies de titrisation indépendantes.

Fiducies de financement indépendantes Certains franchisés indépendants de la société obtiennent du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies de financement indépendantes, structure mise sur pied pour consentir des prêts aux franchisés indépendants afin qu'ils puissent acheter plus facilement des stocks et des immobilisations corporelles, principalement du matériel et des équipements. Ces fiducies de financement indépendantes sont administrées par une grande banque à charte canadienne. En 2011, cette facilité de crédit engagée renouvelable de 475 millions de dollars a été renouvelée et prorogée pour une période de trois ans. Dans le cadre du renouvellement, les rehaussements de crédit de la société ont été ramenés de 15 % à 10 %. Les autres modalités sont demeurées essentiellement inchangées.

Le montant brut du capital des prêts consentis aux franchisés indépendants par les fiducies de financement indépendantes s'élevait à 424 millions de dollars au 31 décembre 2011 (395 millions de dollars en 2010). La société a convenu d'accorder des rehaussements de crédit de 48 millions de dollars (66 millions de dollars en 2010) sous la forme d'une lettre de garantie en faveur de la fiducie de financement indépendante correspondant à au moins 10 % (15 % en 2010) du montant total du capital des prêts en cours. Ce rehaussement permet à la fiducie de financement indépendante d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de la société. De plus, chaque franchisé indépendant fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur cette lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser à la banque émettrice tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Actions privilégiées de premier rang Le capital autorisé se compose de 1,0 million d'actions privilégiées de premier rang sans droit de vote, dont aucune n'était en circulation à la clôture de l'exercice.

Titres de participation À la clôture de l'exercice, le capital autorisé se composait de 12,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang, série A, sans droit de vote, dont 9,0 millions étaient en circulation. Les actions privilégiées sont classées comme des titres de participation et présentées dans le bilan consolidé à titre de passif à long terme.

Capital social ordinaire Un nombre illimité d'actions ordinaires est autorisé et 281 385 318 actions ordinaires étaient en circulation à la clôture de l'exercice. Un complément d'information sur le capital social en circulation figure à la note 19 afférente aux états financiers consolidés audités.

À la clôture de l'exercice, un total de 10 750 993 options sur actions étaient en cours, soit 3,8 % des actions ordinaires de la société émises et en circulation, ce qui est conforme à la directive interne d'au plus 5 % de la société. Chaque option sur actions peut être exercée contre une action ordinaire de la société au prix stipulé dans les modalités du contrat d'option. Avant le 22 février 2011, le détenteur d'une option pouvait choisir de recevoir en trésorerie la plus-value de l'action, qui correspond à l'excédent du cours du marché à la date d'exercice sur le prix stipulé de l'option, au lieu d'exercer une option contre des actions. Un complément d'information sur les régimes d'options sur actions de la société figure à la note 21 afférente aux états financiers consolidés.

6.3 Obligations contractuelles

La présente section traite de certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations qui avaient cours au 31 décembre 2011 :

Sommaire des obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens)	Versements à effectuer pour chaque exercice						Total
	2012	2013	2014	2015	2016	Par la suite	
Dette à long terme (y compris les obligations découlant de contrats de location-financement)	87 \$	670 \$	940 \$	544 \$	428 \$	2 918 \$	5 587 \$
Contrats de location simple ¹⁾	194	179	158	132	105	411	1 179
Contrats liés à l'achat de biens immobiliers et aux projets de dépenses d'investissement ²⁾	51	3	3	–	–	–	57
Obligations liées à des achats ³⁾	68	57	37	26	15	1	204
Total des obligations contractuelles	400 \$	909 \$	1 138 \$	702 \$	548 \$	3 330 \$	7 027 \$

1) Représentent les loyers minimums ou loyers de base exigibles. Ces montants ne sont compensés par aucun revenu de sous-location prévu.

2) Ces obligations comprennent les accords relatifs à l'achat de biens immobiliers et des engagements en immobilisations relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation des bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.

3) Il s'agit notamment d'obligations contractuelles portant sur l'achat de biens et de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un ensemble de prix variables. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Ces obligations liées à ces achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes à prestations définies et des autres régimes d'avantages du personnel à long terme, le passif d'impôt différé, le passif au titre de la rémunération fondée sur des actions et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

6.4 Arrangements hors bilan

Dans le cours normal des activités, la société conclut des arrangements hors bilan, dont les suivants :

Lettres de crédit Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaires sont utilisées relativement à certaines obligations liées principalement aux transactions immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et garanties de bonne exécution, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et au financement par des tiers offert aux franchisés indépendants de la société. Le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de la société se chiffre à environ 443 millions de dollars (439 millions de dollars en 2010).

Rapport de gestion

Garanties En plus des lettres de crédit dont il est question ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location, de cessions d'entreprises et d'autres transactions effectuées dans le cours normal des activités de la société. De plus, la société a fourni, en faveur de MasterCard^{MD} International Incorporated, une garantie de 180 millions de dollars américains au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard^{MD}. Pour une description détaillée des garanties de la société, voir la note 28 afférente aux états financiers consolidés audités.

7. Résultats opérationnels trimestriels

7.1 Résultats par trimestre

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur de la distribution alimentaire, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines. Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres.

Résumé des résultats consolidés trimestriels
(non audité)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2011					2010				
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (audité) (52 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (audité) (52 semaines)
Produits	6 872 \$	7 278 \$	9 727 \$	7 373 \$	31 250 \$	6 913 \$	7 269 \$	9 535 \$	7 119 \$	30 836 \$
Bénéfice net	162	197	236	174	769	132	181	197	165	675
Bénéfice net par action ordinaire										
De base (en dollars)	0,58 \$	0,70 \$	0,84 \$	0,62 \$	2,73 \$	0,48 \$	0,65 \$	0,71 \$	0,59 \$	2,43 \$
Dilué (en dollars)	0,56 \$	0,69 \$	0,83 \$	0,60 \$	2,71 \$	0,45 \$	0,64 \$	0,70 \$	0,58 \$	2,38 \$
Inflation nationale moyenne du prix des aliments (évaluée par l'IPC)	2,5 %	4,0 %	4,9 %	5,2 %	4,2 %	0,7 %	0,3 %	1,3 %	1,5 %	1,0 %
Croissance (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables	(0,1)%	(0,4)%	1,3 %	2,5 %	0,9 %	0,3 %	(0,3)%	(0,4)%	(1,6)%	(0,6)%

L'inflation/la déflation interne moyenne du prix de détail des aliments de la société pour les trimestres des exercices 2010 et 2011 est demeurée inférieure à l'inflation moyenne trimestrielle du prix des aliments au pays, calculée selon l'IPC. L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaws.

Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 0,6 million de pieds carrés pour se fixer à 51,2 millions de pieds carrés, ce qui tient compte de l'ouverture, en 2011, de 11 nouvelles boutiques *Joe Fresh*, dont cinq aux États-Unis et de neuf nouveaux magasins *nofrills*.

Pour 2011, la fluctuation du bénéfice net d'un trimestre à l'autre reflète les transactions sous-jacentes qu'a réalisées la société et l'incidence de charges spécifiques, notamment les coûts marginaux liés aux investissements dans les TI et la chaîne d'approvisionnement, les coûts liés à la conversion de certains magasins conventionnels de l'Ontario en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace conformément aux modalités des conventions collectives ratifiées en 2010, les coûts de démarrage liés au lancement de la marque *Joe Fresh* aux

États-Unis, les coûts liés à certaines questions relatives à des taxes à la consommation datant d'exercices précédents, les charges de dépréciation des immobilisations corporelles et les recouvrements et autres charges connexes, les coûts liés au remaniement du secteur Vente au détail en fonction d'une structure axée sur deux divisions, soit Conventionnel et Escompte, l'incidence de la rémunération fondée sur des actions, déduction faite des contrats à livrer sur actions, le profit découlant de la vente d'une partie d'un bien immobilier situé à North Vancouver, en Colombie-Britannique, et les charges de dépréciation des immobilisations corporelles comptabilisées en 2010 relativement aux changements apportés au réseau de distribution de la société. Les résultats nets trimestriels sont aussi fonction du caractère saisonnier des activités et du calendrier des jours fériés.

7.2 Résultats du quatrième trimestre

Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées non auditées pour le quatrième trimestre de 2011.

Principales informations financières consolidées pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 31 décembre 2011 et le 1 ^{er} janvier 2011 (non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2011 (12 semaines)	2010 (12 semaines)	Variation (en dollars)	Variation (en pourcentage)
Produits	7 373 \$	7 119 \$	254 \$	3,6 %
Résultat opérationnel	315	324	(9)	(2,8)%
BAIIA ¹⁾	485	476	9	1,9 %
Charges d'intérêts et autres charges financières	81	83	(2)	(2,4)%
Impôt sur le résultat	60	76	(16)	(21,1)%
Bénéfice net	174	165	9	5,5 %
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,62	0,59	0,03	5,1 %
Rentrées (sorties) de fonds liées aux :				
Activités opérationnelles	620	583	37	6,3 %
Activités d'investissement	(414)	(339)	(75)	(22,1)%
Activités de financement	(226)	(115)	(111)	(96,5)%
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,21	0,21	-	-
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série A (en dollars)	0,37	0,37	-	-

L'augmentation de 254 millions de dollars, ou 3,6 %, des produits comparativement au quatrième trimestre de 2010 est essentiellement attribuable à la hausse des produits tirés du secteur Vente au détail et du secteur Services financiers dont il est question ci-dessous.

Le résultat opérationnel a diminué de 9 millions de dollars comparativement au quatrième trimestre de 2010, ce qui s'explique par la diminution de 6 millions de dollars du résultat opérationnel du secteur Vente au détail et la diminution de 3 millions de dollars du secteur Services financiers. La marge opérationnelle s'est établie à 4,3 % au quatrième trimestre de 2011, en comparaison de 4,6 % au quatrième trimestre de 2010.

Le résultat opérationnel consolidé comprend principalement les éléments suivants :

- une charge de 23 millions de dollars (néant en 2010) liée à la conversion de certains magasins conventionnels de l'Ontario en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace, conformément aux modalités des conventions collectives ratifiées au troisième trimestre de 2010;
- des coûts marginaux de 22 millions de dollars liés aux investissements dans les TI et la chaîne d'approvisionnement. Ces coûts incluent les charges suivantes :
 - un montant de 43 millions de dollars (34 millions de dollars en 2010) lié à l'amortissement,
 - un montant de 74 millions de dollars (60 millions de dollars en 2010) se rapportant à des coûts supplémentaires liés à la chaîne d'approvisionnement et aux technologies de l'information,
 - un montant de néant (1 million de dollars en 2010) lié à des changements apportés au réseau de distribution;

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 43.

Rapport de gestion

- des coûts de démarrage de 16 millions de dollars (néant en 2010) liés au lancement de la marque *Joe Fresh* de la société aux États-Unis;
- une charge de 5 millions de dollars (un recouvrement de 7 millions de dollars en 2010) liée aux pertes de valeur des immobilisations corporelles, déduction faite des recouvrements, comptabilisée au titre de l'excédent de la valeur comptable des immobilisations corporelles de certains magasins sur leur valeur recouvrable;
- une charge de 4 millions de dollars (7 millions de dollars en 2010) attribuable à l'incidence de la rémunération fondée sur des actions, déduction faite des contrats à livrer sur actions.

Le BAIIA¹⁾ a augmenté de 9 millions de dollars, ou de 1,9 %, au quatrième trimestre de 2011 par rapport au trimestre correspondant de 2010. La marge du BAIIA¹⁾ a diminué pour se fixer à 6,6 %, en comparaison de 6,7 % au quatrième trimestre de 2010.

Les charges d'intérêts et autres charges financières ont diminué de 2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2011, en raison principalement du remboursement d'un billet à moyen terme à 6,50 % de 350 millions de dollars au premier trimestre de 2011.

Le taux d'impôt effectif s'est établi à 25,6 % pour le quatrième trimestre de 2011 (31,5 % en 2010). Cette diminution s'explique essentiellement par les nouvelles réductions des taux d'impôt prévus par la loi du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Ontario et par la diminution des éléments non déductibles. Au quatrième trimestre de 2010, la société avait comptabilisé une charge d'impôt sur le résultat de 14 millions de dollars découlant de modifications à la législation fiscale fédérale qui avaient fait en sorte qu'elle ne pouvait plus déduire les coûts liés aux options sur actions réglées en trésorerie.

L'augmentation de 9 millions de dollars, ou de 5,5 %, du bénéfice net par rapport à celui du quatrième trimestre de 2010 est principalement attribuable à la baisse des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et à la diminution du taux d'impôt effectif, partiellement neutralisées par la diminution du résultat opérationnel.

Le bénéfice net de base par action ordinaire a subi l'incidence des éléments suivants :

- une charge de 0,06 \$ (néant en 2010) liée à la conversion de certains magasins conventionnels de l'Ontario, conformément aux modalités des conventions collectives ratifiées en 2010;
- une charge de 0,06 \$ liée aux investissements supplémentaires faits dans les TI et la chaîne d'approvisionnement;
- une charge de 0,04 \$ (néant en 2010) attribuable aux coûts de démarrage liés au lancement de la marque *Joe Fresh* de la société aux États-Unis;
- une charge de 0,01 \$ (un recouvrement de 0,02 \$ en 2010) attribuable à des pertes de valeur d'immobilisations corporelles, déduction faite des recouvrements;
- une charge de 0,01 \$ (0,02 \$ en 2010) attribuable à l'incidence de la rémunération fondée sur des actions, déduction faite des contrats à livrer sur actions;
- une charge de néant (0,05 \$ en 2010) liée à la charge d'impôt comptabilisée par suite de modifications à la législation fiscale fédérale relative à la rémunération fondée sur des actions.

Les rentrées nettes liées aux activités opérationnelles se sont chiffrées à 620 millions de dollars au quatrième trimestre de 2011, en hausse de 37 millions de dollars comparativement à celles de 583 millions de dollars inscrites pour le trimestre correspondant de 2010. Les rentrées nettes liées aux activités opérationnelles de 2011 tiennent compte d'un BAIIA¹⁾ de 485 millions de dollars et d'une variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des créances sur cartes de crédit de 158 millions de dollars. La hausse des rentrées nettes liées aux activités opérationnelles est principalement attribuable à la diminution de l'impôt sur le résultat payé et à l'augmentation du BAIIA¹⁾ en 2011 par rapport à 2010.

Les sorties de fonds liées aux activités d'investissement se sont établies à 414 millions de dollars au quatrième trimestre de 2011, en comparaison de 339 millions de dollars au quatrième trimestre de 2010. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des dépôts de garantie, y compris un montant de 85 millions de dollars de garantie en trésorerie pour les facilités liées à des lettres de crédit, ainsi qu'à la diminution du produit tiré des ventes d'immobilisations corporelles. Ces éléments ont été partiellement contrebalancés par une diminution des acquisitions d'immobilisations corporelles.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 43.

Les sorties de fonds liées aux activités de financement se sont établies à 226 millions de dollars au quatrième trimestre de 2011, en comparaison de 115 millions de dollars pour la période correspondante de 2010. Cette hausse des sorties de fonds liées aux activités de financement découle principalement de la variation des paiements de trésorerie liés aux dividendes qui a découlé de la cessation du RRD au premier trimestre de 2011, de la diminution des émissions nettes de titres d'emprunt à long terme et des remboursements nets effectués sur la dette à court terme, et du rachat d'actions ordinaires aux fins d'annulation en 2011 aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la société.

Au quatrième trimestre de 2011, la société n'a pas procédé à des émissions ou remboursements de titres d'emprunt importants. Les importantes variations de la dette au quatrième trimestre de 2010 résultaient principalement de l'émission de billets de série *Eagle* de 600 millions de dollars, en partie contrebalancée par le rachat de créances sur cartes de crédit titrisées de 600 millions de dollars.

Résultats opérationnels du secteur Vente au détail pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 31 décembre 2011 et le 1 ^{er} janvier 2011 (non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2011 (12 semaines)	2010 (12 semaines)	Variation (en dollars)	Variation (en pourcentage)
Chiffre d'affaires	7 226 \$	7 001 \$	225 \$	3,2 %
Marge brute	1 569	1 583	(14)	(0,9)%
Résultat opérationnel	297	303	(6)	(2,0)%
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables	2,5 %	(1,6)%		
Marge brute (en pourcentage)	21,7 %	22,6 %		
Marge opérationnelle ¹⁾	4,1 %	4,3 %		

Les facteurs suivants expliquent l'augmentation de 225 millions de dollars, ou 3,2 %, du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail entre le quatrième trimestre de 2010 et le quatrième trimestre de 2011 :

- Le chiffre d'affaires des magasins comparables a augmenté de 2,5 % (diminué de 1,6 % en 2010), l'ouverture des magasins une journée de plus qu'au quatrième trimestre de 2010 ayant eu une incidence favorable de l'ordre de 0,8 % à 1,0 %;
- Le chiffre d'affaires des produits alimentaires a connu une forte croissance en partie grâce à la journée de vente supplémentaire;
- Le chiffre d'affaires tiré des produits pharmaceutiques n'a pas connu de croissance;
- La majoration du prix de détail de l'essence et la légère hausse du volume des ventes ont généré une croissance du chiffre d'affaires des postes d'essence;
- Le chiffre d'affaires tiré des articles de marchandise générale, à l'exclusion des vêtements, a légèrement fléchi en raison d'une diminution continue de la superficie en pieds carrés et de l'optimisation de la gamme et de l'assortiment des produits;
- Les ventes de vêtements ont enregistré une forte croissance, en partie grâce à l'augmentation de la superficie en pieds carrés occupée par les vêtements qui a résulté notamment de l'ouverture de cinq boutiques autonomes *Joe Fresh*;
- La société a enregistré une inflation interne moyenne trimestrielle modeste du prix des produits alimentaires au quatrième trimestre de 2011, laquelle a été inférieure à l'inflation moyenne trimestrielle du prix des aliments de 5,2 % enregistrée au pays (1,5 % en 2010), calculée selon « l'indice des prix à la consommation pour l'achat d'aliments en magasins ». L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaws.

1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire, à la page 132.

Rapport de gestion

La diminution de la marge brute exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, qui est passée de 22,6 % au quatrième trimestre de 2010 à 21,7 % au quatrième trimestre de 2011, est principalement attribuable à l'intensification des activités de promotion et à la hausse du coût des intrants, qui a été plus importante que l'inflation interne du prix de détail des aliments, ainsi qu'au plus grand volume de ventes à plus faible marge enregistré par les postes d'essence et à la hausse du coût du transport. Ces facteurs ont cependant été partiellement compensés par une plus grande efficacité au chapitre de la prévention des pertes. La diminution de 14 millions de dollars de la marge brute est principalement attribuable à la hausse des coûts liés aux programmes de prix promotionnels et à l'augmentation du coût du transport, partiellement contrebalancées par la meilleure rentabilité des produits de marques contrôlées, par une plus grande efficacité au chapitre de la prévention des pertes et par la croissance et la performance des magasins franchisés de la société.

Le résultat opérationnel a diminué de 6 millions de dollars par rapport à celui du quatrième trimestre de 2010, et la marge opérationnelle du quatrième trimestre de 2011 s'est établie à 4,1 %, en baisse comparativement à celle de 4,3 % dégagée pour la même période en 2010. En plus d'être attribuables aux éléments significatifs mentionnés plus haut à la rubrique « Résultats opérationnels trimestriels consolidés », ces diminutions tiennent au recul de la marge brute, partiellement contrebalancé par la croissance et la performance des franchisés de la société et par les améliorations enregistrées au chapitre de la main-d'œuvre, de la chaîne d'approvisionnement et des autres coûts opérationnels.

Résultats opérationnels du secteur Services financiers pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 31 décembre 2011 et le 1 ^{er} janvier 2011 (non audité) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2011 (12 semaines)	2010 (12 semaines)	Variation (en dollars)	Variation (en pourcentage)
Produits	147 \$	118 \$	29 \$	24,6 %
Résultat opérationnel	18	21	(3)	(14,3)%
Bénéfice avant impôt sur le résultat	7	11	(4)	(36,4)%

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire) (non audité)	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Variation (en dollars)	Variation (en pourcentage)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	1 974 \$	1 941 \$	33 \$	1,7 %
Créances sur cartes de crédit	2 101	1 997	104	5,2 %
Provision au titre des créances sur cartes de crédit	37	34	3	8,8 %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre ¹⁾	12,5 %	13,2 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre ¹⁾	4,2 %	5,6 %		

La hausse de 24,6 % des produits par rapport au quatrième trimestre de 2010 est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur des opérations sur cartes de crédit et à la hausse des commissions d'interchange perçues qui en a résulté, de même qu'à l'augmentation des produits de PC Télécom qui a découlé de l'inauguration des nouvelles Boutiques Mobile au quatrième trimestre.

La diminution de 3 millions de dollars du résultat opérationnel et de 4 millions de dollars du bénéfice avant impôt sur le résultat comparativement au quatrième trimestre de 2010 est attribuable aux investissements liés à l'inauguration des Boutiques *Mobile* de PC Télécom et à l'augmentation de la provision au titre des créances sur cartes de crédit qui a résulté de la croissance du programme de créances au cours du trimestre, partiellement contrebalancés par la hausse des commissions d'interchange perçues.

1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire, à la page 132.

8. Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôles et de procédures de communication de l'information adéquat visant à donner une assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, le président exécutif du Conseil, à titre de chef de la direction, ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 31 décembre 2011.

9. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière adéquats de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS.

Comme le prescrit le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, le président exécutif du Conseil, à titre de chef de la direction, ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 31 décembre 2011.

Il faut considérer qu'en raison de ses limites inhérentes, un système de contrôle, aussi bien conçu et exercé qu'il puisse l'être, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés sont atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement au moment d'évaluer les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière La direction a également évalué si des changements avaient été apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au cours de la période du 9 octobre 2011 au 31 décembre 2011 qui ont eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'ils auront une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière, et a conclu qu'aucun changement important n'était survenu au cours de cette période.

10. Risques d'entreprise et gestion des risques

La société s'est engagée à établir un cadre qui fait en sorte que la gestion des risques fasse partie intégrante de ses activités. Elle a donc instauré un programme de repérage et de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise de manière à assurer sa croissance et sa réussite de manière continue. Le Conseil a approuvé une politique de gestion des risques et supervise le programme de gestion des risques d'entreprise au moyen de l'approbation des risques et de l'établissement des priorités en matière de risques de la société. Ce programme vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer des niveaux adéquats de tolérance aux risques en mettant à leur disposition une approche systématique, une méthodologie et des outils qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme ainsi que dans d'autres processus de planification des activités de la société serviront à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Rapport de gestion

Le programme de gestion des risques d'entreprise n'a pas pour objet d'éliminer les risques. Les risques sont repérés et gérés selon le niveau de tolérance aux risques. Ce programme est conçu de manière à :

- promouvoir une sensibilisation culturelle de la gestion des risques et de la conformité au sein de la société;
- contribuer à la gouvernance d'entreprise en offrant une vue d'ensemble des risques auxquels la société est exposée de même qu'un aperçu des méthodes pour les repérer, les évaluer, les mesurer et les contrôler;
- soutenir l'élaboration de méthodes et d'outils de gestion des risques uniforme à l'échelle de l'entreprise;
- s'assurer que les ressources sont acquises de manière économique, utilisées efficacement et adéquatement protégées;
- permettre à la société de se concentrer sur ses principaux risques dans le processus de planification de ses activités et d'optimiser sa performance financière grâce à une gestion responsable des risques.

Le repérage et l'évaluation des risques sont des éléments importants du cadre de la gestion des risques d'entreprise. Une évaluation annuelle du programme de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise est effectuée pour repérer et mettre à jour les risques liés aux finances, à l'exploitation et à la réputation qui sont susceptibles d'influer sur la société et pour établir efficacement les priorités en matière de risques. Cette évaluation annuelle de la gestion des risques d'entreprise se fonde essentiellement sur des entrevues avec des membres de la haute direction et sur les évaluations qu'ils font de ces risques. Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs. Les détenteurs de risques se voient attribuer les risques pertinents et des mesures sont élaborées pour effectuer le suivi des principaux risques. Chaque semestre, la direction tient le Comité d'audit informé des faits nouveaux en lui présentant les principaux risques et en faisant état de tout changement significatif survenu par rapport au trimestre précédent, de tout changement attendu par rapport à la mise à jour précédente et de tout changement important aux paramètres définis pour ces risques. De plus, le niveau des risques à long terme (sur un à trois ans) est évalué pour suivre les effets possibles à long terme sur les risques qui peuvent avoir une incidence sur les activités de planification d'atténuation des risques.

Le groupe d'audit interne et de gestion des risques gère le programme de gestion des risques d'entreprise au moyen de l'élaboration du cadre et des méthodologies liés aux risques, d'une évaluation annuelle du programme de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise, du suivi continu des principaux risques et de la communication de l'information au Comité d'audit chaque semestre. Le Comité d'audit attribue la responsabilité de la surveillance de la gestion de chacun des risques soit au Conseil tout entier, soit à un comité du Conseil.

Les risques liés à l'exploitation, aux finances et à la réputation de même que les stratégies de gestion des risques sont exposés ci-dessous. N'importe lequel de ces risques peut avoir une incidence négative sur la performance financière de la société. La société s'est dotée de stratégies de gestion des risques, y compris des programmes d'assurance, qui ont pour objet de réduire l'incidence éventuelle de ces risques. Toutefois, ces stratégies ne garantissent d'aucune manière que les risques en cause seront réduits ou ne se concrétiseront pas, ni qu'un événement ou une circonstance pouvant avoir une incidence négative sur la situation ou la performance financière de la société ne se produira pas.

10.1 Risques opérationnels et gestion des risques

Risques opérationnels

Déploiement des systèmes des technologies de l'information et d'autres systèmes	Protection de la vie privée et sécurité informatique
Gestion du changement et processus d'exécution	Gestion des contrats et conservation des dossiers
Intégrité et fiabilité des technologies de l'information	Indépendance des franchises et relations commerciales avec les franchisés
Situation concurrentielle	Gestion des fournisseurs et tiers fournisseurs
Conjoncture économique	Réglementation et fiscalité
Sécurité des aliments et santé publique	Santé et sécurité au travail
Rétention des collègues et planification de la relève	Environnement
Distribution et chaîne d'approvisionnement	Protection des marques et des bannières
Relations de travail	Cotisations aux régimes de retraite à prestations définies
Marchandisage	Régimes de retraite interentreprises
Gestion des stocks	Immobilier et rénovations de magasins
Reprise après sinistre et continuité de l'exploitation	Prix des services publics et du carburant
Élaboration et mise en œuvre de la stratégie	Conduite éthique des affaires

Analyse des risques opérationnels et des stratégies de gestion des risques

Déploiement des systèmes des technologies de l'information et d'autres systèmes La société poursuit l'importante mise à niveau de son infrastructure des TI. En 2010, la société a entrepris le déploiement de nouvelles TI. Ce projet, de concert avec la mise en œuvre des autres systèmes prévue pour 2012 et par la suite, fait partie de l'un des plus vastes programmes d'infrastructure technologique à avoir été lancés par la société et est essentiel à la réalisation de ses stratégies de croissance à long terme. En 2011, la société a combiné et simplifié ses TI et d'autres mises en œuvre de systèmes importantes, et elle a franchi avec succès les dernières étapes fondamentales du déploiement de ses TI portant sur l'organisation de la mise en marché, ce qui comprenait plusieurs améliorations cruciales et fonctionnalités élargies d'ordre opérationnel se rapportant au référencement des produits de marchandisage de la société. De plus, en 2011, la société a ajouté avec succès de nouvelles données de base opérationnelles et elle a pratiquement achevé la conception de la plateforme intégrée qui permettra d'accroître le volume de transactions traitées par les TI. Le déploiement complet des systèmes de TI demandera encore des efforts soutenus et des investissements substantiels. L'incapacité de la société à assurer une migration réussie de ses anciens systèmes à ses TI pourrait nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur ses activités, ses produits et sa performance financière. Toute défaillance ou panne des systèmes de TI actuels de la société durant le déploiement des nouvelles TI et d'autres systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données pertinentes et fiables sur lesquelles la direction puisse fonder sa planification stratégique et sa gestion des activités quotidiennes, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et, même, se solder par des pertes financières. De plus, l'incapacité à mettre en œuvre les processus nécessaires au bon fonctionnement des systèmes de TI pourrait causer des inefficiences et des recouplements avec les processus existants.

Gestion du changement et processus d'exécution D'importantes mesures au sein de la société visant notamment l'exécution du plan des infrastructures en matière de TI sont en cours d'exécution. La réussite de ces mesures est tributaire de l'obtention des résultats escomptés par la direction et de l'exécution efficace des processus connexes. Pour opérer la gestion du changement au sein de l'organisation, la société a mis sur pied une équipe de soutien à la réalisation des principaux projets de changement. Cette équipe se penche sur les activités liées à la gestion du changement, principalement l'intégration des processus opérationnels et des changements de systèmes, en se concentrant sur la communication, la formation et d'autres événements liés au changement.

Rapport de gestion

En 2011, la société a investi son énergie dans la mise en œuvre d'importants systèmes et processus liés à la mise en marché et à la chaîne d'approvisionnement, de même que dans la conversion harmonieuse de sa structure organisationnelle en une structure axée sur ses deux divisions, à savoir Conventionnel et Escompte. Des efforts soutenus et une attention spéciale ont été consacrés à la formation des collègues afin de les préparer au nouveau déroulement du travail et de leur permettre d'exécuter leurs tâches en conséquence. La gestion efficace du changement et la primauté accordée au leadership resteront des leviers de succès déterminants pour la mise en œuvre de ces changements liés au fonctionnement organisationnel, aux systèmes et aux processus.

Une mauvaise gestion du changement, notamment par des collègues inexpérimentés, pourrait perturber l'exploitation de la société ou porter atteinte à sa capacité de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques à long terme et de les atteindre. Cela pourrait résulter d'un manque de clarté dans la définition des responsabilités, ou d'un manque de communication, de formation ou de connaissances, lesquels à leur tour, pourraient amener les collègues à agir à l'encontre des objectifs de la société. L'incapacité à mettre à exécution adéquatement les différents processus peut accroître le risque de mécontentement de la clientèle, ce qui pourrait nuire à la réputation, à l'exploitation et à la performance financière de la société. L'incapacité à intégrer adéquatement et en temps utile plusieurs grands projets complexes pourrait être néfaste pour les activités de la société. Si les collègues ne parvenaient pas à concevoir et exécuter de nouveaux rôles, processus et routines, il est possible que la société ne soit pas toujours en mesure de réaliser les économies de coûts et les autres avantages attendus de ses projets.

Intégrité et fiabilité des technologies de l'information Dans le but de satisfaire aux exigences actuelles et futures de ses activités, la société dépend de systèmes de technologie de l'information. Ces systèmes sont essentiels pour fournir à la direction l'information dont elle a besoin pour prendre des décisions, notamment ses indicateurs de performance clés, et il est primordial d'assurer leur bon fonctionnement par des mises à niveau et l'entretien de l'infrastructure.

Bien que la société ait mis en place des contrôles à l'égard de la conversion des données, la migration des données des anciens systèmes vers les nouvelles TI ou d'autres systèmes augmente le risque que l'intégrité et la fiabilité des données soient compromises si les données ne sont pas exactes et complètes au moment de la migration. De plus, au cours des prochaines années, l'exploitation de la société reposera à la fois sur les anciens systèmes et les nouveaux systèmes. Il sera donc primordial que les données soient cohérentes d'un système à l'autre et que l'intégrité des données soit préservée de façon à assurer l'intégrité et la fiabilité de l'information financière de la société. L'appropriation de la gestion de données est essentielle pour assurer la fiabilité et la pertinence continues des données. Toute panne ou tout arrêt de ces systèmes au cours du processus de migration des données pour le système de TI pourrait porter atteinte à la réputation de la société et avoir une incidence défavorable sur ses activités, son chiffre d'affaires et sa performance financière. Le manque de données pertinentes, fiables et accessibles permettant à la direction de gérer efficacement les activités pourrait nuire à la performance financière globale de la société.

Situation concurrentielle Le secteur du commerce de détail au Canada est hautement concurrentiel. L'incapacité de la société à s'adapter aux tendances de consommation ou à exécuter efficacement ses stratégies pourrait avoir un effet négatif sur son chiffre d'affaires et sa performance financière.

Les concurrents de la société comprennent les exploitants traditionnels de supermarchés de même que les entreprises de marchandisage de masse, les clubs-entrepôts, les pharmacies, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale. D'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés. La société subit également les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur le marché de l'épicerie. Certains de ces concurrents disposent de ressources considérables qui leur permettent de livrer à la société une concurrence vigoureuse et efficace. Plusieurs d'entre eux ont recours à une main-d'œuvre non syndiquée. La syndicalisation des salariés de la société peut réduire la capacité de la société à rivaliser sur le plan des coûts de main-d'œuvre ou peut nuire à la capacité de la société à réagir à la concurrence en temps opportun. Une concurrence et des pressions accrues concernant la croissance et les prix pourraient empêcher la société d'atteindre ses objectifs. L'incapacité de la société à prédire avec efficacité l'activité du marché ou à rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et aussi l'obliger à abaisser ses prix pour soutenir la concurrence.

Les concurrents pourraient de surcroît acquérir d'autres entreprises ou conclure des associations avec elles, ce qui aurait pour effet d'augmenter sinon leur part de marché du moins le niveau de la concurrence qu'ils livrent à la société. S'ils procédaient à des acquisitions ou contractaient des alliances d'importance, la société pourrait perdre des occasions d'accroître ses activités ou de conclure des partenariats sur le marché et, par conséquent, subir de fâcheuses conséquences.

La société suit de près sa part de marché et observe les marchés sur lesquels elle exerce ses activités de manière à ajuster ses stratégies qui consistent à fermer des magasins moins rentables, à déménager certains magasins ou à convertir des magasins d'une bannière à une autre et à réviser et à ajuster les prix, les gammes de produits et les programmes de mise en marché. Toutefois, si la société n'arrive pas à soutenir sa position concurrentielle, sa performance financière pourrait en subir les contrecoups.

Conjoncture économique Les facteurs économiques ayant une incidence sur les habitudes de dépense des consommateurs pourraient se détériorer ou évoluer d'une manière imprévisible en raison de l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, nationale ou régionale. Parmi ces facteurs, notons les taux de chômage élevés, le taux d'endettement des ménages, les fluctuations des taux d'intérêt, les variations de l'inflation, les variations des cours de change, les variations des prix des marchandises et l'accès au crédit à la consommation. La direction suit de près l'évolution de la conjoncture économique à l'échelle mondiale et au pays, et elle estime son incidence sur les activités de la société et tient compte de ces facteurs au moment d'arrêter ses décisions d'exploitation à court terme et ses décisions stratégiques à plus long terme. Malgré ces activités, un ou plusieurs de ces facteurs pourraient avoir des répercussions négatives sur le chiffre d'affaires et les marges de la société. Comme les poussées inflationnistes sont imprévisibles, les variations du taux d'inflation ou de déflation toucheront les prix à la consommation, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la performance financière de la société.

Sécurité des aliments et santé publique La société est exposée à des risques liés à la sécurité des aliments et à des défauts de fabrication des articles de marchandise générale. Ces risques qui engagent sa responsabilité peuvent survenir à l'occasion de l'approvisionnement, de la distribution, de la préparation et de la présentation des produits, y compris l'élaboration et la fabrication des produits de marques contrôlées de la société. Une bonne partie du chiffre d'affaires de la société provient des produits alimentaires et, en cas de problème grave d'intoxication d'origine alimentaire ou d'autres problèmes de santé publique causés par certains produits alimentaires, la société pourrait se trouver en position de vulnérabilité. Si ces événements ou incidents se produisaient, ils pourraient porter atteinte aux clients de la société, se solder par une publicité défavorable ou nuire aux marques de la société et pourraient donner lieu à des obligations imprévues découlant de réclamations fondées en droit ou autres. De plus, si des produits contaminés ou défectueux ne sont pas retracés, cette défaillance peut influencer sur la capacité de la société d'être efficace en cas de rappel de ces produits. Ces événements, quels qu'ils soient, ainsi que le non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins, y compris la lutte antiparasitaire, pourraient entacher la réputation de la société et avoir une incidence négative sur les activités et la performance financière de la société.

La société a mis en place un programme de gestion des incidents pour gérer des événements de ce genre. Ce programme est conçu de manière à repérer les risques, inclut des procédures de communication claires avec les collègues et les consommateurs et vise à faire en sorte que les produits potentiellement dangereux soient rapidement retirés des stocks et ne puissent être vendus. La société applique également d'importants programmes de formation et procédures en matière de sécurité des aliments qui traitent des normes de préparation et de manipulation sécuritaires des aliments. La société s'applique à employer les meilleures pratiques en vigueur pour l'approvisionnement, la distribution, la préparation et la présentation des produits alimentaires. De plus, elle s'efforce activement de sensibiliser les clients au sujet de la manipulation sécuritaire des aliments et des choix d'aliments santé. La société accorde une attention toute particulière à l'utilisation d'un système de gestion de la sécurité et de la qualité des aliments pour s'assurer que ses produits de marques contrôlées répondent aux exigences réglementaires et de sécurité des aliments. La capacité de ces programmes et de ces procédures d'endiguer ces événements dépend de leur exécution fructueuse. La mise en place de ces procédures ne signifie pas que la société sera en mesure dans tous les cas d'atténuer les risques sous-jacents et tout événement lié à ces enjeux risque d'entacher la réputation de la société ainsi que de compromettre ses activités et sa performance financière.

Rétention des collègues et planification de la relève L'efficacité au chapitre de la planification de la relève pour les postes de haute direction et du maintien en poste des collègues est essentielle au soutien de la croissance et de la réussite de la société. De plus, la perte de personnel de valeur au profit de concurrents pourrait représenter un risque important pour la stratégie générale de la société. Des stratégies efficaces de maintien en poste seront nécessaires compte tenu des changements importants, de l'accroissement potentiel de la charge de travail et de la valeur sur le marché des collègues qui ont acquis des compétences spécialisées dans le cadre de la mise en œuvre du système de TI et d'autres projets importants au sein de la société. L'incapacité de la société à établir des processus de planification de la relève et des stratégies de maintien en poste appropriés pourrait entraîner des lacunes sur le plan des connaissances, des compétences et de l'expérience requises de la part de la direction. Cela pourrait donc compromettre la capacité de la société à exécuter ses stratégies, entacher sa réputation et avoir une incidence négative sur ses activités et sa performance financière.

Distribution et chaîne d'approvisionnement La nécessité d'investir dans la chaîne d'approvisionnement de la société en vue de l'améliorer pourrait nuire à sa capacité de rejoindre efficacement sa clientèle actuelle et éventuelle et de la conserver. En 2012, la société entamera la dernière phase de son programme de transformation de la chaîne d'approvisionnement, laquelle comprendra l'intégration, au sein du système des TI, des systèmes liés à la chaîne d'approvisionnement. Même si ce projet devrait entraîner une amélioration du niveau de service et de la disponibilité de produits dans les magasins de la société, l'ampleur des changements envisagés et la mise en œuvre de nouveaux processus risquent de perturber les flux normaux de marchandises vers les magasins et de nuire ainsi aux activités et à la performance financière de la société. De plus, l'intégration de nouvelles chaînes d'approvisionnement au système de TI pourrait entraîner des perturbations sur le réseau si elle n'est pas exécutée de façon appropriée, ce qui aurait également des conséquences négatives sur les activités et la performance financière de la société.

Relations de travail Le personnel des magasins et des centres de distribution de la société est majoritairement syndiqué. La renégociation des conventions collectives pourrait entraîner des arrêts ou des ralentissements de travail qui, selon leur nature et leur durée, pourraient nuire à la performance financière de la société. Il est impossible de prédire avec certitude l'issue de ces négociations ou la date à laquelle elles prendront fin. Bien que la société tente de réduire le nombre d'arrêts de travail et de conflits de travail en entamant un processus de négociations précoces, il est tout de même possible que des arrêts ou des ralentissements de travail surviennent, ce qui pourrait entacher la réputation de la société et nuire à ses activités et à sa performance financière.

En 2011, la société a entrepris la conversion de certains de ses magasins conventionnels de l'Ontario en un nouveau modèle d'exploitation, conformément aux modalités des conventions collectives ratifiées en 2010. La société a offert des services de consultation aux collègues touchés. Malgré tout le soutien offert par la société dans le cadre de cette transition, le rendement des collègues pourrait s'en ressentir, ce qui pourrait entacher la réputation de la société et avoir une incidence négative sur ses activités et sa performance financière.

Marchandisage Il peut arriver que la société ait des produits et services dont les clients ne veulent pas, dont ils n'ont aucun besoin, qui ne cadrent pas avec les tendances, habitudes de consommation courantes ou préférences régionales, dont les prix sont démesurés par rapport à ce que les clients sont prêts à payer ou qui se sont fait devancer sur le marché par des produits concurrents. Afin que la société puisse répondre aux demandes des consommateurs et demeurer concurrentielle sur le marché, il est essentiel qu'elle fasse preuve d'innovation. De plus, les activités de la société relatives aux produits alimentaires, au volume des ventes et à l'éventail de produits sont touchées à divers degrés par certaines périodes fériées survenant dans le courant de l'année. Si les efforts de marchandisage se révélaient inefficaces ou encore ne répondaient pas aux attentes des clients, les activités et la performance financière de la société pourraient en subir des conséquences négatives.

Gestion des stocks Une gestion des stocks inappropriée pourrait se traduire par un excédent ou une rupture de stock, ce qui pourrait nuire à la satisfaction de la clientèle et à la performance financière dans son ensemble. La société pourrait être aux prises avec des stocks excédentaires difficiles à écouler de façon rentable ou susceptibles d'accroître ses pertes liées aux stocks, ce qui pourrait nuire à sa performance financière. La société s'efforce de réduire ses stocks et de dépister rapidement les stocks à risque. Les nouveaux systèmes d'information qui sont implantés devraient permettre de mieux prévoir la demande. Pour réduire les stocks excédentaires, la société surveille l'incidence que peuvent avoir les tendances de consommation. Malgré ces efforts, il se pourrait qu'elle éprouve des difficultés à écouler de façon rentable les stocks excédentaires, ce qui pourrait nuire à ses activités et à sa performance financière.

Reprise après sinistre et continuité de l'exploitation La capacité de la société à poursuivre ses principales activités et à assurer le maintien de ses processus clés pourrait être compromise par des événements défavorables, découlant de divers incidents, notamment des intempéries graves, des arrêts de travail, des pannes prolongées des systèmes informatiques, des actes terroristes, des pannes de courant, des fermetures de frontières, des pandémies ou d'autres catastrophes à l'échelle nationale ou mondiale. La société a instauré un plan de continuité de l'exploitation à l'échelle de l'entreprise qui est régulièrement mis à jour. La mise en place du programme permettra à la société de réduire, mais non d'enrayer complètement, les risques d'interruption de l'exploitation, de crises ou de désastres éventuels, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la performance financière de la société.

Élaboration et mise en œuvre de la stratégie Il importe de bien saisir la vision et la stratégie à long terme de la société, de les communiquer et de les gérer adéquatement. Si cette stratégie n'était pas clairement énoncée ou si les tendances du marché et les attentes des consommateurs n'étaient pas prises en compte, il se pourrait que les magasins ne puissent se positionner convenablement sur le marché. L'exécution des plans d'investissement de la société pourrait poser un risque s'ils ne s'alignaient pas sur sa stratégie. De plus, la capacité de la société à exercer ses activités à long terme dépend de la croissance et de l'emplacement de son parc immobilier et des décisions en matière de dépenses. La haute direction définit son orientation stratégique une fois l'an et la communique à l'ensemble de l'entreprise. Cette orientation est revue périodiquement pour assurer son exécution et sa pertinence. Une conception, une communication et une exécution inefficaces de la vision et de la stratégie de la société pourraient nuire à sa réputation, à ses activités et à sa performance financière.

Protection de la vie privée et sécurité informatique La société est assujettie à diverses lois concernant la protection des renseignements personnels de ses clients, des titulaires de carte et de ses collègues et elle s'est dotée d'un code de protection de la vie privée où sont présentées des lignes directrices sur le traitement des renseignements personnels. Si la société contrevenait à ces lois de quelque façon que ce soit, cela pourrait nuire à sa réputation et à sa performance financière. Les systèmes d'information de la société renferment des renseignements personnels sur les clients, les titulaires de carte et les collègues. Toute défaillance ou des vulnérabilités de ces systèmes de sécurité informatique ou la non-conformité de la société aux normes établies en matière de sécurité de l'information, y compris en matière de protection des renseignements personnels concernant ses collègues et ses clients, pourraient nuire à sa réputation, à ses activités et à sa performance financière.

La mise en œuvre du plan stratégique de TI de la société entraînera également un risque lié à la sécurité informatique. Le plan stratégique prévoit une mise à niveau des systèmes de sécurité informatique visant à assurer leur conformité aux normes de sécurité informatique grâce à des protocoles plus rigoureux et des politiques fermes sur la sécurité informatique à l'échelle de l'entreprise. Toute défaillance de ces systèmes informatiques ou la non-conformité de la société aux normes établies en matière de sécurité de l'information, y compris en matière de protection des renseignements personnels concernant ses collègues et ses clients, pourraient nuire à sa réputation, à ses activités et à sa performance financière.

Gestion des contrats et conservation des dossiers L'absence de processus efficaces en ce qui a trait aux appels d'offres, à la rédaction, à l'examen et à l'approbation des contrats de la société accroît le risque de pertes financières pour l'entreprise. De plus, des politiques, des procédures et des pratiques de gestion ou de conservation des documents inefficaces, inapplicables ou incomplètes accroissent le risque que les documents de la société soient incomplets et que la société ne respecte pas les lois et règlements, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la réputation et la performance financière de la société. La société applique des politiques et procédures précises en matière de gestion des contrats et de conservation des dossiers afin de réduire les risques éventuels. Ces politiques et procédures ne peuvent toutefois pas atténuer tous les risques possibles et il pourrait arriver que des dossiers soient incomplets ou inadéquats, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités et à la performance financière de la société.

Indépendance des franchises et relations commerciales avec les franchisés Une importante part du chiffre d'affaires et du bénéfice de la société provient des montants versés par les franchisés. Les franchisés sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leur exploitation peut subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de la société, ce qui, par la suite, peut se répercuter négativement sur sa réputation ainsi que sur ses activités et sa performance financière. Tel serait également le cas sur le plan des produits et du bénéfice si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés d'exploitation et, notamment, être exposés à des risques liés à la santé et à la sécurité ou refuser ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais à la société. Le système de franchise de la société est aussi assujetti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou tout défaut de se conformer aux lois existantes pourrait influencer négativement sur les activités de la société et contribuer à accroître les frais d'administration et le fardeau administratif, ce qui pourrait nuire aux relations que la société entretient avec ses franchisés. La société offre divers services aux franchisés afin de les aider dans leur gestion des magasins, et du personnel dédié est

Rapport de gestion

affecté à la gestion des obligations de la société envers ses franchisés. Malgré ces efforts, toute rupture des relations avec les franchisés pourrait avoir de fâcheuses conséquences qui pourraient porter atteinte à la réputation ou nuire aux activités et à la performance financière de la société. Des changements apportés par la société à la chaîne d'approvisionnement et aux systèmes d'approvisionnement pourraient perturber les activités des magasins franchisés, ou être perçus comme tels, et avoir des répercussions négatives sur la performance financière des franchisés. Cela pourrait porter atteinte à la réputation de la société ou avoir des répercussions négatives pour la société, notamment des litiges et des interruptions relativement aux produits tirés des magasins franchisés.

Gestion des fournisseurs et tiers fournisseurs La société dépend des fournisseurs qui l'approvisionnent en produits et en services. Bien que des ententes contractuelles appropriées aient été conclues avec ces fournisseurs, la société n'a aucune influence directe sur la façon dont ces fournisseurs sont gérés. Il est possible que des événements défavorables qui frappent ces derniers se répercutent à leur tour négativement sur la réputation de la société, sur ses activités et sur sa performance financière. Des stratégies, politiques ou procédures de gestion des fournisseurs inefficaces ou incomplètes pourraient porter atteinte à la capacité de la société d'optimiser ses résultats financiers, de répondre aux besoins des clients ou de contrôler les coûts et la qualité.

Des contraintes liées à la capacité de production ou aux systèmes de TI des fournisseurs pourraient compromettre la capacité de la société à répondre aux besoins de sa clientèle ou à mettre en œuvre de nouveaux processus visant à accroître l'efficacité et la cohérence. L'approvisionnement sur des marchés en développement peut comporter un risque accru.

Les produits de marques contrôlées de la société sont fabriqués en vertu de contrats conclus avec des fournisseurs indépendants. Le développement de produits et l'approvisionnement en produits de marques contrôlées dans le secteur du vêtement sont confiés à un tiers. Une inefficacité au chapitre de la sélection, de l'établissement des modalités des ententes ou la gestion des relations pourrait nuire à la capacité de la société de s'approvisionner en produits de marques contrôlées, de tenir des produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de sa clientèle, de mettre en marché ses produits ou d'exercer efficacement ses activités.

La société a également recours aux services logistiques de tiers, y compris l'exploitation des centres d'entreposage et de distribution, ainsi qu'à des tiers transporteurs. La société dispose d'une stratégie axée sur de multiples sources de fournisseurs en logistique, de sorte qu'en cas d'interruption de service d'un fournisseur, elle puisse avoir recours aux services d'un autre fournisseur. Il est néanmoins possible que les services des fournisseurs soient interrompus, ce qui pourrait perturber la livraison des marchandises en magasins et ainsi avoir des répercussions négatives sur les activités et la performance financière de la société.

La société a toujours fait connaître à ses fournisseurs ses attentes et pratiques en matière de prestations, notamment en les invitant à soutenir ses plans commerciaux et ses mesures de compression des coûts et à aligner leurs activités sur les principales modifications apportées au programme. L'incapacité à appliquer efficacement ce programme aurait des répercussions négatives sur la capacité de la société d'obtenir les retombées attendues, ce qui pourrait avoir une incidence néfaste sur les activités et la performance financière de la société.

Les services bancaires des *Services financiers le Choix du Président* sont fournis par une grande banque canadienne. La Banque PC fait appel à des fournisseurs de services indépendants pour traiter les opérations par carte de crédit, exploiter des centres d'appels et opérationnaliser certaines stratégies de gestion des risques visant la carte MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président*. Afin d'atténuer les risques opérationnels, la Banque PC et la société gèrent et surveillent activement leurs relations avec tous les fournisseurs de services indépendants. De plus, la Banque PC a mis sur pied une politique de gestion des risques liés à l'externalisation et elle a créé une équipe de gestion des fournisseurs qui fait régulièrement rapport sur la gestion des fournisseurs et l'évaluation annuelle des risques liés aux fournisseurs. Malgré ces activités, une interruption importante des services offerts par la banque ou par des tiers fournisseurs aurait une incidence négative sur la performance financière de la Banque PC et de la société.

La société fait aussi appel à des tiers pour la gestion de placements, la garde d'actifs et d'autres services concernant ses équivalents de trésorerie, ses placements à court terme, ses dépôts de garantie et les actifs de ses régimes de retraite. Toute perturbation des services assurés par ces fournisseurs pourrait se répercuter sur le rendement des actifs ou la trésorerie de la société.

Réglementation et fiscalité Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques régissant les activités de la société, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le résultat, les taxes à la consommation et les autres impôts et taxes, ainsi que la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits, pourrait avoir une incidence négative sur ses résultats financiers ou ses résultats opérationnels. De nouvelles prises de position comptables des organismes appropriés, y compris la transition aux IFRS, pourraient aussi influencer sur les résultats financiers de la société. La conformité à de telles modifications pourrait entraîner des coûts importants pour la société. Toute modification des règlements ou toute application plus stricte des règlements en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités. L'incapacité de la société à se conformer pleinement aux lois, règles, règlements et politiques en vigueur pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil ou des mesures réglementaires et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur ses résultats financiers. La Banque PC est assujettie à une réglementation stricte dans le cours normal de ses activités, et le défaut de s'y conformer ou de bien comprendre et de mettre en application de façon efficace les exigences des organismes de réglementation pourrait entraîner des amendes ou d'autres sanctions imposées par les organismes de réglementation et porter atteinte à sa réputation. De plus, il se pourrait que les autorités fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans les documents qu'elle dépose auprès de ces administrations. L'issue défavorable d'un tel litige pourrait nuire considérablement à la réputation et à la performance financière de la société.

En 2010 et en 2011, les gouvernements provinciaux du Québec, de l'Ontario, de l'Alberta, de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique ont apporté des modifications à la réglementation concernant les prix des médicaments génériques sur ordonnance payés par les gouvernements provinciaux en vertu de leur régime d'assurance-médicaments public. Ces modifications se traduisent par une réduction du coût des médicaments génériques assumé par les régimes d'assurance-médicaments provinciaux. De plus, le système ontarien actuel, selon lequel les fabricants de médicaments versent des indemnités professionnelles aux pharmaciens, sera éliminé. Les modifications apportées viennent également réduire le coût des médicaments génériques payé par les particuliers ou réglé par l'entremise de régimes d'assurance privée payés par l'employeur. La société continue d'évaluer les moyens qui pourraient lui permettre d'atténuer l'incidence de ces modifications, notamment la mise en place de programmes visant l'ajout de nouveaux services et l'amélioration des services existants afin d'attirer des clients. Si la société ne parvenait pas à atténuer les répercussions négatives des modifications, sa performance financière pourrait s'en ressentir.

Santé et sécurité au travail L'incapacité de la société à se conformer à des directives appropriées en matière de santé et de sécurité et de veiller au respect des lois et règlements en vigueur pourrait avoir des répercussions négatives sur la réputation, les activités et la performance financière de la société.

En ce qui a trait aux questions de santé et de sécurité, la société a instauré une politique et un système de gestion à l'échelle nationale ainsi qu'un plan de réduction des blessures. Des comptes rendus portant sur les questions de santé et de sécurité sont présentés périodiquement à l'équipe de direction par l'équipe chargée de ces questions, et des mises à jour sur les progrès réalisés à ce chapitre sont présentées chaque trimestre au Comité de l'environnement et de santé et sécurité du Conseil. La société a également entrepris la mise en œuvre de son plan visant la mise sur pied d'un programme de bien-être au travail. Ces mesures visent à réduire le risque qu'un incident ou une série d'incidents compromette la sécurité d'un ou de plusieurs employés et ait des répercussions négatives sur la réputation, les activités et la performance financière de la société.

Environnement La société dispose d'un important portefeuille de biens immobiliers et des installations et elle est exposée aux risques environnementaux liés à la contamination des immeubles et des installations qu'elle occupe, qu'elle ait pu être causée par les propriétaires ou occupants antérieurs, par les propriétés avoisinantes ou par l'exercice de ses propres activités.

La société utilise un certain nombre de réservoirs de stockage souterrains, la plupart étant destinés au carburant automobile vendu au détail ou à son parc de véhicules servant à la chaîne d'approvisionnement. D'éventuelles fuites de ces réservoirs pourraient conduire à une contamination. En plus de recourir à l'évaluation et à la vérification des risques, la société fait appel à une batterie de contrôles et de tests pour réduire au minimum les répercussions de l'écoulement de carburant dans le sous-sol. Elle utilise également des appareils de réfrigération dans ses magasins ainsi que dans ses centres de distribution pour préserver la qualité des produits périssables tout au long de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à leur arrivée sur les étalages. En cas de bris, ces appareils, qui contiennent des gaz frigorigènes, pourraient les libérer dans l'atmosphère. Une fuite de ces gaz pourrait avoir des répercussions négatives sur l'environnement.

Rapport de gestion

Au cours des dernières années, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales ont adopté des lois ou des règlements obligeant les détaillants, les propriétaires de marques et les importateurs à couvrir les coûts liés au recyclage et à la mise au rebut des emballages de produits de consommation et des documents imprimés distribués aux consommateurs. Cette tendance est de plus en plus répandue et la société s'attend à ce que les coûts qu'elle devra engager en raison de ces nouvelles mesures augmentent.

La société s'est dotée de programmes de gestion en matière d'environnement et a institué des politiques et procédures d'évaluation, de conformité, de surveillance et de présentation de l'information visant à assurer le respect de toutes les exigences législatives applicables en matière d'environnement en vue d'assurer le respect de l'environnement. Malgré ces activités d'atténuation, la société pourrait être assujettie à des coûts accrus ou imprévus associés à des incidents environnementaux et aux activités de remise en état connexes, y compris des coûts liés à des litiges et à des questions réglementaires, qui pourraient tous avoir une incidence défavorable sur la réputation et la performance financière de la société.

Parmi les tendances, on observe que les consommateurs demandent de plus en plus aux détaillants de vendre des produits ayant un impact moindre sur l'environnement et qu'ils accordent de plus en plus d'importance à l'adoption, par ces derniers, de pratiques responsables sur le plan environnemental dans le cadre de leurs activités. Comme il est énoncé dans son rapport annuel sur la responsabilité sociale, la société s'est fixée des objectifs environnementaux et surveille les progrès réalisés à cet égard. Si la société ne parvenait pas à répondre aux exigences des consommateurs ou à traiter de manière appropriée les questions d'impact environnemental de ses pratiques, sa réputation et sa performance financière pourraient en subir des répercussions.

Protection des marques et des bannières Une diminution de la valeur des marques de commerce, des bannières ou des marques contrôlées de la société par suite d'événements défavorables, de modifications apportées aux stratégies d'image de marque ou d'autres facteurs, pourrait avoir une incidence négative sur la réputation, les activités et la performance financière de la société.

Cotisations aux régimes de retraite à prestations définies Pour assurer la gestion des actifs de ses régimes de retraite agréés à prestations définies par capitalisation, la société a recours aux services de gestionnaires professionnels de placements qui exercent leurs activités conformément aux procédures et politiques de placement prescrites par règlement, notamment en ce qui concerne les placements permis et la répartition des actifs. Les cotisations futures aux régimes de retraite agréés à prestations définies par capitalisation de la société dépendent de plusieurs variables, y compris le rendement des actifs des régimes et le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs relatifs aux régimes. La société examine et évalue régulièrement le rendement des régimes ainsi que l'incidence de l'évolution des données démographiques, des marchés financiers et d'autres facteurs susceptibles d'influer sur les exigences de financement, les coûts nets liés aux régimes à prestations définies et les hypothèses actuarielles. Si les rendements sur les marchés financiers sont en deçà des niveaux attendus, ou si les taux d'actualisation n'augmentent pas, la société pourrait devoir verser, à l'égard de ses régimes de retraite à prestations définies financés enregistrés, des cotisations d'un montant supérieur à ce qui est actuellement prévu, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur sa performance financière.

Régimes de retraite interentreprises En plus des régimes de retraite dont elle agit à titre de promoteur, la société participe à divers régimes de retraite interentreprises qui prévoient le versement de prestations de retraite aux employés syndiqués aux termes de conventions collectives. Environ 39 % (40 % en 2010) des salariés de la société et de ses franchisés indépendants participent à ces régimes. L'administration de ces régimes et le placement de leurs actifs sont contrôlés par un conseil de fiduciaires indépendants comptant généralement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. Dans certaines circonstances, la société peut avoir un représentant au conseil des fiduciaires pour les régimes de retraite interentreprises. Les cotisations de la société à ces régimes se limitent aux montants établis en vertu des conventions collectives. Toutefois, le mauvais rendement de ces régimes pourrait avoir des conséquences négatives pour les salariés et les anciens salariés de la société qui y participent.

La société, de concert avec ses franchisés indépendants, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 53 000 employés y participant (54 000 en 2010). En 2011, la société a versé 49 millions de dollars (51 millions de dollars en 2010) de cotisations au RRECC. À la fin de 2011, les obligations actuarielles au titre des prestations constituées relatives au RRECC étaient de beaucoup supérieures à la valeur des actifs détenus en fiducie. En raison de cette sous-capitalisation, le RRECC a reçu de l'autorité de réglementation des régimes de retraite l'approbation de réduire les prestations constituées et les prestations au titre des services futurs de certains participants. De plus amples réductions des prestations auraient une incidence négative sur les prestations de retraite des employés de la société, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la motivation et le rendement de ces employés et ainsi entacher la réputation de la société.

Immobilier et rénovations de magasins La société tient un large portefeuille d'immeubles de commerce de détail qui lui appartiennent en propre et, lorsqu'elle le juge utile, elle poursuit une stratégie d'acquisition d'emplacements sur lesquels se dresseront les futurs magasins. Cette façon de procéder améliore la souplesse opérationnelle de la société en lui permettant d'instaurer de nouveaux rayons et services qui pourraient être interdits en vertu de contrats de location-exploitation conclus avec des tiers. De plus, dans le cadre de la revue permanente de la performance de ses magasins, la société entreprend de temps à autre la rénovation de magasins. Des efforts sont déployés afin de minimiser la durée de tels projets de sorte à limiter les inconvénients que les magasins risquent de subir. Toutefois, le chiffre d'affaires et la performance financière de la société pourraient diminuer si les travaux de rénovation ou de réaménagement perturbaient les activités des magasins, nuisaient à l'expérience client ou ne donnaient pas les résultats attendus.

Prix des services publics et du carburant La société fait grande consommation d'électricité, d'autres services publics et de carburant. Elle a conclu des contrats visant à fixer le prix d'une partie de ses coûts variables futurs afférents à l'électricité, au gaz naturel et au carburant. Toutefois, une hausse du coût de ces éléments pourrait nuire à sa performance financière.

Conduite éthique des affaires La société a adopté un Code de déontologie dont tous ses collègues et administrateurs doivent régulièrement prendre connaissance. Elle a également adopté un code de conduite pour ses fournisseurs, qui décrit ses attentes en matière de déontologie dans un certain nombre de secteurs, dont la responsabilité sociale. Pour la société et ses fournisseurs, toute transgression des politiques de déontologie et de conduite des affaires est susceptible de porter atteinte à la réputation de la société et nuire à sa performance financière.

10.2 Risques financiers et gestion des risques

Risques financiers

Risque d'illiquidité et disponibilité des capitaux	Risque marchandises
Risque de crédit	Risque lié au cours des actions ordinaires
Risque de taux d'intérêt	Risque lié aux instruments dérivés
Risque de change	

Analyse des risques financiers et des stratégies de gestion des risques

Risque d'illiquidité et disponibilité des capitaux Le risque d'illiquidité représente le risque que la société ne puisse répondre à sa demande de financement ou financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Il comprend également le risque de ne pas être en mesure de réaliser des actifs au moment voulu, à un prix adéquat. Si la société avait de la difficulté à réunir des capitaux, cela pourrait nuire à sa croissance, à la mise en place de son modèle de gestion et au rendement de ses investissements.

Le risque d'illiquidité et le risque lié à la disponibilité des capitaux sont atténués par le maintien des niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture, la diversification des sources de financement de la société, notamment sa facilité de crédit, et l'échelonnement des échéances des emprunts et obligations de la société en matière de capital. Malgré ces stratégies d'atténuation des risques, la capacité de la société ou de la Banque PC à obtenir du financement auprès de sources externes pourrait se trouver limitée si leur performance financière et leur situation financière venaient à se détériorer ou si les cotes de solvabilité actuelles de la société étaient abaissées. De plus, les marchés du crédit et les marchés financiers sont exposés à des risques inhérents qui peuvent restreindre l'accès de la société à des capitaux et compromettre sa capacité à financer ses obligations financières et ses autres obligations.

Risque de crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle. L'exposition au risque de crédit découle des instruments dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie, des créances sur cartes de crédit de la Banque PC, des créances liées à des prêts consentis à des franchisés, des créances auprès de franchisés et d'autres créances auprès de fournisseurs, de magasins associés et de comptes indépendants et des actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société.

Rapport de gestion

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la cote A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers. La Banque PC gère son risque lié aux créances sur cartes de crédit en recourant à des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, en surveillant le portefeuille de cartes de crédit et en évaluant les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de détenteurs de cartes de crédit. La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux prêts consentis à des franchisés, des créances auprès de franchisés et d'autres créances auprès de fournisseurs, de magasins associés et de comptes indépendants, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Le risque de crédit associé aux placements dans les régimes de retraite à prestations définies de la société est décrit dans la partie qui touche les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies, à la rubrique 10.1, « Risques opérationnels et gestion des risques ».

Malgré les stratégies d'atténuation des risques décrites ci-dessus, la performance financière de la société pourrait en souffrir si une contrepartie venait à manquer à ses obligations.

Risque de taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette et ses instruments financiers à taux variable, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition respective de sa dette à taux fixe et à taux variable, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie, et en prenant des mesures nécessaires pour maintenir un équilibre approprié. Malgré ces stratégies d'atténuation des risques, les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence défavorable sur sa performance financière.

Risque de change La société est exposée aux variations des cours de change principalement sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements à court terme et les dépôts de garantie libellés en dollars américains et détenus par Glenhuron, les achats libellés en monnaie étrangère et les achats fondés sur une monnaie étrangère inclus dans les fournisseurs et autres passifs, et les billets du placement privé libellés en dollars américains et inclus dans la dette à long terme. La société et Glenhuron détiennent des swaps entre monnaies et des contrats de change à terme qui compensent en partie leur exposition respective aux variations des cours de change. Les swaps entre monnaies sont des opérations dans le cadre desquelles les intérêts payés en une monnaie et les montants en capital libellés en une monnaie sont échangés contre des intérêts payés en une autre monnaie et des montants en capital libellés en une autre monnaie. Malgré ces stratégies d'atténuation des risques, les variations des cours de change pourraient avoir des répercussions négatives sur la performance financière de la société.

Risque marchandises La société est exposée aux hausses du prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'aux répercussions indirectes du prix des marchandises sur ses produits de consommation. Elle gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins de produits de consommation pouvant être liés à des marchandises, dont elle compte prendre livraison dans le cours normal de ses activités. La société conclut des contrats à terme normalisés et des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des coûts liés à l'énergie. Malgré les stratégies d'atténuation mises en œuvre par la société, la hausse du prix des marchandises pourrait avoir une incidence défavorable sur sa performance financière.

Risque lié au cours des actions ordinaires La société est exposée au risque lié au cours des actions ordinaires du fait des options sur actions qu'elle attribue à certains de ses salariés, dans la mesure où elle les rachète au moment de l'exercice, et du fait des unités d'actions restreintes (« UAR ») qu'elle attribue. Les UAR ont une incidence défavorable sur le résultat opérationnel lorsque le cours des actions ordinaires augmente et ont une incidence favorable sur le résultat opérationnel lorsque le cours des actions ordinaires diminue. Glenhuron est partie à un contrat à livrer sur actions, qui prévoit un règlement en trésorerie, un règlement en actions ordinaires ou un règlement net. La valeur de ce contrat à terme varie selon les fluctuations du cours des actions ordinaires de la société et procure une compensation partielle des fluctuations de la charge ou du produit découlant du régime UAR de la société. Malgré cette compensation partielle, la hausse du cours de l'action ordinaire pourrait avoir une incidence défavorable sur la performance financière de la société.

Risque lié aux instruments dérivés La société a recours à des instruments dérivés de gré à gré pour atténuer certains risques. Les conventions et les directives proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire aux flux de trésorerie et à la performance financière de la société.

11. Transactions entre parties liées

L'actionnaire majoritaire de la société est Weston. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement par l'intermédiaire de sociétés privées qu'il contrôle, y compris Wittington Investments, Limited (« Wittington ») qui détient environ 63 % des actions ordinaires en circulation de Weston, laquelle exerce, à son tour, un contrôle sur environ 63 % des actions ordinaires en circulation de la société. De plus, M. Weston détient directement environ 1 % des actions ordinaires de la société (1 % au 1^{er} janvier 2011 et 1 % au 3 janvier 2010). La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché.

Transactions entre parties liées

	Valeur de la transaction	
	2011	2010
Coût des marchandises vendues		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	646 \$	613 \$
Achats de stocks auprès d'une partie liée ¹⁾	18	18
Résultat opérationnel		
Entente de partage des coûts avec la société mère ²⁾	10	9
Prestation de services administratifs à la société mère ³⁾	18	19
Location de locaux à bureaux auprès d'une filiale de Wittington	3	3

- 1) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de cette société. Au 31 décembre 2011, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 2 millions de dollars au 3 janvier 2010). En date du 12 décembre 2011, M. Weston a quitté ses fonctions d'administrateur d'Associated British Foods plc. Il continue néanmoins de siéger au conseil d'administration de la société mère d'Associated British Foods plc et, par conséquent, Associated British Foods plc demeure une partie liée pour la société.
- 2) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa quote-part des coûts engagés en son nom par Weston.
- 3) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion du risque, à la trésorerie et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée desdits coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le Comité d'audit.

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Bilan			
Fournisseurs et autres passifs	28 \$	33 \$	44 \$

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi Les cotisations versées par la société aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de la société sont présentées à la note 22 afférente aux états financiers consolidés.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées. Ces choix et les ententes correspondantes n'ont pas eu d'incidence importante sur la société.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et de l'équipe de direction, de même que les membres du Conseil d'administration et de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rapport de gestion

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société.

	2011	2010
Salaires et autres avantages à court terme	8 \$	7 \$
Rémunération fondée sur des actions	4	5
Total de la rémunération	12 \$	12 \$

Régime de réinvestissement des dividendes Au cours de l'exercice, la société a émis 938 984 actions ordinaires (3 620 906 en 2010) à l'intention de Weston aux termes du RRD (voir la note 19 afférente aux états financiers consolidés).

12. Estimations comptables critiques

L'établissement d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

La direction évalue continuellement les estimations et les hypothèses qu'elle utilise. Ces estimations et ces hypothèses sont fondées sur les résultats passés, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture en cours et sur les activités que la société pourrait entreprendre à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses fournies dans la présente rubrique reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant être incertaines, et toute révision de ces estimations et hypothèses pourrait avoir d'importantes répercussions sur les états financiers consolidés.

12.1 Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit

Le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit a été établi dans le but d'absorber les pertes sur créances éventuelles pouvant être subies à l'égard du portefeuille de cartes de crédit du secteur Services financiers. Le montant de ce compte est établi d'après l'analyse statistique du rendement passé et actuel, l'ancienneté, le statut en matière d'arriérés, le montant déjà cumulé au titre de ce compte et l'opinion de la direction quant à l'incidence de la conjoncture économique et des autres tendances ayant des répercussions sur la clientèle, notamment les faillites. Des changements de situation pourraient faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent sensiblement des évaluations actuelles, ce qui pourrait avoir pour effet d'augmenter ou de diminuer le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit.

La note 8 afférente aux états financiers consolidés présente un complément d'information à cet égard.

12.2 Stocks

Certains stocks des magasins de détail sont inscrits au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette estimée, si celle-ci est inférieure. La valeur de réalisation nette est évaluée comme étant le montant auquel les stocks devraient être vendus, compte tenu des fluctuations des prix de détail en raison du caractère saisonnier, diminués des coûts estimés nécessaires à la vente. Les stocks sont ramenés à la valeur de réalisation nette lorsqu'ils sont jugés irrécouvrables s'ils sont obsolètes, endommagés ou si leur prix de vente a subi une baisse. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires qu'une augmentation des prix de vente au détail, le montant de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

Pendant l'inventaire physique des stocks, la société doit faire appel à son jugement ou à sa capacité d'estimation pour i) déterminer les facteurs d'escompte utilisés pour convertir les stocks au prix coûtant après un inventaire physique des stocks évalués au prix de détail et ii) évaluer les pertes sur stocks, ou pertes de volume, qui surviennent entre le dernier inventaire physique des stocks et la date de clôture.

Les stocks dénombrés et évalués au prix de détail sont convertis au prix coûtant à l'aide d'un facteur d'escompte appliqué sur les prix de vente au détail. Ce facteur est déterminé par catégorie et calculé en fonction des marges brutes historiques, et il est révisé régulièrement pour assurer sa validité. Les pertes sur stocks, calculées en pourcentage du chiffre d'affaires, sont évaluées tout au long de l'exercice et fournissent un indicateur pour l'évaluation des écarts d'inventaire négatifs estimés entre le dernier inventaire physique et la date de clôture. Tout écart entre les pertes réelles survenues et les pertes estimées a une incidence sur les stocks et le résultat opérationnel.

Des révisions ou écarts dans ces estimations peuvent entraîner des modifications des stocks dans le bilan consolidé ainsi que l'imputation d'une charge ou d'un crédit au résultat opérationnel dans le compte de résultat.

La note 9 afférente aux états financiers consolidés présente un complément d'information à cet égard.

12.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen trimestriel visant à déceler tout indice de dépréciation. Lorsqu'il existe un indice d'une dépréciation, la détermination des flux de trésorerie futurs et les évaluations de la juste valeur sont les facteurs qui influencent le plus les évaluations de la dépréciation. La dépréciation correspond au montant de l'excédent de la juste valeur des immobilisations corporelles sur la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

La société détermine la valeur d'utilité de ses magasins en actualisant les flux de trésorerie attendus qui, de l'avis de la direction, seront générés par l'utilisation continue de l'UGT. Afin de calculer les flux de trésorerie, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui comprennent, notamment des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement, ainsi que des taux d'actualisation. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente de ses magasins au moyen de diverses hypothèses, notamment le taux de location du marché pour des biens situés dans la même région géographique que les biens faisant l'objet de l'évaluation, l'utilisation optimale du bien dans la région géographique concernée, le montant des coûts opérationnels recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts opérationnels non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente du bien. Ces estimations et hypothèses peuvent changer ultérieurement en raison de l'incertitude entourant la concurrence et le contexte économique ou de modifications apportées aux stratégies commerciales.

La note 11 afférente aux états financiers consolidés présente un complément d'information à cet égard.

12.4 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme

Le taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes, le taux de majoration de la rémunération, les taux de départ à la retraite, les taux de cessation d'emploi, les taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts de soins de santé représentent les hypothèses utilisées pour déterminer le coût et le coût net des obligations de la société au titre des régimes à prestations définies et autres régimes d'avantages à long terme. Comme ces hypothèses clés sont par nature prospectives et à long terme, elles sont assujetties à des incertitudes et les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats attendus. Conformément aux IFRS, les différences entre les résultats réels et les hypothèses, ainsi que l'incidence des changements apportés aux hypothèses, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour ce qui est des régimes à prestations définies et dans le résultat net pour les autres régimes d'avantages à long terme pour la période, ce qui se répercute sur les actifs des régimes et les obligations au titre des régimes à prestations définies. Bien que la société soit d'avis que ses hypothèses sont appropriées, les différences entre les résultats réels et les résultats prévus ou les changements apportés aux hypothèses de la société pourraient avoir une incidence importante sur le coût net de ses obligations au titre des régimes à prestations définies et autres régimes d'avantages à long terme et sur les coûts futurs de ses régimes.

La note 22 afférente aux états financiers consolidés présente un complément d'information à cet égard.

12.5 Goodwill et immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois l'an et lorsqu'il existe un indice que l'immobilisation incorporelle pourrait avoir perdu de la valeur.

Une perte de valeur est définie comme étant le montant de l'excédent de la valeur comptable des groupes d'UGT ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

La société détermine la juste valeur de ses groupes d'UGT et des immobilisations à durée d'utilité indéterminée au moyen de modèles s'appuyant sur les flux de trésorerie actualisés corroborés par d'autres techniques d'évaluation. Pour déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses à long terme portant sur les taux d'actualisation, les produits prévus, les taux de redevances et les marges, le cas échéant, établies selon les expériences passées, les résultats opérationnels réels, les budgets et le plan d'affaires quinquennal de la société, approuvé par le Conseil. Ces estimations et hypothèses peuvent changer ultérieurement en raison de l'incertitude entourant la concurrence et le contexte économique ou de modifications apportées aux stratégies commerciales.

La note 13 afférente aux états financiers consolidés présente un complément d'information à cet égard.

12.6 Impôt sur le résultat et autres impôts

Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce un jugement sur ce qui suit : les valeurs comptables des actifs et des passifs figurant dans les états financiers, lesquels font l'objet d'estimations comptables pour ce qui est des soldes, l'interprétation des lois fiscales dans les diverses compétences fiscales, les attentes quant aux résultats opérationnels futurs, le moment où les différences temporelles se résorberont et les vérifications possibles par les autorités fiscales des déclarations de revenus.

Des révisions ou des écarts dans les estimations ou les hypothèses sous-jacentes peuvent entraîner des variations des soldes d'impôt exigible ou différé au bilan consolidé, de même que la comptabilisation d'une charge ou d'un crédit dans la charge d'impôt sur le résultat inscrite au compte consolidé de résultat, et ils peuvent donner lieu à des décaissements ou à des encaissements.

Toutes les déclarations d'impôt sur le résultat, d'impôt sur le capital et de taxes à la consommation peuvent faire l'objet d'une vérification et de nouvelles cotisations. Des modifications des interprétations ou des jugements pourraient entraîner une révision de la charge future à payer au titre de ces impôts et de ces taxes. Il est cependant impossible de faire une estimation raisonnable du montant révisé.

La note 4 afférente aux états financiers consolidés présente un complément d'information à cet égard.

12.7 Créances liées à des prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs

À la vente initiale d'un contrat de franchise, la société offre des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples qui est comptabilisé selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les créances liées à des prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs font l'objet d'un examen à chaque date de clôture visant à déceler tout indice de dépréciation. La détermination des flux de trésorerie futurs et les évaluations de la juste valeur sont les facteurs qui influencent le plus les évaluations de la dépréciation. Le montant de la perte de valeur correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable sur les flux de trésorerie estimés respectifs actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument financier.

La société détermine la juste valeur initiale de ses actifs au moyen de modèles s'appuyant sur les flux de trésorerie actualisés corroborés par d'autres techniques d'évaluation. Pour déterminer ces justes valeurs, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses à long terme portant sur les taux d'actualisation, les produits attendus, les taux de redevances et les marges, le cas échéant, établis selon l'expérience passée, les résultats opérationnels réels, les budgets et le plan d'affaires quinquennal de la société, approuvé par le Conseil. Puisque les événements futurs et leurs répercussions ne peuvent être prévus avec exactitude, les résultats réels pourraient différer considérablement de ces estimations. La révision de ces estimations du fait de la fluctuation constante de la conjoncture économique ou de modifications apportées aux stratégies commerciales sera reflétée dans les états financiers des prochains exercices.

La note 25 afférente aux états financiers consolidés présente un complément d'information à cet égard.

13. Transition aux Normes internationales d'information financière

Au cours du premier trimestre de 2011, la société a achevé l'établissement de son bilan d'ouverture et des états financiers de 2010 selon les choix définitifs de méthodes comptables IFRS approuvés par son Comité d'audit. Dans le cadre de la transition aux IFRS, certains chiffres préliminaires non audités inclus dans le Rapport annuel – Revue financière de 2010 de la société ont été modifiés, ce qui a donné lieu à une augmentation des capitaux propres au bilan transitoire en IFRS d'environ 19 millions de dollars et du bénéfice net de 2010 d'environ 41 millions de dollars.

Ces chiffres révisés sont présentés dans le rapport du premier trimestre aux actionnaires de la société.

La transition aux IFRS a entraîné une diminution nette du total des capitaux propres de 1 193 millions de dollars et des augmentations du total des actifs et du total des passifs de 1 099 millions de dollars et de 2 292 millions de dollars, respectivement au 3 janvier 2010. La diminution nette des capitaux propres découlait principalement de la consolidation de certaines entités ad hoc, la déconsolidation de certains franchisés, les différences de comptabilisation des avantages du personnel, la dépréciation des immobilisations corporelles et l'exigence relative aux actifs financiers additionnels à la juste valeur.

La consolidation de la fiducie de financement indépendante et de la dette connexe ainsi que la comptabilisation de la dette liée aux créances sur cartes de crédit titrisées ont eu encore une incidence sur le total des actifs et le total des passifs.

La société a également terminé d'apporter les modifications nécessaires à son contrôle interne à l'égard de l'information financière et à ses contrôles et procédures de communication de l'information selon les IFRS, ce qui comprenait le rehaussement des contrôles existants ainsi que la conception et la mise en œuvre de nouveaux contrôles, au besoin. Aucune modification importante n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière ni aux contrôles et procédures de communication de l'information par suite de l'adoption et de la mise en œuvre des IFRS.

Les rapprochements préparés conformément à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, sont présentés à la note 31 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de la société.

14. Normes comptables

Normes comptables futures

Instruments financiers Le 16 décembre 2011, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié des modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* et à l'International Accounting Standard (l'« IAS ») 32, *Instruments financiers : présentation*, qui établissent les exigences relatives à la compensation d'un actif financier et d'un passif financier ainsi que les nouvelles exigences d'informations à fournir dans le cas des actifs et des passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation. Les modifications apportées à l'IAS 32 et à l'IFRS 7 s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014 et du 1^{er} janvier 2013, respectivement. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

États financiers consolidés Le 12 mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10, *États financiers consolidés*. Cette norme remplace en partie l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, qui porte sur la consolidation, et remplace intégralement l'interprétation SIC-12.

L'objectif de l'IFRS 10 est de définir la notion de contrôle et d'établir les principes fondamentaux permettant de déterminer dans quelles circonstances et de quelle manière les résultats d'une entité doivent être inclus dans un jeu d'états financiers. L'IAS 27 a été modifiée pour refléter les nouvelles exigences de l'IFRS 10. Seules les dispositions de l'IAS 27 concernant les états financiers individuels ont été maintenues telles quelles.

Partenariats Le 12 mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 11 *Partenariats*. L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, de même que l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées en commun – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. L'IFRS 11 établit des principes qui se fondent sur une évaluation des droits et des obligations découlant d'un accord pour déterminer le partenariat et définit les exigences en matière de présentation auxquelles doivent se conformer les entités qui détiennent une participation dans des accords visant des activités contrôlées conjointement.

L'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, a été modifiée afin de refléter les dispositions des nouvelles normes IFRS 10 et IFRS 11.

Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités Le 12 mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Cette norme IFRS exige la présentation d'informations détaillées sur les participations d'une société dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. L'IFRS 12 permet aux utilisateurs des états financiers d'une entité d'évaluer la nature et les risques liés aux participations que cette entité détient dans d'autres entités, de même que l'incidence de ces participations sur sa situation et sa performance financières.

L'IFRS 10, l'IFRS 11 et l'IFRS 12, ainsi que les modifications apportées à l'IAS 27 et à l'IAS 28, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'adoption anticipée de ces normes est autorisée, pourvu qu'elles soient toutes adoptées en même temps. Les entités sont toutefois autorisées à appliquer dans leurs états financiers l'une ou l'autre des exigences de l'IFRS 12 en matière d'informations à fournir sans pour autant adopter de façon anticipée la totalité des dispositions de l'IFRS 12. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront ces nouvelles normes et modifications sur ses états financiers consolidés.

Évaluation de la juste valeur Le 12 mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Cette norme définit la juste valeur, prescrit un cadre unique pour les évaluations à la juste valeur en vertu des IFRS et précise les informations qui doivent être fournies à l'égard de ces évaluations. L'IFRS 13 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Son adoption anticipée est cependant autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Avantages du personnel Le 16 juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 19, *Avantages du personnel*, de façon à éliminer l'option de différer les profits et les pertes, à fournir des directives plus précises concernant l'évaluation des actifs des régimes et les obligations au titre des régimes à prestations définies, à simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant des régimes à prestations définies et à exiger la présentation de nouvelles informations sur les régimes à prestations définies. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Présentation des états financiers Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces modifications resserrent les exigences de présentation des autres éléments du résultat global dans les états financiers, principalement en exigeant que les composantes des autres éléments du résultat global qui se rapportent aux éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultat soient présentées séparément de celles qui se rapportent aux éléments qui demeurent dans les capitaux propres. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers – Informations à fournir Le 7 octobre 2010, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 7 qui viennent étoffer les informations que les entités doivent fournir au sujet des transactions donnant lieu à des transferts d'actifs financiers. Ces nouvelles exigences s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011. La société les appliquera donc à ses états financiers du premier trimestre de 2012. La société ne s'attend pas à ce que ces modifications aient une incidence importante sur les informations présentées dans ses états financiers.

Impôt différé – Recouvrement des actifs sous-jacents Le 20 décembre 2010, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, *Impôt sur le résultat*, qui prévoient une exception aux principes généraux d'évaluation prescrits par l'IAS 12 pour les immeubles de placement évalués à la juste valeur. Ces nouvelles exigences s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Comme la société a choisi de comptabiliser ses immeubles de placement au coût, ces modifications n'ont eu aucune incidence sur ses états financiers.

Instruments financiers Le 12 novembre 2009, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera éventuellement l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Le projet de remplacement de l'IAS 39, qui s'effectuera en trois étapes, a pour but d'améliorer et de simplifier la présentation des instruments financiers. La publication de l'IFRS 9 a marqué la première étape du projet, qui fournit des directives sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. Cette norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme sur ses états financiers.

15. Perspectives¹⁾

En 2011, la société a continué à consolider ses assises et son infrastructure tout en bonifiant son offre de produits et de services à la clientèle. En 2012, elle restera à l'écoute des consommateurs, tout en gardant le déploiement de ses systèmes de TI au cœur de ses priorités. La société centrera ses efforts sur une exécution constante afin de surpasser les attentes de la clientèle grâce à un choix de produits judicieux, à une expérience de magasinage améliorée et à des prix concurrentiels dans toutes les bannières.

En 2012, les dépenses d'investissement seront d'environ 1,1 milliard de dollars et une superficie nette en pieds carrés destinée à la vente au détail sera augmentée d'environ 1 %. De plus, les coûts associés à la conversion de certains magasins conventionnels de l'Ontario conformément aux modalités des conventions collectives varieront de 30 millions de dollars à 40 millions de dollars.

Comme la mise en service du nouveau système de TI dans le tout premier magasin est prévue pour la fin de 2012, la société s'attend à ce que les coûts liés aux investissements dans les TI atteignent environ 1,5 % des produits de l'exercice. À compter de 2014, les dépenses consacrées aux TI, exprimées en pourcentage des produits, commenceront à diminuer pour se fixer à environ 1,2 % d'ici 2016. Les coûts marginaux liés aux investissements dans les TI en 2012 devraient avoir une incidence négative de l'ordre de 90 millions de dollars sur le résultat opérationnel, laquelle sera toutefois contrebalancée par une diminution d'environ 20 millions de dollars des coûts liés aux programmes relatifs à la chaîne d'approvisionnement, ce qui portera à environ 70 millions de dollars les coûts marginaux nets. De plus, la société prévoit que l'investissement dans son offre de produits et de services à la clientèle sera d'environ 40 millions de dollars. Elle s'attend aussi à ce que ses activités ne combrent pas ces coûts marginaux, et par conséquent prévoit que le bénéfice net par action pour l'exercice 2012 en entier enregistrera une baisse d'un exercice à l'autre et que la pression s'exercera davantage au cours de la première moitié de l'exercice.

16. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : le BAIIA et la marge du BAIIA, les intérêts et la couverture des intérêts, les flux de trésorerie disponibles, le fonds de roulement, le rendement de l'actif net moyen, le montant ajusté de la dette, le ratio du montant ajusté de la dette sur le BAIIA, le ratio du montant ajusté de la dette sur les capitaux propres et le montant ajusté de la dette nette. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance financière et sa situation financière, pour les raisons indiquées ci-après. Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

BAIIA et marge du BAIIA Le tableau qui suit rapproche le résultat avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissement (le « BAIIA ») avec le résultat opérationnel, lequel est rapproché du bénéfice net établi conformément aux PCGR et présenté dans les états consolidés des résultats pour les exercices et les trimestres clos les 31 décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2011. La direction utilise le BAIIA pour évaluer le rendement des activités poursuivies et la capacité de la société à générer des flux de trésorerie afin de financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement.

1) À lire en parallèle avec la rubrique « Énoncés prospectifs » à la page 2.

Rapport de gestion

La marge du BAIIA représente le BAIIA divisé par les produits.

(en millions de dollars canadiens)	2011 (non audité) (12 semaines)	2010 (non audité) (12 semaines)	2011 (non audité) (52 semaines)	2010 (non audité) (52 semaines)
Bénéfice net	174 \$	165 \$	769 \$	675 \$
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :				
Impôt sur le résultat	60	76	288	319
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	81	83	327	353
Résultat opérationnel	315	324	1 384	1 347
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :				
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	170	152	699	628
BAIIA	485 \$	476 \$	2 083 \$	1 975 \$

Intérêts et couverture des intérêts Le tableau qui suit présente un rapprochement entre la charge d'intérêts utilisée pour calculer le ratio de couverture des intérêts et les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états financiers consolidés audités pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2011. La couverture des intérêts représente le résultat opérationnel, divisé par les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, plus les intérêts capitalisés dans les immobilisations corporelles. La société estime que le ratio de couverture des intérêts est utile pour évaluer la capacité de la société à couvrir ses charges d'intérêts nettes grâce à son résultat opérationnel.

(en millions de dollars canadiens)	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	327 \$	353 \$
Ajouter : intérêts capitalisés dans les immobilisations corporelles	1	–
Charge d'intérêts	328 \$	353 \$

Flux de trésorerie disponibles Le tableau suivant présente un rapprochement entre les flux de trésorerie disponibles utilisés pour évaluer la situation financière de la société et les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états financiers consolidés audités pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2011. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile pour évaluer la trésorerie disponible qu'elle peut affecter au financement et aux activités d'investissement supplémentaires. Avec prise d'effet en 2012, la société utilisera les flux de trésorerie disponibles pour mieux refléter les activités liées à ses flux de trésorerie.

Les flux de trésorerie représentent les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, exception faite de la variation nette des créances sur cartes de crédit, moins les acquisitions d'immobilisations corporelles.

(en millions de dollars canadiens)	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	1 814 \$	2 029 \$
Augmentation (diminution) des créances sur cartes de crédit, montant net	104	(98)
Moins : acquisitions d'immobilisations corporelles	987	1 190
Flux de trésorerie disponibles	931 \$	741 \$

Actif net Le tableau qui suit présente un rapprochement entre l'actif net utilisé pour calculer le ratio du rendement de l'actif net moyen et les mesures conformes aux PCGR présentées dans les bilans consolidés audités pour les exercices clos le 31 décembre 2011, le 1^{er} janvier 2011 et le 3 janvier 2010. La société estime que le ratio du rendement de l'actif net moyen est utile pour évaluer le rendement des actifs productifs.

Pour calculer le rendement de l'actif net moyen, la société divise le résultat opérationnel de l'exercice par l'actif net moyen.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Total de l'actif	17 428 \$	16 841 \$	16 090 \$
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	966	857	731
Placements à court terme	754	754	663
Dépôts de garantie	266	354	250
Fournisseurs et autres passifs	3 677	3 522	3 372
Actif net	11 765 \$	11 354 \$	11 074 \$

Montant ajusté de la dette et montant ajusté de la dette nette Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le montant ajusté de la dette utilisé pour calculer le ratio du montant ajusté de la dette sur le BAIIA et le ratio du montant ajusté de la dette sur les capitaux propres ainsi que le montant ajusté de la dette nette aux mesures conformes aux PCGR présentées dans les bilans consolidés annuels audités pour les exercices clos le 31 décembre 2011, le 1^{er} janvier 2011 et le 3 janvier 2010. La société calcule la dette comme la somme de la dette bancaire, de la dette à court terme, de certains autres passifs et de la juste valeur des dérivés financiers. Pour calculer le montant ajusté de la dette, la société déduit de la dette les fiducies de titrisation indépendantes de la dette à court terme, de la dette à long terme et des CPG de la Banque PC. Pour calculer le montant ajusté de la dette nette, la société déduit du montant ajusté de la dette la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les dépôts de garantie et la juste valeur des dérivés financiers. Par le passé, la société utilisait la dette nette comme mesure financière non conforme aux PCGR. La société estime que le montant ajusté de la dette et le montant ajusté de la dette nette sont des mesures plus pertinentes pour évaluer le niveau d'endettement.

Pour calculer le ratio du montant ajusté de la dette sur le BAIIA, la société divise le montant ajusté la dette par le BAIIA. Pour calculer le montant ajusté la dette sur les capitaux propres, elle divise la dette par les capitaux propres attribuables aux actionnaires et les titres de participation.

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Dette bancaire	– \$	10 \$	10 \$
Dette à court terme	905	535	1 225
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	87	902	312
Dette à long terme	5 493	5 198	5 041
Certains autres passifs	39	35	36
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments ci-dessus	22	37	58
Total de la dette	6 546 \$	6 717 \$	6 682 \$
Moins : Fiducies de titrisation indépendantes	905	535	1 225
Fiducies de titrisation indépendantes dans la dette à long terme	600	1 100	500
Certificats de placement garanti	276	18	–
Montant ajusté de la dette	4 765 \$	5 064 \$	4 957 \$
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	966	857	731
Placements à court terme	754	754	663
Dépôts de garantie	266	354	250
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments ci-dessus	137	187	178
Montant ajusté de la dette nette	2 642 \$	2 912 \$	3 135 \$

Rapport de gestion

Les actions privilégiées de deuxième rang, série A sont classées comme des titres de participation et sont exclues du calcul du montant ajusté de la dette et du montant ajusté de la dette nette.

Capitaux propres Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les capitaux propres utilisés pour calculer le ratio de la dette nette sur les capitaux propres et les mesures conformes aux PCGR présentées dans les états financiers consolidés audités des exercices clos le 31 décembre 2011, le 1^{er} janvier 2011 et le 3 janvier 2010.

Pour calculer les capitaux propres, la société fait la somme des titres de participation et des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Titres de participation	222	221	220
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	6 007	5 603	5 080
Capitaux propres	6 229	5 824	5 300

17. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société, notamment sa notice annuelle et d'autres documents d'information, ont été déposées par voie électronique auprès de divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR, et elles peuvent être consultées en ligne au www.sedar.com et auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 22 février 2012
Toronto, Canada

Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	48
Rapport des auditeurs indépendants	49
États financiers consolidés	50
Comptes consolidés de résultat	50
États consolidés du résultat global	51
États consolidés des variations des capitaux propres	52
Bilans consolidés	53
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	54
Notes afférentes aux états financiers consolidés	55
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	55
Note 2. Principales méthodes comptables	55
Note 3. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	66
Note 4. Impôt sur le résultat	66
Note 5. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	68
Note 6. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	68
Note 7. Créances	69
Note 8. Créances sur cartes de crédit	70
Note 9. Stocks	71
Note 10. Actifs disponibles à la vente	71
Note 11. Immobilisations corporelles	72
Note 12. Immeubles de placement	74
Note 13. Goodwill et immobilisations incorporelles	76
Note 14. Autres actifs	78
Note 15. Provisions	79
Note 16. Dette à court terme	79
Note 17. Dette à long terme	80
Note 18. Autres passifs	82
Note 19. Capital social	82
Note 20. Gestion du capital	84
Note 21. Rémunération fondée sur des actions	86
Note 22. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme	90
Note 23. Charges au titre des avantages du personnel	97
Note 24. Contrats de location	97
Note 25. Instruments financiers	99
Note 26. Gestion des risques financiers	105
Note 27. Passifs éventuels	107
Note 28. Garanties financières	108
Note 29. Transactions avec des parties liées	108
Note 30. Informations sectorielles	110
Note 31. Transition aux IFRS	111
Annexe aux états financiers consolidés audités portant sur le ratio de couverture par le résultat	130
Rétrospective des trois derniers exercices	131
Glossaire	132

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le rapport annuel relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et de faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite, la direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, dont les résultats sont transmis à la direction tous les trimestres. Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise du Comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier de l'exploitation. Le Comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le Comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au Comité d'audit. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du Comité d'audit en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Toronto, Canada
Le 22 février 2012

Le président du Conseil,

[signé]

Galen G. Weston

Le président,

[signé]

Vicente Trius

La chef de la direction financière,

[signé]

Sarah R. Davis

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Les Compagnies Loblaw limitée, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2011, au 1^{er} janvier 2011 et au 3 janvier 2010, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices de 52 semaines clos le 31 décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2011, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement et notamment de l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, au 1^{er} janvier 2011 et au 3 janvier 2010, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices de 52 semaines clos le 31 décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière.

KPMG S.R.L. / SENC.R.L.

Toronto, Canada
Le 22 février 2012

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Comptes consolidés de résultat

Pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2011
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)
Produits	31 250 \$	30 836 \$
Coût des marchandises vendues (note 9)	23 894	23 534
Frais de vente et charges générales et administratives	5 972	5 955
Résultat opérationnel	1 384	1 347
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 3)	327	353
Bénéfice avant impôt sur le résultat	1 057	994
Impôt sur le résultat (note 4)	288	319
Bénéfice net	769 \$	675 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 5)		
De base	2,73 \$	2,43 \$
Dilué	2,71 \$	2,38 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 1 ^{er} janvier 2011 (en millions de dollars canadiens)	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)
Bénéfice net	769 \$	675 \$
Perte nette sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	-	(2)
Reclassement dans le bénéfice net de la perte sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	-	6
	-\$	4 \$
Perte actuarielle nette au titre des régimes à prestations définies (note 22)	(208)	(90)
Autres éléments du résultat global	(208)	(86)
Résultat global total	561 \$	589 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires
Solde au 1^{er} janvier 2011	1 475 \$	4 122 \$	1 \$	5 \$	5 603 \$
Bénéfice net	–	769	–	–	769
Autres éléments du résultat global (note 22)	–	(208)	–	–	(208)
Résultat global total	–	561	–	–	561
Régime de réinvestissement des dividendes (note 19)	43	–	–	–	43
Incidence nette de la rémunération fondée sur des actions (notes 19 et 21)	28	–	47	–	75
Rachats d'actions ordinaires aux fins d'annulation (note 19)	(6)	(33)	–	–	(39)
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,84 \$	–	(236)	–	–	(236)
	65	292	47	–	404
Solde au 31 décembre 2011	1 540 \$	4 414 \$	48 \$	5 \$	6 007 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Capital social ordinaire	Résultats non distribués	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires
Solde au 3 janvier 2010	1 308 \$	3 771 \$	– \$	1 \$	5 080 \$
Bénéfice net	–	675	–	–	675
Autres éléments du résultat global (note 22)	–	(90)	–	4	(86)
Résultat global total	–	585	–	4	589
Régime de réinvestissement des dividendes (note 19)	167	–	–	–	167
Incidence nette de la rémunération fondée sur des actions (notes 19 et 21)	–	–	1	–	1
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,84 \$	–	(234)	–	–	(234)
	167	351	1	4	523
Solde au 1^{er} janvier 2011	1 475 \$	4 122 \$	1 \$	5 \$	5 603 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Actifs			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	966 \$	857 \$	731 \$
Placements à court terme (note 6)	754	754	663
Créances (note 7)	467	366	367
Créances sur cartes de crédit (note 8)	2 101	1 997	2 095
Stocks (note 9)	2 025	1 956	1 982
Impôt sur le résultat recouvrable	–	8	–
Charges payées d'avance et autres actifs	117	83	101
Actifs détenus en vue de la vente (note 10)	32	71	56
Total des actifs courants	6 462	6 092	5 995
Immobilisations corporelles (note 11)	8 725	8 377	7 815
Immeubles de placement (note 12)	82	74	75
Goodwill et immobilisations incorporelles (note 13)	1 029	1 026	1 023
Impôt sur le résultat différé (note 4)	232	227	258
Dépôts de garantie (note 6)	266	354	250
Créances liées à des prêts consentis à des franchisés	331	314	344
Autres actifs (note 14)	301	377	330
Total des actifs	17 428 \$	16 841 \$	16 090 \$
Passifs			
Passifs courants			
Dette bancaire	– \$	10 \$	10 \$
Fournisseurs et autres passifs	3 677	3 522	3 372
Provisions (note 15)	35	62	62
Impôt sur le résultat à payer	14	–	42
Dette à court terme (note 16)	905	535	1 225
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 17)	87	902	312
Total des passifs courants	4 718	5 031	5 023
Provisions (note 15)	50	43	44
Dette à long terme (note 17)	5 493	5 198	5 041
Impôt sur le résultat différé (note 4)	21	35	27
Titres de participation (note 19)	222	221	220
Autres passifs (note 18)	917	710	655
Total des passifs	11 421	11 238	11 010
Capitaux propres attribuables aux actionnaires			
Capital social ordinaire (note 19)	1 540	1 475	1 308
Résultats non distribués	4 414	4 122	3 771
Surplus d'apport (note 21)	48	1	–
Cumul des autres éléments du résultat global	5	5	1
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	6 007	5 603	5 080
Total des passifs et des capitaux propres attribuables aux actionnaires	17 428 \$	16 841 \$	16 090 \$

Passifs éventuels (note 27). Contrats de location (note 24). Garanties financières (note 28).
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Approuvé au nom du Conseil,

[signé]
Galen G. Weston,
administrateur

[signé]
Thomas C. O'Neill,
administrateur

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2011
(en millions de dollars canadiens)

	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)
Activités opérationnelles		
Bénéfice net	769 \$	675 \$
Impôt sur le résultat (note 4)	288	319
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 3)	327	353
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	699	628
Impôt sur le résultat payé	(216)	(298)
Intérêts perçus	60	52
Règlement de contrats à livrer sur actions (note 25)	(7)	–
(Augmentation) diminution nette des créances sur cartes de crédit	(104)	98
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	8	151
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes	5	27
(Profit) perte sur la cession d'actifs	(18)	8
Autres	3	16
Rentrées nettes liées aux activités opérationnelles	1 814	2 029
Activités d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 11)	(987)	(1 190)
Variation des placements à court terme (note 6)	18	(129)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	57	90
Variation des placements dans des franchises et autres créances	(24)	(25)
Variation des dépôts de garantie (note 6)	92	(115)
Autres	(12)	(12)
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(856)	(1 381)
Activités de financement		
Variation de la dette bancaire	(10)	–
Variation de la dette à court terme (note 16)	370	(690)
Dette à long terme		
– Émise (note 17)	287	981
– Remboursée (note 17)	(909)	(322)
Intérêts payés	(380)	(418)
Dividendes versés (note 19)	(193)	(65)
Actions ordinaires		
– Émises (note 19)	21	–
– Rachetées aux fins d'annulation (note 19)	(39)	–
Sorties nettes liées aux activités de financement	(853)	(514)
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	4	(8)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	109	126
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	857	731
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	966 \$	857 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2011 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw limitée est une société ouverte canadienne constituée en 1956. Elle est le plus grand détaillant en alimentation au Canada et l'un des plus grands distributeurs de produits pharmaceutiques, de produits de marchandise générale et de produits et services financiers. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont appelées conjointement « Loblaw » ou la « société » dans les présents états financiers consolidés.

La société mère de la société est George Weston limitée (« Weston »), qui détient une participation d'environ 63 % dans la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

La société compte deux secteurs opérationnels à présenter, à savoir le secteur Vente au détail et le secteur Services financiers (voir la note 30).

Note 2. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après. Il s'agit des premiers états financiers consolidés de la société établis conformément aux IFRS pour l'exercice de 52 semaines clos le 31 décembre 2011 avec informations financières comparatives pour l'exercice de 52 semaines clos le 1^{er} janvier 2011. La société a également appliqué les exigences de l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. La note 31 présente l'incidence, sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la société, de la transition des principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR canadiens ») aux IFRS en date du 3 janvier 2010 (la « date de transition »), y compris l'application des exceptions obligatoires et des exemptions facultatives prévues par l'IFRS 1.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 22 février 2012.

Base d'établissement Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est de certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Les passifs au titre d'accords de rémunération fondée sur des actions et réglée en trésorerie sont évalués à la juste valeur tel qu'il est décrit à la note 21 et l'actif des régimes à prestations définies est également comptabilisé à la juste valeur, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 22.

Les principales méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés et pour l'établissement du bilan consolidé d'ouverture au 3 janvier 2010, sauf en ce qui concerne certaines exceptions obligatoires et exemptions facultatives appliquées conformément à l'IFRS 1, tel qu'il est décrit à la note 31.

Les présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens.

Méthode de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle au sens de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*. Aux termes de l'Interprétation 12 du Comité permanent d'interprétation, *Consolidation – entités ad hoc*, les entités ad hoc sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société et des risques et avantages associés aux entités ad hoc, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités ad hoc. Les entités ad hoc qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités ad hoc et qui font en sorte que la société obtenant la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité ad hoc est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité ad hoc et conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Par conséquent, l'exercice de la société compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les cinq ou six ans. Les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2011 comptaient tous deux 52 semaines. C'est en 2014 qu'aura lieu le prochain exercice comptant 53 semaines.

Bénéfice net par action ordinaire Le bénéfice par action ordinaire de base est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Aux fins du calcul du bénéfice dilué par action, il est présumé que le nombre moyen pondéré d'options sur actions en cours dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen de la période est exercé et que le produit de ces options est utilisé pour racheter des actions ordinaires de la société au cours moyen de la période. Le bénéfice par action ordinaire dilué tient aussi compte de l'effet dilutif des options de conversion sur les titres de participation, les contrats à livrer sur actions, comptabilisés dans les fournisseurs et autres passifs, et un élément des autres passifs.

Comptabilisation des produits Les produits comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes, déduction faite des rendus estimés, conclues avec les clients des magasins détenus et exploités par la société, les ventes conclues avec les magasins associés, les marchands indépendants et les magasins franchisés, ainsi que les frais de service que ceux-ci versent à la société, déduction faite des avantages promotionnels offerts par la société, et comprend également les ventes de services financiers. La société comptabilise les produits au moment de la vente aux clients et au moment de la livraison des stocks à ses magasins associés et franchisés.

Les points-cadeaux attribués aux termes de programmes de fidélisation sont comptabilisés comme composante distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle ils sont attribués. Une tranche de la contrepartie reçue dans le cadre d'une transaction donnant lieu à l'attribution de points-cadeaux est reportée jusqu'à ce que les points-cadeaux soient échangés. La contrepartie attribuée aux points-cadeaux est établie d'après une évaluation de la juste valeur estimée des points-cadeaux à la date de la transaction réalisée selon la méthode de la juste valeur résiduelle.

Au moment de la vente initiale d'un contrat de franchisage, la société offre des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples qui est comptabilisé selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services et les autres produits liés aux services financiers sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice.

Impôt sur le résultat La société comptabilise l'impôt sur le résultat selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode, des actifs et des passifs d'impôt différé sont constatés pour tenir compte des incidences fiscales futures des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le bénéfice ou la perte au compte de résultats, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global. L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporelles sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale et que la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net. Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporelles liées aux participations dans des filiales, sauf si la société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Trésorerie et équivalents de trésorerie La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

Placements à court terme Les placements à court terme se composent essentiellement de bons du Trésor, de titres d'État, de papier commercial de sociétés et de dépôts bancaires à terme.

Dépôts de garantie Les dépôts de garantie se composent essentiellement de la trésorerie, des bons du Trésor du gouvernement et des titres de créance d'entités parrainées par le gouvernement qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver des lettres de crédit, des contrats financiers dérivés et des contrats à livrer sur actions. Le montant des dépôts de garantie requis fluctue essentiellement en fonction des variations de la valeur de marché des dérivés.

Créances Les créances, déduction faite des provisions, comprennent les sommes à recevoir de franchisés indépendants, de magasins associés et de comptes indépendants et les sommes à recevoir des fournisseurs.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'entremise de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale en propriété exclusive de la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisés au poste « Charges d'intérêts nettes et autres charges financières », selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

Lorsque les pertes de valeur ne peuvent être établies pour chacun des éléments individuels, la Banque PC tient compte des indices de dépréciation sur la base du portefeuille. La provision est fondée sur l'analyse statistique du rendement antérieur et du rendement actuel, les provisions déjà établies et le jugement de la direction. La provision pour pertes sur créances est déduite du solde des créances sur cartes de crédit. L'intérêt sur l'actif déprécié continue d'être comptabilisé. Le montant net des pertes sur créances de l'exercice est comptabilisé dans le résultat opérationnel.

De temps à autre, la société transfère des créances sur cartes de crédit en les vendant à des fiducies de financement indépendantes ou en les rachetant de ces dernières. Comme elle conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à ces actifs, la société continue de les comptabiliser à titre de créances sur cartes de crédit, et les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement garanti. La société consolide les résultats de l'une des fiducies de titrisation indépendantes, soit Eagle Credit Card Trust, à titre d'entité ad hoc. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti.

Créances liées à des prêts consentis à des franchisés Les créances liées à des prêts consentis à des franchisés se composent des montants à recevoir de franchisés indépendants pour des prêts consentis par l'intermédiaire d'une fiducie de financement indépendante consolidée conformément aux dispositions de l'interprétation 12 du Comité permanent d'interprétation. Chaque franchisé indépendant fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Stocks La société comptabilise les stocks de marchandises au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le plus faible des deux montants. Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises de fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les articles saisonniers de marchandise générale et les stocks des centres de distribution sont évalués au coût moyen pondéré. La société utilise la méthode du prix de détail pour évaluer le coût de la majeure partie des stocks des magasins de détail. Selon cette méthode, elle calcule la valeur de réalisation nette estimée comme le montant auquel elle estime pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix au détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur de réalisation nette lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui sont à l'origine de la réduction de valeur des stocks n'existent plus, ou lorsque des signes clairs indiquent une hausse des prix de vente au détail, la réduction de valeur précédemment inscrite est reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux et d'administration indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges à la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains de ses fournisseurs dont elle achète les produits pour les revendre. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de marchandisage, notamment dans le cadre de programmes des fournisseurs comme des remises pour le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. La contrepartie reçue d'un fournisseur constitue une réduction des prix des produits du fournisseur et elle est comptabilisée en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes au moment de sa constatation au compte consolidé de résultat et au bilan consolidé, respectivement. Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des actifs livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement de frais de vente engagés afin de promouvoir les produits du fournisseur. La contrepartie est alors portée en diminution du coût engagé au compte consolidé de résultat.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement, et évaluées subséquemment, au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif afin de préparer ce dernier en vue de son utilisation attendue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

L'amortissement commence dès que les actifs sont prêts à être mis en service des actifs et est comptabilisé selon le mode d'amortissement linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimée sur leur durée d'utilité estimée. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte de l'actif et est amortie sur sa durée d'utilité estimée. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la clôture de chaque exercice et ajustés au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

- Bâtiments – de 10 à 40 ans
- Matériel et mobilier – de 3 à 10 ans
- Améliorations aux bâtiments – jusqu'à 10 ans

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, qui peut comprendre des options de renouvellement, ou sur la durée d'utilité estimée du bien d'au plus 25 ans, selon la plus courte des deux.

Les immobilisations corporelles détenues en vertu de contrats de location-financement sont amorties sur la durée d'utilité attendue, selon la même méthode que pour les actifs détenus en propriété, ou la durée du contrat de location, si cette dernière est la plus courte, à moins que la société n'ait la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location, auquel cas ce contrat sera amorti sur la durée d'utilité de l'actif.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen trimestriel visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placements, étant donné qu'ils se rapportent aux activités opérationnelles de la société.

Les immeubles de placements sont comptabilisés au coût, diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Les méthodes d'amortissement s'appliquant aux immeubles de placement sont les mêmes que celles qui s'appliquent aux immobilisations corporelles.

Les immeubles de placement font l'objet d'un examen trimestriel visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Coûts d'emprunt Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, jusqu'à ce que les immobilisations corporelles soient essentiellement prêtes pour leur utilisation prévue, en fonction de la moyenne pondérée des coûts d'emprunt pour le trimestre.

Goodwill Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill correspond à l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur la juste valeur des actifs acquis identifiables, diminué de la juste valeur des passifs repris identifiables. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Immobilisations incorporelles Les immobilisations incorporelles acquises qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. La société évalue ses immobilisations incorporelles en tenant compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels et autres pour déterminer si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs connexes. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Dépréciation des actifs non financiers À chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation possible. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la société doit évaluer la valeur recouvrable de l'actif afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les actifs sont examinés en fonction du plus bas niveau de regroupement d'actifs et de passifs pour lequel les flux de trésorerie identifiables sont dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Ce regroupement est désigné comme une « unité génératrice de trésorerie » ou « UGT ». La société a déterminé que chaque magasin et chaque immeuble de placement constituaient une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs de support de la société, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie de façon indépendante. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente. Dans le cas des centres de distribution, les actifs de support sont attribués aux magasins en exploitation qui s'approvisionnent auprès du centre de distribution.

Plusieurs indices de dépréciation sont examinés pour déterminer s'il y a lieu de soumettre les magasins à un test de dépréciation. Ces indices comprennent la sous-performance d'un magasin par rapport à la performance prévue et l'incidence négative attendue sur la performance future d'un magasin en raison d'activités concurrentielles.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité courante et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. La société détermine la valeur d'utilité de ses magasins en actualisant les flux de trésorerie attendus qui, de l'avis de la direction, seront générés par l'utilisation continue de l'UGT. Afin de calculer les flux de trésorerie, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui comprennent, notamment des prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement, ainsi que des taux d'actualisation. Les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement futurs sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil d'administration de la société (le « Conseil »). Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de la vente de ses magasins au moyen de diverses hypothèses, notamment le taux de location du marché pour des biens situés dans la même région géographique que les biens faisant l'objet de l'évaluation, l'utilisation optimale du bien dans la région géographique concernée, le montant des coûts opérationnels recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts opérationnels non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente du bien.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat opérationnel de la période au cours de laquelle elles sont établies. Lorsque la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat opérationnel de la période au cours de laquelle elles se produisent.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne. Toute dépréciation éventuelle d'un goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel les actifs se rattachent avec sa valeur comptable. Si la valeur recouvrable, calculée comme étant le montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat opérationnel de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquentement, même si les conditions changent.

Provisions Une provision est comptabilisée si la société a une obligation juridique ou implicite pour laquelle il est probable qu'un transfert de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation.

Instruments financiers Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à la juste valeur et classés soit comme actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, ou autres passifs financiers. Les instruments financiers sont inclus dans le bilan consolidé et évalués, après la comptabilisation initiale, à la juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance et des autres passifs financiers, qui sont évalués au coût amorti. La juste valeur est fondée sur le cours du marché lorsqu'il existe un marché actif, autrement la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible. Les gains et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le résultat avant impôt sur le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat et sur les actifs financiers disponibles à la vente sont constatés dans le bénéfice net avant impôt et les autres éléments du résultat global, respectivement. Les coûts de transaction, à l'exception de ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme étant à leur juste valeur par le biais du résultat net et qui sont donc passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont inscrits à l'actif à la valeur comptable de l'instrument et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'instruments financiers Un test de dépréciation servant à déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur est effectué à chaque date de clôture. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plus d'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier, et que la perte peut être estimée de façon fiable. Les actifs financiers sont soumis au test de dépréciation soit individuellement soit collectivement, c'est-à-dire en fonction d'un portefeuille d'actifs financiers. S'il existe une indication objective d'une perte de valeur sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier, ou du portefeuille d'actifs financiers, et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés respectifs, calculée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier, et il est comptabilisé à titre de correction de valeur. La perte de valeur fera l'objet d'une reprise du montant de la perte de valeur, si elle diminue au cours d'une période ultérieure.

Instruments dérivés Les instruments financiers dérivés sous forme de swaps entre monnaies, de swaps de taux d'intérêt, de contrats de change à terme et de contrats à livrer sur actions, ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme standardisés, de contrats d'option et de contrats à terme sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. Tout instrument dérivé répondant à la définition de dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et comptabilisé au bilan consolidé à sa juste valeur. La juste valeur est fondée sur le cours du marché lorsqu'il existe un marché actif, autrement la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible.

Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

Conversion des monnaies étrangères La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou pertes de change découlant de la conversion de ces soldes en monnaie étrangère sont comptabilisés dans le résultat opérationnel. Les produits et les charges libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les taux en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu.

Avantages du personnel à court terme. Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans le résultat opérationnel à mesure que les services correspondants sont rendus ou sont inscrits à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régimes à prestations définies La société offre un certain nombre de régimes à prestations définies contributifs et non contributifs prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. L'obligation nette de la société au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime. Le calcul des obligations au titre des régimes à prestations définies est effectué par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Les évaluations actuarielles sont fondées sur les meilleures estimations de la direction quant au taux d'actualisation, le taux attendu de rendement des actifs du régime à long terme, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance prévu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies aux fins comptables est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés qui sont assorties d'une notation de crédit AA et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre du régime à prestations définies. Le taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes est fondé sur la conjoncture des marchés, sur la composition des actifs, sur la gestion active des actifs des régimes de retraite à prestations définies et les rendements historiques. Le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé pour 2011 a été calculé à partir de données externes et des tendances historiques des coûts des soins de santé de la société. Les coûts des services passés non comptabilisés (voir plus loin) et la juste valeur des actifs de tout régime doivent être déduits des obligations au titre des régimes à prestations définies pour en arriver au montant net des obligations au titre des régimes à prestations définies.

Les coûts des services passés découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat opérationnel de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, dans la mesure où les droits aux prestations ont été acquis. Si les droits aux prestations n'ont pas encore été acquis, les coûts des services passés sont comptabilisés dans le résultat opérationnel selon un mode linéaire sur la durée restante à courir jusqu'à ce que les droits en question soient acquis. Les charges d'intérêts sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies et le rendement attendu des actifs des régimes tels qu'ils sont établis par les évaluations actuarielles sont comptabilisés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Dans le cas des plans qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total des coûts des services passés non comptabilisés, majorés de la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables au régime. S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. L'incidence du plafonnement de l'actif est prise en compte dans les autres éléments du résultat global.

Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations

futures. Le montant résultant de la réévaluation de ce passif est constaté dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle la réévaluation a lieu.

À chaque date de clôture, les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et les obligations au titre des prestations définies sont évaluées au moyen d'hypothèses qui se rapprochent de leur valeur à la date de clôture, les gains et les pertes actuariels qui résultent de ces deux évaluations étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Régimes à cotisations définies La société offre un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies à ses salariés, aux termes desquels elle verse des cotisations définies, en faveur des salariés admissibles, dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Le montant de la prestation de retraite est fondé sur les cotisations patronales constituées, et pour la plupart des régimes, les cotisations salariales et les gains et les pertes sur les placements. Les coûts des régimes à cotisations définies sont passés en charges à mesure que les cotisations sont à payer.

Régimes de retraite interentreprises La société offre des régimes de retraite interentreprises qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est établie conformément à ses conventions collectives. La société n'administre pas ces régimes; l'administration et le placement de leurs actifs sont plutôt contrôlés par un conseil de fiduciaires indépendants comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. Les cotisations versées par la société aux régimes interentreprises sont passées en charges à mesure que les cotisations sont à payer.

Autres régimes d'avantages à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsqu'il survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. Le montant des autres régimes d'avantages à long terme est effectué à chaque date de clôture par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés qui sont assorties d'une notation de crédit AA et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des autres avantages du personnel à long terme. Les charges d'intérêts sur les obligations au titre des autres régimes d'avantages à long terme et le rendement attendu des actifs des régimes tels qu'ils sont établis par les évaluations actuarielles sont comptabilisés dans les charges d'intérêts nettes et les autres charges financières. À chaque date de clôture, les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur et les obligations au titre des autres régimes d'avantages à long terme sont évaluées au moyen d'hypothèses qui se rapprochent de leur valeur à la date de clôture, les gains et les pertes actuariels qui résultent de ces deux évaluations étant comptabilisés immédiatement dans le résultat opérationnel. Les coûts des services passés, sont comptabilisés immédiatement dans le résultat opérationnel de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Indemnités de fin de contrat de travail Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges si la société est manifestement engagée, et a un plan formalisé et détaillé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi avant la date normale de mise à la retraite ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de fin de contrat de travail versées par suite d'un départ volontaire sont comptabilisées en charges si la société a présenté une offre pour encourager les départs volontaires, s'il est probable que l'offre soit acceptée et si l'on peut déterminer de manière fiable le nombre de personnes qui accepteront l'offre. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Régime d'options sur actions Avant le 22 février 2011, les options sur actions pouvaient être réglées en actions ou sous forme de paiement de la plus-value des actions en trésorerie, au gré du salarié. Ces options étaient comptabilisées comme des options sur actions réglées en trésorerie, dont les droits étaient acquis par tranches sur une période de trois à cinq ans. Par conséquent, chaque tranche était évaluée séparément au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes. La juste valeur du montant payable aux salariés dans le cadre de ces régimes a été réévaluée à la date de chaque bilan, et une charge au titre de la rémunération a été comptabilisée dans le résultat opérationnel sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une modification correspondante ayant été inscrite au passif. Les renonciations ont été estimées à la date de l'attribution et ont été révisées pour tenir compte d'une variation dans les renonciations prévues ou réelles.

Depuis le 22 février 2011, les options sur actions ne peuvent être réglées qu'en actions. Ces attributions sont comptabilisées à titre d'options sur actions dont le règlement est fondé sur des instruments de capitaux propres, et les droits sont acquis par tranches sur une période de trois à cinq ans. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées aux salariés est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes, et la juste valeur à la date d'attribution, déduction faite des annulations par renonciation à la date d'attribution, est comptabilisée à titre de charge dans le résultat opérationnel sur la durée d'acquisition des droits sous-jacents de chaque tranche, tandis que le surplus d'apport est augmenté en conséquence. Au cours de la période d'acquisitions des droits, le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté afin de tenir compte des attentes révisées sur le nombre d'options dont les droits devraient être acquis, de sorte que le montant comptabilisé en définitive à titre de charge soit fondé sur le nombre d'attributions qui respectent les critères d'acquisition de droits. À l'exercice des options dont les droits ont été acquis, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport pour l'attribution, majoré du montant en trésorerie reçu à l'exercice, est comptabilisé à titre d'augmentation du capital social.

Régime d'unités d'actions restreintes (« UAR ») Les attributions d'unités d'actions restreintes confèrent aux salariés le droit de recevoir un paiement en trésorerie égal au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Loblaw après la clôture d'une période de performance, pendant une période allant de trois à cinq ans après la date d'attribution. Pour chaque UAR attribuée, la société comptabilise dans le résultat opérationnel une charge de rémunération dont la valeur est égale à la valeur de marché d'une action ordinaire de Loblaw, moins la valeur actualisée nette du montant prévu des dividendes à recevoir, à la date à laquelle les UAR sont attribuées à chaque participant. La charge de rémunération est répartie de façon proportionnelle sur la période de performance, de façon à rendre compte des variations de la valeur marchande d'une action ordinaire de Loblaw jusqu'à la clôture de la période de performance. Les annulations par renonciation sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement aux annulations par renonciation prévues ou réelles.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (« UAD ») Des membres du Conseil de la société, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leur rémunération annuelle et leurs jetons de présence sous forme d'UAD dont les droits ont été entièrement acquis. Les droits dont sont assorties les UAD sont immédiatement acquis puisque les administrateurs ont droit aux actions peu importe la date à laquelle ils quittent le Conseil. Les porteurs d'UAD touchent des dividendes qui prennent la forme de fractions d'UAD tout au long de la période de détention. La fraction d'UAD émise au cours de la période de détention est traitée comme une attribution excédentaire. Pour chaque UAD à l'intention des administrateurs qu'elle attribue, la société comptabilise une charge égale à la valeur de marché d'une action ordinaire de Loblaw à la date à laquelle l'UAD est attribuée et comptabilise un montant compensatoire dans les capitaux propres. Après la date d'attribution, la charge au titre des UAD à l'intention des administrateurs n'est pas réévaluée pour tenir compte des variations subséquentes de la valeur de marché de l'action ordinaire de Loblaw. Les UAD sont réglées en actions au moment où l'administrateur quitte le Conseil.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (« UADD ») En vertu de ce régime, tout dirigeant admissible peut choisir de reporter l'intégralité des primes à court terme qu'il a gagnées aux termes du Programme incitatif à court terme (le « PICT ») au cours de tout exercice, sous réserve d'un plafond global équivalant à trois fois son salaire de base. Toutes les UADD détenues par un dirigeant lui seront versées en espèces au plus tard le 15 décembre de l'année suivant celle au cours de laquelle son emploi a pris fin, peu importe la raison. Le choix de participer au régime d'UADD pour tout exercice donné doit être fait en début d'exercice et ne peut être révoqué. Chaque UADD confère à son porteur le droit de recevoir l'équivalent en trésorerie de la valeur d'une action ordinaire de Loblaw. Le nombre d'UADD attribuées pour toute année sera déterminé en divisant le montant des primes que le dirigeant a gagnées au titre du PICT et qu'il a choisi de reporter aux termes du régime par la valeur de marché des actions ordinaires de la société à la date à laquelle les primes attribuées en vertu du PICT auraient sinon dû être versées. À cette fin et aux fins d'établir la valeur des UADD d'un dirigeant à la date de leur conversion en trésorerie, la valeur de ces UADD est calculée en appliquant la moyenne pondérée du cours en fonction du volume de l'action ordinaire de la société à la Bourse de Toronto pendant les cinq jours de bourse qui précèdent la date d'évaluation. Après la date d'attribution, toute variation de la juste valeur est constatée dans le résultat opérationnel de la période au cours de laquelle survient la variation, un montant équivalent étant constaté dans le passif.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés La société offre un régime d'actionnariat à ses salariés, qui permet à ces derniers d'acquérir ses actions ordinaires au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. La société verse au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % de la cotisation de chaque employé et comptabilise un coût de rémunération dans le résultat opérationnel dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de la société sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes. Ces jugements, ces estimations et ces hypothèses sont fondés sur les résultats passés, sur les connaissances que la direction possède des événements et de la conjoncture et sur d'autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances.

Des estimations et des hypothèses importantes sont formulées pour évaluer les créances sur cartes de crédit, les stocks, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, l'impôt sur le résultat et les autres impôts, les pertes de valeur des immobilisations corporelles et des autres actifs non financiers, les instruments financiers et les paramètres utilisés aux fins de l'évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme. Ces estimations reposent sur des jugements subjectifs ou complexes à l'égard de questions pouvant comporter des incertitudes et toute révision de ces estimations pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés. L'illiquidité des marchés du crédit, la volatilité des titres de capitaux propres, la fluctuation des cours du change, la conjoncture des marchés de l'énergie et la baisse des dépenses à la consommation ont tous contribué à l'accroissement de l'incertitude inhérente à ces estimations et hypothèses. Puisque les événements futurs et leurs répercussions ne peuvent être prévus avec précision, les résultats réels pourraient considérablement différer de ces estimations.

Normes comptables futures

Instruments financiers Le 16 décembre 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, et à l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, qui établit les exigences relatives à la compensation d'un actif financier et d'un passif financier ainsi que les nouvelles exigences d'informations à fournir dans le cas des actifs et des passifs financiers qui ont fait l'objet d'une compensation. Les modifications apportées à l'IAS 32 et à l'IFRS 7 s'appliquent aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014 et du 1^{er} janvier 2013, respectivement. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

États financiers consolidés Le 12 mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 10, *États financiers consolidés*. Cette norme remplace en partie l'IAS 27, qui porte sur la consolidation, et remplace intégralement l'interprétation SIC-12. L'objectif de l'IFRS 10 est de définir la notion de contrôle et d'établir les principes fondamentaux permettant de déterminer dans quelles circonstances et de quelle manière les résultats d'une entité doivent être inclus dans un jeu d'états financiers. L'IAS 27 a été modifiée pour refléter les nouvelles exigences de l'IFRS 10. Seules les dispositions de l'IAS 27 concernant les états financiers individuels ont été maintenues telles quelles.

Partenariats Le 12 mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 11, *Partenariats*. L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, de même que l'interprétation SIC-13, *Entités contrôlées en commun – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. L'IFRS 11 établit des principes qui se fondent sur une évaluation des droits et des obligations découlant d'un accord pour déterminer le partenariat et définit les exigences en matière de présentation auxquelles doivent se conformer les entités qui détiennent une participation dans des accords visant des activités contrôlées conjointement.

L'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées*, a été modifiée afin de refléter les dispositions des nouvelles normes IFRS 10 et IFRS 11.

Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités Le 12 mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*. Cette norme IFRS exige la présentation d'informations détaillées sur les participations d'une société dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées non consolidées. L'IFRS 12 permet aux utilisateurs des états financiers d'une entité d'évaluer la nature et les risques liés aux participations que cette entité détient dans d'autres entités, de même que l'incidence de ces participations sur sa situation et sa performance financières.

L'IFRS 10, l'IFRS 11 et l'IFRS 12, ainsi que les modifications apportées à l'IAS 27 et à l'IAS 28, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. L'adoption anticipée de ces normes est autorisée, pourvu qu'elles soient toutes adoptées en même temps. Les entités sont toutefois autorisées à appliquer dans leurs états financiers l'une ou l'autre des exigences de l'IFRS 12 en matière d'informations à fournir sans pour autant adopter de façon anticipée la totalité des dispositions de l'IFRS 12. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront ces nouvelles normes et modifications sur ses états financiers consolidés.

Évaluation de la juste valeur Le 12 mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Cette norme définit la juste valeur, prescrit un cadre unique pour les évaluations à la juste valeur en vertu des IFRS et précise les informations qui doivent être fournies à l'égard de ces évaluations. L'IFRS 13 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Son adoption anticipée est cependant autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Avantages du personnel Le 16 juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 19, *Avantages du personnel*, de façon à éliminer l'option de différer les profits et les pertes, à fournir des directives plus précises concernant l'évaluation des actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies, à simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant des régimes à prestations définies et à exiger la présentation de nouvelles informations sur les régimes à prestations définies. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Présentation des états financiers Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Ces modifications resserrent les exigences de présentation des autres éléments du résultat global dans les états financiers, principalement en exigeant que les composantes des autres éléments du résultat global qui se rapportent aux éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultat soient présentées séparément de celles qui se rapportent aux éléments qui demeurent dans les capitaux propres. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront ces modifications sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers – Informations à fournir Le 7 octobre 2010, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 7, qui viennent étoffer les informations que les entités doivent fournir au sujet des transactions donnant lieu à des transferts d'actifs financiers. Ces nouvelles exigences s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011. La société les appliquera donc à ses états financiers du premier trimestre de 2012. La société ne s'attend pas à ce que ces nouvelles exigences aient une incidence importante sur les informations à fournir dans ses états financiers.

Impôt différé – Recouvrement des actifs sous-jacents Le 20 décembre 2010, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, qui prévoient une exception aux principes généraux d'évaluation prescrits par l'IAS 12 pour les immeubles de placement évalués à la juste valeur. Ces nouvelles exigences s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012. Comme la société a choisi de comptabiliser ses immeubles de placement au coût, ces modifications n'ont eu aucune incidence sur ses états financiers.

Instruments financiers Le 12 novembre 2009, l'IASB a publié une nouvelle norme, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera éventuellement l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Le projet de remplacement de l'IAS 39, qui s'effectuera en trois étapes, a pour but d'améliorer et de simplifier la présentation des instruments financiers. La publication de l'IFRS 9 a marqué la première étape du projet. Cette norme, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2015, fournit des directives sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura cette nouvelle norme sur ses états financiers.

Note 3. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

	2011	2010
Charges d'intérêts et autres charges financières		
Dette à long terme	282 \$	291 \$
Obligations au titre des régimes à prestations définies et des autres régimes d'avantages à long terme	90	89
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	41	42
Emprunts auprès de Franchise Trust II	16	16
Dividendes sur les titres de participation	14	14
Moins : intérêts incorporés au coût des immobilisations corporelles [taux de capitalisation de 6,4 % (néant en 2010)]	(1)	–
	442	452
Produits d'intérêts		
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite	(80)	(76)
Produits de désactualisation	(20)	(15)
Instruments financiers dérivés	(8)	–
Produits d'intérêts à court terme	(7)	(8)
	(115)	(99)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	327 \$	353 \$

Note 4. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat se détaille comme suit :

	2011	2010
Charge d'impôt exigible		
Exercice considéré	239 \$	247 \$
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(4)	(1)
	235 \$	246
Charge d'impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporelles	53	73
Total de la charge d'impôt sur le résultat	288 \$	319 \$

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	2011	2010
Couvertures de flux de trésorerie – juste valeur	– \$	(1)\$
Couvertures de flux de trésorerie – reclassement dans le résultat net	–	(3)
Perte actuarielle au titre des régimes à prestations définies	(72)	(32)
Autres éléments du résultat global	(72)\$	(36)\$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant dans les comptes consolidés de résultat est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial prévu par la loi au Canada pour les raisons suivantes :

	2011	2010
Taux d'imposition de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	27,7 %	29,9 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Incidence des taux d'imposition dans des territoires étrangers	0,2	(1,0)
Charges non déductibles (imposables)	(0,3)	2,7
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(0,4)	(0,1)
Autres	–	0,6
Taux d'imposition effectif	27,2 %	32,1 %

Actifs d'impôt différé non comptabilisés. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les bilans consolidés au titre de l'élément suivant :

	2011	2010
Pertes fiscales	15 \$	2 \$

Les reports de pertes expirent entre 2027 et 2031. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Actifs d'impôt différé comptabilisés Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Fournisseurs et autres passifs	54 \$	71 \$	74 \$
Autres passifs	299	239	237
Immobilisations corporelles	(208)	(233)	(195)
Autres actifs	(22)	(23)	(9)
Reports de pertes en avant (échéant de 2029 à 2031)	73	87	92
Autres	15	51	32
Actif net d'impôt différé	211 \$	192 \$	231 \$
Comptabilisation dans les bilans consolidés comme suit :			
Actifs d'impôt différé	232	227	258
Passifs d'impôt différé	(21)	(35)	(27)

Note 5. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2011	2010
Bénéfice net aux fins du calcul du bénéfice de base par action	769 \$	675 \$
Incidence des dividendes sur les titres de participation (note 3)	14	–
Incidence de la rémunération fondée sur des actions et réglée en trésorerie	–	(1)
Incidence des contrats à livrer sur actions	–	(9)
Bénéfice net aux fins du calcul du bénéfice dilué par action	783 \$	665 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (note 19) (en millions)	281,6	277,9
Effet dilutif des titres de participation (note 19) (en millions)	6,2	–
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des actions (en millions)	0,7	–
Effet dilutif des contrats à livrer sur actions (en millions)	–	0,6
Effet dilutif de certains autres passifs (en millions)	0,9	0,9
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	289,4	279,4
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	2,73 \$	2,43 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	2,71 \$	2,38 \$

Pour 2011, 8 248 090 instruments éventuellement dilutifs (12 964 926 en 2010) ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 6. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie se détaillent comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Trésorerie	232 \$	75 \$	173 \$
Équivalents de trésorerie			
Acceptations bancaires	150	240	296
Bons du Trésor	227	224	72
Dépôts à terme bancaires	170	200	45
Papier commercial de sociétés	132	113	116
Titres d'État	–	4	29
Autres	55	1	–
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	966 \$	857 \$	731 \$

Placements à court terme

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Acceptations bancaires	– \$	1 \$	– \$
Bons du Trésor	252	326	376
Papier commercial de sociétés	280	270	131
Titres d'État	221	114	83
Autres	1	43	73
Total des placements à court terme	754 \$	754 \$	663 \$

Dépôts de garantie

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Trésorerie	85 \$	– \$	50 \$
Acceptations bancaires	–	92	–
Bons du Trésor	108	220	183
Titres d'État	73	42	17
Total des dépôts de garantie	266 \$	354 \$	250 \$

En 2011, la société a conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées pour au plus 88 millions de dollars, dont 85 millions de dollars ont été déposés auprès de grandes banques canadiennes et classés comme dépôts de garantie au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, la société disposait d'un montant de 1 073 millions de dollars américains (1 033 millions de dollars américains au 1^{er} janvier 2011; 945 millions de dollars américains au 3 janvier 2010) constitué de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme et de dépôts de garantie.

Note 7. Créances

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances de la société au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011 :

	2011				2010			
	Exigibles	> 30 jours	> 60 jours	Total	Exigibles	> 30 jours	> 60 jours	Total
Créances	371	37	59	467	298	16	52	366

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur pour créances irrécouvrables de la société :

	2011	2010
Compte de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(105) \$	(110) \$
(Entrées) reprises, montant net	(7)	5
Compte de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(112) \$	(105) \$

Sur le solde des créances qui étaient en souffrance au 31 décembre 2011, des créances de 19 millions de dollars (11 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011, 24 millions de dollars au 3 janvier 2010) n'ont pas été classées comme douteuses du fait qu'elles devraient vraisemblablement être réglées.

Note 8. Créances sur cartes de crédit

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation, qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. En vertu de ces programmes de titrisation, une partie de l'ensemble des droits dans les créances sur cartes de crédit est vendue à plusieurs fiduciaires de titrisation indépendantes en vertu d'ententes de copropriété. La Banque PC tantôt acquiert des créances auprès des fiduciaires, tantôt leur en vend, selon ses besoins en matière de financement. Les fiduciaires financent ces achats en émettant à des tiers investisseurs des titres de créance sous forme de papier commercial adossé à des actifs ou de billets à terme adossés à des actifs.

En 2011, la Banque PC a procédé à la titrisation de créances sur cartes de crédit de 370 millions de dollars (600 millions de dollars en 2010) et a racheté des droits en copropriété de 500 millions de dollars (690 millions de dollars en 2010) dans les créances sur cartes de crédit titrisées à recevoir de certaines fiduciaires de titrisation indépendantes. Le rachat des droits en copropriété de 500 millions de dollars découle de l'arrivée à échéance, le 17 mars 2011, des billets de premier rang et des billets subordonnés d'une durée de cinq ans d'un total de 500 millions de dollars émis par *Eagle Credit Card Trust*.

Les composantes des créances sur cartes de crédit se détaillent comme suit :

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Créances sur cartes de crédit	633 \$	396 \$	419 \$
Créances titrisées auprès d' <i>Eagle Credit Card Trust</i>	600	1 100	500
Créances titrisées auprès d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes	905	535	1 225
Total des créances sur cartes de crédit	2 138	2 031	2 144
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(37)	(34)	(49)
Créances sur cartes de crédit, montant net	2 101 \$	1 997 \$	2 095 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution du solde du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de la société :

	2011	2010
Compte de correction de valeur, à l'ouverture de l'exercice	(34) \$	(49) \$
Provision pour pertes	(87)	(95)
Recouvrements	(14)	(11)
Sorties	98	121
Compte de correction de valeur, à la clôture de l'exercice	(37) \$	(34) \$

La société maintient le solde du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé dans les créances sur cartes de crédit aux bilans consolidés à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances sur cartes de crédit de la société :

	2011				2010			
	Exigibles	> 30 jours	> 60 jours	Total	Exigibles	> 30 jours	> 60 jours	Total
Créances sur cartes de crédit	2 056	15	30	2 101	1 953	15	29	1 997

Sur le solde des créances sur cartes de crédit qui étaient en souffrance au 31 décembre 2011, des créances de 24 millions de dollars (23 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 35 millions de dollars au 3 janvier 2010) n'ont pas été classées comme douteuses du fait qu'elles étaient en souffrance depuis moins de 90 jours et qu'elles devraient vraisemblablement être réglées. Tout solde de créances sur cartes de crédit qui sont en souffrance depuis 180 jours selon les modalités des contrats ou dont le recouvrement est considéré comme douteux est radié. La concentration du risque de crédit lié aux créances sur cartes de crédit est négligeable du fait que la clientèle détentrice de cartes de crédit de la société est diversifiée.

Les données indiquées dans le tableau ci-dessus tiennent compte du délai après la date d'échéance contractuelle du paiement au cours duquel le titulaire de carte de crédit peut effectuer un paiement sans que la créance ne soit classée comme en souffrance.

Note 9. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 31 décembre 2011, la société a comptabilisé une charge de 20 millions de dollars (17 millions de dollars en 2010) au titre de la dévaluation des stocks afin de les ramener à la valeur nette de réalisation. Cette réduction de valeur est incluse dans le coût des marchandises vendues au compte consolidé de résultat. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dévalués en 2011 et 2010.

Note 10. Actifs détenus en vue de la vente

La société détient des terrains et des bâtiments qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois et qui sont donc classés à titre d'actifs détenus en vue de la vente. Ces actifs ont été utilisés précédemment dans le secteur Vente au détail de la société. Une perte de valeur et d'autres charges s'établissant à 3 millions de dollars ont été comptabilisées en 2011 (26 millions de dollars en 2010) à l'égard de ces biens. En 2011, la société a comptabilisé un profit de 19 millions de dollars (2 millions de dollars en 2010) sur la vente de ces actifs.

Note 11. Immobilisations corporelles

Le tableau suivant présente l'évolution des immobilisations corporelles :

	2011						
	Terrains	Bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location- financement – terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 537 \$	5 822 \$	4 815 \$	608 \$	435 \$	1 074 \$	14 291 \$
Entrées	–	2	16	16	76	950	1 060
Sorties	–	(5)	(75)	(7)	–	–	(87)
Transfert aux/des actifs détenus en vue de la vente	5	(9)	–	–	–	–	(4)
Transfert aux immeubles de placement	(1)	(3)	–	–	(1)	–	(5)
Transfert aux/des actifs en cours de construction	117	501	654	106	–	(1 378)	–
Solde à la clôture de l'exercice	1 658 \$	6 308 \$	5 410 \$	723 \$	510 \$	646 \$	15 255 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur							
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 \$	1 957 \$	3 389 \$	350 \$	205 \$	7 \$	5 914 \$
Amortissement	–	179	429	38	37	–	683
Pertes de valeur	3	23	3	7	3	–	39
Reprise de pertes de valeur	(3)	(30)	(1)	–	–	–	(34)
Sorties	–	(5)	(58)	(6)	–	–	(69)
Transfert aux/des actifs détenus en vue de la vente	2	(3)	–	–	–	–	(1)
Transfert aux immeubles de placement	–	(2)	–	–	–	–	(2)
Transfert aux/des actifs en cours de construction	1	13	(17)	3	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	9 \$	2 132 \$	3 745 \$	392 \$	245 \$	7 \$	6 530 \$
Valeur comptable au 31 décembre 2011							
	1 649 \$	4 176 \$	1 665 \$	331 \$	265 \$	639 \$	8 725 \$

	Terrains	Bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement – terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 626 \$	5 725 \$	4 419 \$	581 \$	316 \$	606 \$	13 273 \$
Entrées	-	27	68	3	119	1 082	1 299
Sorties	(4)	(18)	(153)	(1)	-	-	(176)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	(32)	(60)	-	-	-	-	(92)
Transfert aux immeubles de placement	(9)	(4)	-	-	-	-	(13)
Transfert aux (des) actifs en cours de construction	(44)	152	481	25	-	(614)	-
Solde à la clôture de l'exercice	1 537 \$	5 822 \$	4 815 \$	608 \$	435 \$	1 074 \$	14 291 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur							
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 \$	1 813 \$	3 133 \$	312 \$	185 \$	7 \$	5 458 \$
Amortissement	-	178	382	33	20	-	613
Pertes de valeur	-	22	2	5	-	-	29
Reprise de pertes de valeur	-	(34)	(2)	-	-	-	(36)
Sorties	-	(11)	(126)	-	-	-	(137)
Transfert aux actifs détenus en vue de la vente	(2)	(11)	-	-	-	-	(13)
Solde à la clôture de l'exercice	6 \$	1 957 \$	3 389 \$	350 \$	205 \$	7 \$	5 914 \$
Valeur comptable							
1 ^{er} janvier 2011	1 531 \$	3 865 \$	1 426 \$	258 \$	230 \$	1 067 \$	8 377 \$
3 janvier 2010	1 618 \$	3 912 \$	1 286 \$	269 \$	131 \$	599 \$	7 815 \$

Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement La société loue des terrains et des bâtiments ainsi que du matériel et du mobilier en vertu de différents contrats de location-financement. Au 31 décembre 2011, la valeur comptable nette des terrains et des bâtiments loués s'établissait à 223 millions de dollars (175 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 131 millions de dollars au 3 janvier 2010) et la valeur comptable nette du matériel et du mobilier loués s'établissait à 42 millions de dollars (55 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; néant au 3 janvier 2010).

Actifs en cours de construction Le coût des acquisitions de propriétés détenues en vue de travaux de construction ou en cours de construction pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 s'est établi à 950 millions de dollars (1 082 millions de dollars pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011). Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 1 million de dollar (néant en 2010), à un taux de capitalisation moyen pondéré de 6,4 % (néant en 2010).

Garanties et actifs donnés en nantissement Au 31 décembre 2011, des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 194 millions de dollars (190 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 196 millions de dollars au 3 janvier 2010) étaient grevées d'hypothèques de 96 millions de dollars (99 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 103 millions de dollars au 3 janvier 2010).

Engagements liés à des immobilisations corporelles Au 31 décembre 2011, la société a conclu des engagements de 57 millions de dollars (95 millions de dollars en 2010) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

Pertes de valeur Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société a comptabilisé, dans le résultat opérationnel, des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 39 millions de dollars (29 millions de dollars en 2010) liées à 21 UGT (18 UGT en 2010) faisant partie du secteur opérationnel Vente au détail. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur comptable du magasin de vente au détail excède la valeur recouvrable de ce dernier. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Environ 52 % (50 % en 2010) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 24 millions de dollars (13 millions de dollars en 2010) leur juste valeur diminuée des coûts de vente. La tranche restante de 48 % (50 % en 2010) d'UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait de 15 millions de dollars (16 millions de dollars en 2010) leur valeur d'utilité.

La société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 34 millions de dollars (36 millions de dollars en 2010) se rapportant à 17 UGT (23 UGT en 2010) du secteur Vente au détail. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité de l'UGT et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Environ 71 % (65 % en 2010) des UGT à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une juste valeur diminuée des coûts de vente qui excédait de 24 millions de dollars (21 millions de dollars en 2010) leur valeur comptable. La tranche restante de 29 % (35 % en 2010) des UGT à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 10 millions de dollars (15 millions de dollars en 2010) leur valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats opérationnels réels et les budgets opérationnels, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt de 8,75 % à 9,25 % au 31 décembre 2011 (de 9,5 % à 10,0 % au 1^{er} janvier 2011; de 9,5 % à 10,0 % au 3 janvier 2010).

Note 12. Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente l'évolution des immeubles de placement :

	2011	2010
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	151 \$	142 \$
Sorties	(1)	(4)
Transfert des immobilisations corporelles	5	13
Transfert des actifs détenus en vue de la vente	3	–
Solde à la clôture de l'exercice	158 \$	151 \$
Cumul de l'amortissement et des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	77 \$	67 \$
Amortissement	1	2
Pertes de valeur	2	8
Reprise de pertes de valeur	(6)	–
Transfert des immobilisations corporelles	2	–
Solde à la clôture de l'exercice	76 \$	77 \$

	Valeur comptable	Juste valeur
31 décembre 2011	82 \$	109 \$
1 ^{er} janvier 2011	74 \$	94 \$
3 janvier 2010	75 \$	88 \$

Au cours de l'exercice, la société a comptabilisé 5 millions de dollars (5 millions de dollars en 2010) de revenus locatifs dans le résultat opérationnel et a engagé des coûts opérationnels directs de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2010) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, elle a comptabilisé des coûts opérationnels directs de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2010) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun revenu locatif.

Un évaluateur indépendant, ayant une qualification professionnelle pertinente et reconnue et possédant une expérience récente quant à la situation géographique et à la catégorie de l'immeuble de placement faisant l'objet de l'évaluation, a fourni une expertise pour certains des immeubles de placement de la société. Pour ce qui est des autres immeubles de placement, la société a déterminé la juste valeur en se fondant sur des données comparables du marché et sur de l'information fournie par le gestionnaire indépendant des immeubles de placement de la société. La juste valeur est établie selon la valeur de marché lorsque celle-ci est disponible. La valeur de marché est le montant estimé pour lequel un immeuble pourrait être échangé à la date d'évaluation entre un acheteur consentant et un vendeur consentant dans des conditions de concurrence normales où chacune des parties agit en connaissance de cause et en toute liberté. Lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée selon la méthode du revenu en tenant compte des flux de trésorerie estimés attendus de la location de l'immeuble en fonction des modalités des contrats de location en vigueur et de la capacité de renégocier ces modalités au terme de la durée initiale ou de la durée prolongée du contrat, le cas échéant, majorés du produit net de la vente de l'immeuble à la fin de la période de calcul.

L'évaluation des immeubles de placement au moyen de la méthode du revenu tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts opérationnels recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts opérationnels non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente de l'immeuble. Au 31 décembre 2011, les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement allaient de 6,0 % à 10,0 % (6,75 % à 10 % au 1^{er} janvier 2011), et les taux de capitalisation finaux allaient de 5,75 % à 9,25 % (6 % à 9,25 % au 1^{er} janvier 2011).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société a comptabilisé dans le résultat opérationnel des pertes de valeur de 2 millions de dollars (8 millions de dollars en 2010) sur les immeubles de placement, du fait que la valeur comptable de l'ensemble des immeubles dépréciés excédait leur valeur recouvrable. La société a également comptabilisé dans le résultat opérationnel une reprise des pertes de valeur sur les immeubles de placement de 6 millions de dollars (néant en 2010), la valeur comptable de ces immeubles étant inférieure à leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Les pertes de valeur comptabilisées à l'égard des immeubles de placement sont principalement attribuables à des facteurs économiques externes.

Note 13. Goodwill et immobilisations incorporelles

La variation de la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	2011				
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et goodwill		Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée		
	Goodwill	Marques de commerce et noms commerciaux ¹⁾	Immobilisations incorporelles générées en interne	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 929 \$	51 \$	18 \$	42 \$	2 040 \$
Acquisitions	8	–	2	4	14
Élimination du coût des actifs entièrement amortis	–	–	–	(3)	(3)
Solde à la clôture de l'exercice	1 937 \$	51 \$	20 \$	43 \$	2 051 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde à l'ouverture de l'exercice	989 \$	– \$	2 \$	23 \$	1 014 \$
Amortissement	–	–	6	5	11
Élimination du cumul de l'amortissement des actifs entièrement amortis	–	–	–	(3)	(3)
Solde à la clôture de l'exercice	989 \$	– \$	8 \$	25 \$	1 022 \$
Valeur comptable					
31 décembre 2011	948 \$	51 \$	12 \$	18 \$	1 029 \$

1) Les marques de commerce et les noms commerciaux découlent de l'acquisition par la société de T&T Supermarket Inc.

	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et goodwill		Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée		Total
	Goodwill	Marques de commerce et noms commerciaux ¹⁾	Immobilisations incorporelles générées en interne	Autres immobilisations incorporelles	
Coût					
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 929 \$	51 \$	8 \$	36 \$	2 024 \$
Entrées	–	–	10	6	16
Solde à la clôture de l'exercice	1 929 \$	51 \$	18 \$	42 \$	2 040 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde à l'ouverture de l'exercice	989 \$	– \$	– \$	12 \$	1 001 \$
Amortissement	–	–	2	11	13
Solde à la clôture de l'exercice	989 \$	– \$	2 \$	23 \$	1 014 \$
Valeur comptable					
1 ^{er} janvier 2011	940 \$	51 \$	16 \$	19 \$	1 026 \$
3 janvier 2010	940 \$	51 \$	8 \$	24 \$	1 023 \$

1) Les marques de commerce et les noms commerciaux découlent de l'acquisition par la société de T&T Supermarket Inc.

Au quatrième trimestre de 2011, la société a conclu une acquisition peu importante pour laquelle elle a comptabilisé un goodwill et des immobilisations incorporelles de 8 millions de dollars.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée qui sont générées en interne comprennent essentiellement les frais de développement de logiciels. Ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité résiduelle de trois ans. Les autres immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée ont une durée d'utilité résiduelle estimée pouvant aller jusqu'à 17 ans. L'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée est comptabilisé dans le résultat opérationnel. La société a effectué son test de dépréciation et a conclu qu'aucune perte de valeur n'avait été subie.

Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Québec	700 \$	700 \$	700 \$
T&T Supermarket Inc.	129	129	131
Ensemble des autres UGT	119	111	109
Valeur comptable du goodwill	948 \$	940 \$	940 \$

La société procède à un test de dépréciation de son goodwill annuellement ou plus souvent chaque fois qu'il y a des indications que le goodwill peut s'être déprécié. La valeur recouvrable des UGT pour le Québec et T&T Supermarket Inc. (« T&T ») est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de vente et a été établie en actualisant les flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par l'utilisation continue des UGT. La société a effectué ses tests de dépréciation annuels du goodwill et a conclu qu'il n'y avait aucune perte de valeur à comptabiliser.

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la valeur recouvrable pour le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges.

Les flux de trésorerie prévisionnels ont été actualisés à l'aide de taux d'actualisation fondés sur le coût du capital moyen pondéré après impôt, ajusté pour tenir compte des risques propres à chaque UGT. Les taux d'actualisation après impôt utilisés aux fins du calcul de la valeur recouvrable se situent entre 7,0 % et 9,5 %, tandis que les taux d'actualisation avant impôt se situent entre 9,4 % et 12,8 %.

La société a inclus une période minimale de cinq ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les flux de trésorerie prévisionnels sont extrapolés au-delà d'une période de cinq ans à l'aide des taux de croissance à long terme estimés allant de 1,5 % à 2,0 %. La croissance du BAIIA¹⁾ budgétée est fondée sur le budget et le plan stratégique quinquennal approuvé par le Conseil.

Sensibilité aux modifications apportées aux hypothèses clés Pour l'UGT T&T, la direction a isolé deux hypothèses clés qui, si elles étaient modifiées, pourraient faire en sorte que sa valeur comptable excède sa valeur recouvrable. Une variation du taux d'actualisation ou du taux de croissance final d'environ 75 points de base ou 125 points de base, respectivement, ferait en sorte que la valeur recouvrable estimée égale la valeur comptable. Les valeurs attribuées aux hypothèses clés représentent l'évaluation des tendances de T&T par la direction et reposent sur des sources d'information externes comme internes. Pour toutes les autres UGT, des modifications raisonnablement possibles des hypothèses clés n'entraîneraient pas de pertes de valeur.

La société n'est pas d'avis que les modifications apportées aux hypothèses clés auront une incidence importante sur la détermination de la valeur recouvrable des autres UGT de la société auxquelles le goodwill est affecté.

Note 14. Autres actifs

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Swaps entre monnaies latents (note 25)	103 \$	172 \$	142 \$
Placements divers et autres créances	166	160	138
Actif au titre des régimes à prestations définies (note 22)	–	5	11
Autres	32	40	39
Autres actifs	301 \$	377 \$	330 \$

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 43 du rapport de gestion de la société.

Note 15. Provisions

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés liés à l'autoassurance, aux taxes à la consommation, aux passifs liés à l'environnement et au démantèlement et aux arrangements liés aux contrats de location déficitaires. Le tableau qui suit présente les activités liées aux provisions de la société :

	2011	2010
Solde à l'ouverture de l'exercice	105 \$	106 \$
Acquisitions	56	59
Paielements	(50)	(39)
Reprises	(26)	(21)
Total des provisions	85 \$	105 \$
Comptabilisation dans les bilans consolidés comme suit :		
Partie courante des provisions	35	62
Partie non courante des provisions	50	43

Note 16. Dette à court terme

Les soldes en cours se rapportent aux passifs des fiducies de titrisation indépendantes, à l'exclusion d'*Eagle Credit Card Trust*, dont les passifs sont inclus dans la dette à long terme (voir la note 17). En 2011, la Banque PC a modifié l'échéance de l'une des ententes conclues avec les fiducies de titrisation indépendantes, qui était prévue pour le troisième trimestre de 2012, pour la repousser au troisième trimestre de 2014. Cette modification n'a eu aucune incidence importante sur les autres modalités de l'entente.

En 2011, la Banque PC a procédé à la titrisation de créances sur cartes de crédit de 370 millions de dollars (néant en 2010) et a racheté des droits en copropriété de néant (690 millions de dollars en 2010) dans les créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes. Mis à part les créances sur cartes de crédit titrisées par la Banque PC, le recours des fiducies de titrisation indépendantes se limite aux lettres de garantie ayant fait l'objet d'un arrangement par la société, d'un montant de 81 millions de dollars au 31 décembre 2011 (48 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 116 millions de dollars au 3 janvier 2010) fondé sur une partie du montant titrisé (voir note 28).

Note 17. Dette à long terme

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Billets de Les Compagnies Loblaw limitée			
7,10 %, échéant en 2010	– \$	– \$	300 \$
6,50 %, échéant en 2011	–	350	350
5,40 %, échéant en 2013	200	200	200
6,00 %, échéant en 2014	100	100	100
4,85 %, échéant en 2014	350	350	350
7,10 %, échéant en 2016	300	300	300
5,22 %, échéant en 2020	350	350	–
6,65 %, échéant en 2027	100	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175	175
11,40 %, échéant en 2031			
– capital	151	151	151
– incidence du rachat du coupon	(85)	(81)	(67)
6,85 %, échéant en 2032	200	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55	55
Billets du placement privé			
6,48 %, échéant en 2013 (150 millions de dollars américains)	153	150	158
6,86 %, échéant en 2015 (150 millions de dollars américains)	153	150	158
Dette à long terme garantie par une hypothèque			
5,49 %, échéant en 2018 (voir la note 11)	91	93	96
Certificats de placement garanti (« CPG »)			
échéant entre 2012 et 2016 (0,90 % – 3,78 %)	276	18	–
Fiducies de titrisation indépendantes¹⁾			
<i>Eagle Credit Card Trust</i> , 4,47 %, échéant en 2011	–	500	500
<i>Eagle Credit Card Trust</i> , 2,88 %, échéant en 2013	250	250	–
<i>Eagle Credit Card Trust</i> , 3,58 %, échéant en 2015	350	350	–
Fiducies de financement indépendantes	424	395	381
Obligations découlant de contrats de location-financement			
(note 24)	334	296	194
Coûts de transaction et autres	3	(2)	2
Total de la dette à long terme	5 580	6 100	5 353
Moins la tranche échéant à moins d'un an	87	902	312
Dette à long terme	5 493 \$	5 198 \$	5 041 \$

1) Les billets émis par *Eagle Credit Card Trust* sont des billets à moyen terme garantis par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 8).

Billets de Les Compagnies Loblaw limitée En 2011, un billet à moyen terme à 6,50 % de 350 millions de dollars exigible le 19 janvier 2011 a été remboursé. En 2010, le billet à moyen terme à 7,10 % de 300 millions de dollars est arrivé à échéance et a été remboursé.

En 2010, la société a émis des billets à moyen terme non garantis de série 2-B conformément à son programme de billets à moyen terme de série 2, d'un montant de capital de 350 millions de dollars. Les billets série 2-B portent intérêt à un taux annuel fixe de 5,22 % payable semestriellement à compter du 18 décembre 2010, jusqu'à l'échéance le 18 juin 2020. Les billets sont assujettis à des modalités similaires à celles des autres billets à moyen terme de la société.

Facilité de crédit engagée La société détient une facilité de crédit engagée de 800 millions de dollars échéant en mars 2013 consentie par un consortium de tiers prêteurs. Les intérêts sont fondés sur un taux variable, principalement le taux d'acceptation bancaire et une marge applicable fondée sur la cote de solvabilité de la société. Au 31 décembre 2011, la société respectait toutes les clauses restrictives auxquelles elle est assujettie (voir la note 20). Au 31 décembre 2011, la société n'avait prélevé aucun montant sur la facilité de crédit engagée de 800 millions de dollars.

Certificats de placement garanti En 2011, la Banque PC a vendu, par l'intermédiaire de courtiers indépendants, des certificats de placement garanti (les « CPG ») de 264 millions de dollars (18 millions de dollars en 2010), avant des commissions de 2 millions de dollars (néant en 2010). De plus, en 2011, des CPG de 6 millions de dollars (néant en 2010) sont arrivés à échéance et ont été remboursés. Au 31 décembre 2011, la société a comptabilisé, dans sa dette à long terme, des CPG en cours de 276 millions de dollars (18 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; néant au 3 janvier 2010), avant des commissions de 2 millions de dollars (néant au 1^{er} janvier 2011; néant au 3 janvier 2010), dont une tranche de 46 millions de dollars (5 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; néant au 3 janvier 2010) a été comptabilisée dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

Fiducies de titrisation indépendantes En 2011, *Eagle Credit Card Trust* a remboursé des billets de premier rang et des billets subordonnés d'un total de 500 millions de dollars exigibles le 17 mars 2011. En 2010, *Eagle Credit Card Trust* a émis des billets de série 2010-1 de 250 millions de dollars et des billets de série 2010-2 de 350 millions de dollars échéant respectivement en 2013 et en 2015.

Fiducies de financement indépendantes Certains franchisés indépendants de la société obtiennent du financement par l'entremise d'une structure regroupant des fiducies de financement indépendantes, structure mise sur pied pour consentir des prêts aux franchisés indépendants afin qu'ils puissent acheter plus facilement des stocks et des immobilisations corporelles, principalement du matériel et des agencements. Ces fiducies de financement indépendantes sont administrées par une grande banque canadienne. En 2011, cette facilité de crédit engagée renouvelable de 475 millions de dollars a été renouvelée et prorogée pour une période de trois ans. Dans le cadre du renouvellement, les rehaussements de crédit de la société ont été ramenés de 15 % à 10 %. Les autres modalités sont demeurées essentiellement inchangées. Au 31 décembre 2011, les franchisés indépendants avaient prélevé 424 millions de dollars (395 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 381 millions de dollars au 3 janvier 2010) à des taux d'intérêt variables sur cette facilité de crédit engagée, qui arrive à échéance en 2014.

Calendrier de remboursement Le calendrier de remboursement de la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit : 87 millions de dollars en 2012; 670 millions de dollars en 2013; 940 millions de dollars en 2014; 544 millions de dollars en 2015; 428 millions de dollars en 2016; 2 918 millions de dollars par la suite. Voir la note 25 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

Note 18. Autres passifs

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Passif au titre des régimes à prestations définies (note 22)	579 \$	345 \$	278 \$
Passif au titre des autres avantages à long terme	118	118	116
Remises des fournisseurs reportées	32	40	48
Swaps de taux d'intérêt latents (note 25)	16	24	31
Passif au titre de la rémunération fondée sur des actions (note 21)	15	35	20
Autres	157	148	162
Autres passifs	917 \$	710 \$	655 \$

Note 19. Capital social

Actions privilégiées de premier rang (1,0 million d'actions autorisées) À la clôture de l'exercice, aucune action privilégiée de premier rang, sans droit de vote de la société, n'était en circulation.

Actions privilégiées de deuxième rang, série A (12,0 millions d'actions autorisées) Le nombre des actions en circulation de la société s'établit à 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang sans droit de vote, à 5,95 %, de série A, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars, émises pour un produit net de 218 millions de dollars, qui confèrent à leur porteur le droit à un dividende en trésorerie fixe cumulatif de 1,4875 \$ par action par année et qui, s'il est déclaré, devra être versé trimestriellement. Ces actions privilégiées qui sont présentées comme des titres de participation au bilan consolidé sont classées comme autres passifs financiers et évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En 2011, le Conseil a déclaré des dividendes de 1,4875 \$ (1,4875 \$ en 2010) par action privilégiée de deuxième rang, dividendes qui sont présentés comme composante des charges d'intérêts et autres charges financières au compte consolidé de résultat des exercices clos le 31 décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2011 (voir la note 3). Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende de 0,37 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série A, payable le 30 avril 2012.

À compter des 31 juillet 2013, 2014 et 2015, la société pourra, à son gré, racheter en trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation pour respectivement 25,75 \$, 25,50 \$ et 25,00 \$. À compter du 31 juillet 2013, la société pourra, à son gré, convertir ces actions privilégiées en un nombre de ses actions ordinaires qui sera déterminé en divisant le prix de rachat alors en vigueur, ainsi que tous les dividendes courus et impayés jusqu'à la date de conversion exclusivement, par le plus élevé de 2,00 \$ ou 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. À compter du 31 juillet 2015, ces actions privilégiées en circulation seront convertibles, au gré du porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la société qui sera déterminé en divisant 25,00 \$, ainsi que les dividendes courus et impayés jusqu'à la date de conversion exclusivement, par le plus élevé de 2,00 \$ ou 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. Cette option est assujettie au droit de la société de racheter les actions privilégiées contre un montant en trésorerie ou de prendre des arrangements pour leur vente à d'autres acheteurs.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement payées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation au cours de l'exercice :

	2011		2010	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	280 578 130	1 475 \$	276 188 258	1 308 \$
Actions ordinaires émises				
Régime de réinvestissement des dividendes	1 142 380	43 \$	4 389 872	167 \$
Options d'achat d'actions	686 794	28 \$	–	– \$
Rachetées aux fins d'annulation	(1 021 986)	(6) \$	–	– \$
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	281 385 318	1 540 \$	280 578 130	1 475 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	281 601 124		277 875 697	

La déclaration et le paiement de dividendes sur les actions ordinaires ainsi que le montant de ces dividendes sont au gré du Conseil qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et d'autres facteurs considérés comme pertinents à l'occasion. La société a pour objectif à long terme que ses paiements de dividendes sur les actions ordinaires se situent dans une fourchette de 20 % à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire de l'exercice précédent, ajusté, le cas échéant, en fonction d'éléments qui ne sont pas considérés comme étant représentatifs des activités courantes, en tenant compte de la situation de trésorerie à la clôture de l'exercice, des besoins de trésorerie futurs et des possibilités d'investissement. En 2011, le Conseil a déclaré un dividende de 0,84 \$ par action ordinaire (0,84 \$ en 2010). Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,21 \$ par action ordinaire, payable le 1^{er} avril 2012.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités En 2011, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX »), d'au plus 14 096 437 de ses actions ordinaires (13 865 435 en 2010) ou la conclusion d'instruments dérivés de capitaux propres à cette fin, représentant environ 5 % des actions ordinaires en circulation. Conformément aux lois et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions à un prix égal à leur cours au moment de l'acquisition. En 2011, la société a racheté, aux fins d'annulation, 1 021 986 de ses actions ordinaires (néant en 2010) dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 33 millions de dollars dans les résultats non distribués au titre de la prime sur les actions ordinaires, ainsi qu'à une réduction de 6 millions de dollars du capital social ordinaire.

Régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») Au cours de l'exercice, la société a émis 1 142 380 actions ordinaires (4 389 872 en 2010) sur le capital autorisé aux termes du RRD à un escompte de (3) % par rapport au cours du marché, ce qui a entraîné une augmentation de ses capitaux propres de 43 millions de dollars (167 millions de dollars en 2010). En 2011, le Conseil a approuvé la cessation du RRD de la société après le paiement du dividende du 1^{er} avril 2011. Depuis 2009, des capitaux propres sous forme d'actions ordinaires d'environ 330 millions de dollars ont été mobilisés aux termes du RRD.

Note 20. Gestion du capital

La société gère son capital et la structure de son capital en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans opérationnels et stratégiques;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité au marché et à l'économie ainsi que de la conjoncture actuelle et future de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin d'apparier la nature à long terme de ses immobilisations corporelles.

Pour gérer la structure de son capital, la société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette.

En 2010, la société a déposé un prospectus préalable de base simplifié (le « prospectus ») permettant l'émission éventuelle de débetures non garanties ou d'actions privilégiées, ou les deux, d'un montant pouvant aller jusqu'à 1,0 milliard de dollars sous réserve de la disponibilité des capitaux sur les marchés financiers. Ce prospectus expire en décembre 2012. Au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011, la société n'avait émis aucun instrument au moyen de ce prospectus.

Aux 31 décembre 2011, 1^{er} janvier 2011 et 3 janvier 2010, les éléments que la société inclut dans sa définition du capital et les principales mesures qu'elle utilise pour gérer son capital et la structure de son capital sont présentés dans le tableau suivant :

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier, 2010
Dettes bancaires	– \$	10 \$	10 \$
Dettes à court terme	905	535	1 225
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	87	902	312
Dettes à long terme	5 493	5 198	5 041
Certains autres passifs	39	35	36
Juste valeur des dérivés financiers liés aux éléments précédents	22	37	58
Total de la dette	6 546 \$	6 717 \$	6 682 \$
Titres de participation	222	221	220
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	6 007	5 603	5 080
Capitaux propres	6 229 \$	5 824 \$	5 300 \$
Total du capital sous gestion	12 775 \$	12 541 \$	11 982 \$

La société considère les ratios suivants, soit la couverture de l'intérêt¹⁾, le montant ajusté de la dette sur le BAIIA¹⁾ et le montant ajusté de la dette sur les capitaux propres¹⁾ comme des mesures de sa capacité d'assurer le service de sa dette, d'honorer ses autres obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance et d'atteindre ses objectifs en matière de structure du capital.

	2011	2010
Couverture des intérêts ¹⁾	4,2x	3,8x
Montant ajusté de la dette ¹⁾ sur le BAIIA ¹⁾	2,3x	2,6x
Montant ajusté de la dette ¹⁾ sur les capitaux propres ¹⁾	0,8:1	0,9:1

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 43 du rapport de gestion de la société.

Mesures de gestion du capital

Les mesures de gestion du capital utilisées par la direction sont calculées à partir du montant ajusté de la dette¹⁾ et du BAIIA¹⁾, qui sont des mesures financières non conformes aux PCGR. Les tableaux qui suivent présentent un rapprochement entre le montant ajusté de la dette¹⁾ et le BAIIA¹⁾ et les mesures conformes aux PCGR aux dates indiquées et pour les exercices clos à ces dates :

Montant ajusté de la dette¹⁾

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Total de la dette	6 546 \$	6 717 \$	6 682 \$
Moins :			
Fiducies de titrisation indépendantes dans la dette à court terme	905	535	1 225
Fiducies de titrisation indépendantes dans la dette à long terme	600	1 100	500
Certificats de placement garanti	276	18	–
Montant ajusté de la dette ¹⁾	4 765 \$	5 064 \$	4 957 \$

BAIIA¹⁾

	2011	2010
Bénéfice net	769 \$	675 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :		
Impôt sur le résultat	288	319
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	327	353
Résultat opérationnel	1 384	1 347
Ajouter l'incidence de l'élément suivant :		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	699	628
BAIIA ¹⁾	2 083 \$	1 975 \$

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est soumise à certaines clauses restrictives financières et non financières d'importance aux termes de sa facilité de crédit engagée existante, de certains billets à moyen terme et des billets de placements privés américains, ainsi que certaines lettres de crédit. Les clauses restrictives financières d'importance comprennent les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces ratios sont évalués chaque trimestre par la société afin d'assurer la conformité avec les ententes. En 2011, la société a modifié ces conventions pour tenir compte de certains ajustements de transition aux IFRS dans son calcul des données financières servant à établir les ratios financiers prévus par ses clauses restrictives financières. Ces modifications ont largement contribué à neutraliser l'incidence des IFRS sur le calcul des ratios financiers à la date de conversion aux IFRS. Au 31 décembre 2011, la société respectait les clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

La société est également assujettie à des exigences imposées à l'externe en matière de capital par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC est assujettie au cadre pour la gestion du capital réglementaire de l'accord de Bâle II, qui comprend un ratio du capital de première catégorie de 7,0 % et un ratio du capital total de 10,0 %. La Banque PC satisfait à toutes les exigences applicables en matière de capital à la clôture de l'exercice de 2011.

1) Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 43 du rapport de gestion de la société.

Loblaw est également assujettie à des exigences imposées à l'externe en matière de capital par l'intermédiaire de sa filiale Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron ») qui est réglementée par la Banque centrale de la Barbade. Glenhuron est réglementée aux termes de l'accord de Bâle I qui exige que ses actifs soient pondérés en fonction du risque et que le ratio minimum du capital sur les actifs pondérés en fonction du risque soit de 8,0 %. Le ratio du capital sur les actifs pondérés en fonction du risque de Glenhuron satisfaisait aux exigences minimales aux termes de l'accord de Bâle I à la clôture de l'exercice de 2011.

De plus, une filiale en propriété exclusive de la société exerçant des activités liées aux assurances dépassait les exigences en matière de capital réglementaire minimal et d'excédents à la clôture de l'exercice de 2011.

Note 21. Rémunération fondée sur des actions

Le montant net de la charge de rémunération fondée sur des actions de la société qui a été comptabilisé dans les frais de vente et charges générales et administratives au titre de ses régimes options sur actions et d'UAR, y compris les contrats à livrer sur actions de Glenhuron se présente comme suit :

	2011	2010
Charge découlant du régime d'options sur actions	12 \$	28 \$
Charge (produit) découlant des contrats à livrer sur actions	2	(11)
Charge découlant du régime d'UAR	13	15
Charge nette découlant de la rémunération fondée sur des actions	27 \$	32 \$

La valeur comptable des accords de rémunération fondée sur des actions, notamment les régimes d'options sur actions, d'UAR et d'UAD et d'UADD est inscrite au bilan comme suit :

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Fournisseurs et autres passifs	15 \$	39 \$	22 \$
Autres passifs	15	35	20
Surplus d'apport	48	1	-
	78 \$	75 \$	42 \$

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 13,7 millions d'actions ordinaires, ce qui constitue la base de référence de la société quant au nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation en tout temps. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % ou de 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de la société le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de la société au prix établi selon les modalités du contrat d'options.

En date du 22 février 2011, la société a modifié son régime d'options sur actions de sorte que le droit de recevoir un paiement en trésorerie au lieu d'exercer une option contre des actions a été supprimé. Par conséquent, le montant de 42 millions de dollars qui avait été comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs a été reclassé dans le surplus d'apport.

Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options sur actions de la société:

	2011		2010	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	9 320 865	38,56 \$	9 207 816	40,14 \$
Attribution	3 337 049	39,20 \$	2 571 203	36,52 \$
Exercice	(686 794)	30,61 \$	(603 787)	29,68 \$
Renonciation	(1 220 127)	41,80 \$	(1 156 195)	42,18 \$
Expiration	-	- \$	(698 172)	53,60 \$
Options en cours à la clôture de l'exercice	10 750 993	38,90 \$	9 320 865	38,56 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	3 671 069	43,25 \$	2 938 014	46,33 \$

	Options en cours en 2011			Options exerçables en 2011	
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice					
28,95 \$ – 36,26 \$	3 188 525	4	30,18 \$	1 384 508	29,88 \$
36,27 \$ – 40,09 \$	5 247 553	6	38,04 \$	377 849	36,36 \$
40,10 \$ – 69,75 \$	2 314 915	2	52,88 \$	1 908 712	54,31 \$
	10 750 993			3 671 069	

En 2011, la société a attribué 3 337 049 options sur actions (2 571 203 en 2010) à un prix d'exercice moyen de 39,20 \$ (36,52 \$ en 2010) et d'une juste valeur de 26 millions de dollars (20 millions de dollars en 2010). De plus, en 2011, la société a émis 686 794 actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions pour une contrepartie en trésorerie de 21 millions de dollars.

Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont servi à évaluer la juste valeur des options attribuées en 2011 au moyen du modèle d'évaluation des options sur actions de Black et Scholes à la date d'attribution :

	2011
Rendement attendu de l'action	2,1 % – 2,3 %
Volatilité attendue du prix de l'action	22,1 % – 24,7 %
Taux d'intérêt sans risque	1,2 % – 2,9 %
Durée de vie attendue des options	4,4 ans – 6,4 ans

Les hypothèses qui ont servi à évaluer la juste valeur des options réglées en trésorerie au moyen du modèle d'évaluation des options sur actions de Black et Scholes à la date de chaque bilan sont présentées dans le tableau suivant :

	1 ^{er} janvier 2011	3 janvier 2010
Rendement attendu de l'action	2,1 %	2,3 %
Volatilité attendue du prix de l'action	16,0 % – 27,0 %	21,9 % – 30,5 %
Taux d'intérêt sans risque	0,7 % – 2,6 %	0,5 % – 3,0 %
Durée de vie attendue des options	0,2 – 6,4 ans	0,6 – 6,4 ans
Prix d'exercice moyen pondéré	38,56 \$	40,14 \$

Le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels avant la date de clôture et le cours de clôture de l'action est estimé à la date de clôture.

La volatilité attendue du prix de l'action est estimée d'après la volatilité historique de la société sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options.

Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date de clôture pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture.

L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du détenteur de l'option.

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Un taux de renonciation de 16,3 % a été appliqué au 31 décembre 2011. Un taux de renonciation de 16,2 % a servi à évaluer la juste valeur des options sur actions réglées en trésorerie au 1^{er} janvier 2011 (14,6 % au 3 janvier 2010).

Contrats à livrer sur actions Les contrats à livrer sur actions de Glenhuron se présentent sommairement comme suit (voir la note 25) :

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Contrats en cours (en millions)	1,1	1,5	1,5
Prix à terme moyen par action (en dollars)	56,38 \$	56,26 \$	66,25 \$
(Produits) charges d'intérêts par action (en dollars)	(0,05) \$	0,04 \$	10,03 \$
Perte de marché latente comptabilisée dans les fournisseurs et autres passifs	20 \$	24 \$	48 \$

Régime d'unités d'actions restreintes La société gère un régime d'UAR pour certains membres du personnel cadre. Les UAR donnent le droit aux membres du personnel cadre de recevoir un paiement en espèces après la clôture de chaque période de performance, jusqu'à concurrence de trois ans à cinq ans, suivant la date de l'attribution. Le paiement versé aux termes des UAR sera égal au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de Loblaw les trois derniers jours de bourse précédant la clôture de la période de performance des UAR multiplié par le nombre d'UAR détenues par le membre du personnel cadre.

L'activité du régime d'UAR de la société se résume comme suit :

Nombre d'attributions	2011	2010
UAR à l'ouverture de l'exercice	1 045 346	973 351
Attribution	548 003	381 712
Règlement	(398 532)	(198 389)
Renonciation	(75 321)	(111 328)
UAR à la clôture de l'exercice	1 119 496	1 045 346
UAR réglées	15 \$	8 \$

Au 31 décembre 2011, la valeur intrinsèque des UAR dont les droits ont été acquis s'établissait à 22 millions de dollars (26 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 18 millions de dollars au 3 janvier 2010).

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs L'activité du régime d'UAD de la société se résume comme suit :

Nombre d'attributions	2011	2010
UAD en cours à l'ouverture de l'exercice	147 358	110 303
Attribution	36 438	34 417
Réinvestissement	3 209	2 638
Règlement	(28 988)	-
UAD en cours à la clôture de l'exercice	158 017	147 358

La juste valeur de chaque UAD attribuée correspond à la valeur de marché de l'action ordinaire de la société à la date à laquelle l'UAD est attribuée. La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des UAD attribuées en 2011 s'établissait à 38,46 \$ (40,53 \$ en 2010). Une charge de rémunération de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2010) liée à ce régime a été comptabilisée dans le résultat opérationnel. Au 31 décembre 2011, la valeur intrinsèque des UAD s'établissait à 6 millions de dollars (6 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 4 millions de dollars au 3 janvier 2010).

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants L'activité du régime d'UADD de la société se résume comme suit :

Nombre d'attributions	2011	2010
UADD en cours à l'ouverture de l'exercice	29 143	-
Attribution	14 733	29 946
Réinvestissement	877	632
Règlement	(825)	(1 435)
UADD en cours à la clôture de l'exercice	43 928	29 143

Une charge de rémunération de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2010) liée à ce régime a été comptabilisée dans le résultat opérationnel. Au 31 décembre 2011, la valeur intrinsèque des UADD s'établissait à 2 millions de dollars (1 million de dollars au 1^{er} janvier 2011; néant au 3 janvier 2010).

Note 22. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme

Avantages postérieurs à l'emploi

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies par capitalisation, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne. Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière sous réserve de certaines limites.

La société offre également certains autres régimes à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

En 2006, la société a mis en place un régime de retraite national à cotisations définies à l'intention des salariés. Le choix a été offert à tous les salariés admissibles de participer à ce nouveau régime et de convertir leurs prestations de retraite déjà constituées ou de continuer à participer à leurs régimes de retraite à prestations définies existants. Tous les nouveaux salariés qui entrent au service de la société après la date du lancement du régime de retraite national à cotisations définies ne peuvent participer qu'à ce régime.

La société cotise également à divers régimes de retraite interentreprises.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme

La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

i) Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes à prestations définies

Le tableau qui suit résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	Au 31 décembre 2011		Au 1 ^{er} janvier 2011		Au 3 janvier 2010	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(1 612) \$	- \$	(1 337) \$	- \$	(1 144) \$	- \$
Juste valeur des actifs des régimes	1 330	-	1 267	-	1 119	-
Situation des obligations capitalisées	(282)	-	(70)	-	(25)	-
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(73)	(221)	(65)	(199)	(63)	(168)
Situation de capitalisation totale des obligations	(355)	(221)	(135)	(199)	(88)	(168)
Coût des services passés non comptabilisés	-	(3)	-	(3)	-	(4)
Actifs non comptabilisés en raison du plafonnement des actifs	-	-	(1)	-	(1)	-
Obligation découlant des exigences de financement minimal des services passés	-	-	(2)	-	(6)	-
Total des obligations nettes au titre des prestations définies	(355) \$	(224) \$	(138) \$	(202) \$	(95) \$	(172) \$
Comptabilisés dans les bilans consolidés comme suit :						
Autres actifs (note 14)	-	-	5	-	11	-
Autres passifs (note 18)	(355)	(224)	(143)	(202)	(106)	(172)
Total des obligations nettes au titre des prestations définies	(355) \$	(224) \$	(138) \$	(202) \$	(95) \$	(172) \$

Le tableau suivant illustre l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies :

	2011			2010		
	Régime de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régime de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	1 267 \$	- \$	1 267 \$	1 119 \$	- \$	1 119 \$
Cotisations de l'employeur	103	6	109	102	7	109
Cotisations des salariés	2	-	2	3	-	3
Prestations versées	(80)	(6)	(86)	(73)	(7)	(80)
Rendement attendu des actifs des régimes	80	-	80	76	-	76
Gains actuariels (pertes actuarielles) compris(es) dans les autres éléments du résultat global	(42)	-	(42)	41	-	41
Transferts à d'autres régimes de retraite	-	-	-	(1)	-	(1)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	1 330 \$	- \$	1 330 \$	1 267 \$	-	1 267 \$
Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 402 \$	199 \$	1 601 \$	1 207 \$	168 \$	1 375 \$
Coût des services rendus au cours de la période	48	12	60	41	10	51
Coût financier	74	11	85	73	10	83
Prestations versées	(80)	(6)	(86)	(73)	(7)	(80)
Cotisations des salariés	2	-	2	3	-	3
Pertes actuarielles comprises dans les autres éléments du résultat global	236	5	241	149	18	167
Transferts à d'autres régimes de retraite	-	-	-	(1)	-	(1)
Indemnités de fin de contrat de travail	3	-	3	3	-	3
Solde à la clôture de l'exercice	1 685 \$	221 \$	1 906 \$	1 402 \$	199 \$	1 601 \$

Le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 38 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (117 millions de dollars en 2010).

En 2012, la société prévoit verser des cotisations d'environ 150 millions de dollars (a cotisé 100 millions de dollars en 2011) à ses régimes agréés à prestations définies par capitalisation. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles réalisées et selon le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences réglementaires et d'autres facteurs. En 2012, la société prévoit également verser des cotisations à ses régimes à cotisations définies et aux régimes de retraite interentreprises auxquels elle cotise, ainsi que des paiements de prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

Détail des actifs des régimes Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

Pourcentage des actifs des régimes	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Catégorie d'actifs			
Titres de capitaux propres	55 %	59 %	60 %
Titres de créance	44 %	39 %	38 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	2 %	2 %
Total	100 %	100 %	100 %

Les actifs du régime de retraite à prestations définies ne comprenaient pas de titres émis par la société au 31 décembre 2011 (3 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 2 millions de dollars au 3 janvier 2010).

Le tableau qui suit présente le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi comptabilisé dans les autres éléments du résultat global avant impôt :

	2011		2010	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Pertes actuarielles	278 \$	5 \$	108 \$	18 \$
Variation de l'obligation découlant du plafonnement de l'actif	(1)	–	–	–
Variation de l'obligation découlant des exigences de capitalisation minimale des services passés	(2)	–	(4)	–
Total des pertes actuarielles nettes comptabilisé dans les autres éléments du résultat global avant impôt	275 \$	5 \$	104 \$	18 \$
Recouvrements d'impôt sur le résultat liés aux pertes actuarielles (note 4)	(71)	(1)	(27)	(5)
Pertes actuarielles nettes, déduction faite des recouvrements d'impôt sur le résultat	204	4	77	13

Le tableau qui suit présente le cumul des pertes actuarielles avant impôt comptabilisées dans les résultats non distribués au titre des régimes à prestations définies de la société :

	2011		2010	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Montant cumulatif à l'ouverture de l'exercice	104 \$	18 \$	– \$	– \$
Pertes actuarielles nettes avant impôt comptabilisées au cours de l'exercice	275	5	104	18
Montant cumulatif à la clôture de l'exercice	379 \$	23 \$	104 \$	18 \$

Principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice :

	2011		2010	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	4,25 %	4,25 %	5,25 %	5,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	s. o.	3,50 %	s. o.
Table de mortalité	UP-94 pleinement générationnelle	UP-94 pleinement générationnelle	UP-94 projetée jusqu'en 2020	UP-94 projetée jusqu'en 2020
Charge nette au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	5,25 %	5,25 %	6,00 %	6,00 %
Taux de rendement à long terme attendu des actifs du régime	6,25 %	s. o.	6,75 %	s. o.
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	s. o.	3,50 %	s. o.
Table de mortalité	UP-94 projetée jusqu'en 2020	UP-94 projetée jusqu'en 2020	UP-94 projetée jusqu'en 2020	UP-94 projetée jusqu'en 2020

s. o. – sans objet

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 5,75 % à la clôture de l'exercice 2011, et il a été présumé qu'il diminuera graduellement pour s'établir à 4,50 % d'ici 2018 et s'y stabiliser par la suite.

Le taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes s'est établi à 6,25 %. Le taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes a été établi d'après la composition des actifs, la gestion active et une évaluation des rendements historiques. Ce taux a été déterminé en fonction de l'ensemble du portefeuille, et non en fonction de la somme des catégories d'actifs individuelles.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour 2011 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

Augmentation (diminution)	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes à prestations définies	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ¹⁾	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ¹⁾
Taux de rendement attendu à long terme des actifs des régimes		6,25 %		s. o.
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s. o.	(13) \$	s. o.	s. o.
d'une diminution de 1 %	s. o.	13 \$	s. o.	s. o.
Taux d'actualisation	4,25 %	5,25 %	4,25 %	5,25 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	(233) \$	(7) \$	(28) \$	(1) \$
d'une diminution de 1 %	271 \$	7 \$	32 \$	1 \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé ²⁾			5,75 %	8,25 %
Incidence : d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	28 \$	4 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(25) \$	(3) \$

s. o. – sans objet

1) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

2) Diminution graduelle jusqu'à 4,50 % d'ici 2018 en ce qui a trait aux obligations au titre des prestations définies, qui s'y stabiliseront par la suite.

Informations historiques Le tableau qui suit présente les informations historiques portant sur les régimes à prestations définies :

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Juste valeur des actifs des régimes	1 330 \$	1 267 \$	1 119 \$
Valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies	(1 906)	(1 601)	(1 375)
Déficit des régimes	(576) \$	(334) \$	(256) \$
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	(42)	41	s. o.
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes	(241)	(167)	s. o.

s. o. – sans objet

ii) Coût des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le coût net des régimes de retraite postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le bénéfice avant impôt sur le résultat s'établissait comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre 2011		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Coût des services rendus au cours de la période	48 \$	12 \$	60 \$
Coût financier des obligations au titre des régimes à prestations définies ¹⁾	74	11	85
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite ¹⁾	(80)	–	(80)
Indemnités de départ contractuelles	3	–	3
Coût net des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi	45 \$	23 \$	68 \$
Coûts des régimes à cotisations définies ²⁾			17
Coûts des régimes de retraite interentreprises ²⁾			50
Total des coûts nets des avantages du personnel postérieurs à l'emploi			135 \$
Coûts des autres avantages à long terme ¹⁾			26
Total des coûts nets liés aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi et aux autres avantages à long terme			161 \$

1) Le coût financier des obligations au titre des régimes à prestations définies, le rendement attendu des actifs du régime et d'autres coûts au titre des avantages à long terme de 5 millions de dollars ont été comptabilisés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

2) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes à cotisations définies et à ses régimes de retraite interentreprises.

	Exercice clos le 1 ^{er} janvier 2011		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Coût des services rendus au cours de la période	41 \$	10 \$	51 \$
Coût financier des obligations au titre des régimes à prestations définies ¹⁾	73	10	83
Rendement attendu des actifs des régimes de retraite ¹⁾	(76)	–	(76)
Indemnités de départ contractuelles	3	–	3
Crédit pour services passés	–	(1)	(1)
Coût net des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi	41 \$	19 \$	60 \$
Coûts des régimes à cotisations définies ²⁾			16
Coûts des régimes de retraite interentreprises ²⁾			52
Total des coûts nets des avantages du personnel postérieurs à l'emploi			128 \$
Coûts des autres avantages à long terme ¹⁾			19
Total des coûts nets liés aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi et aux autres avantages à long terme			147 \$

1) Le coût financier des obligations au titre des régimes à prestations définies, le rendement attendu des actifs du régime et d'autres coûts au titre des avantages à long terme de 6 millions de dollars ont été comptabilisés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

2) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes à cotisations définies et à ses régimes de retraite interentreprises.

Les coûts nets des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme présentés dans les comptes consolidés de résultat se présentent comme suit :

	2011	2010
Frais de vente et charges générales et administratives	151 \$	134 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	10	13
Total des coûts nets liés aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi et aux autres avantages à long terme	161 \$	147 \$

Note 23. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat opérationnel tient compte des charges au titre des avantages du personnel qui sont présentées dans le tableau qui suit :

	2011	2010
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	2 896 \$	2 974 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	130	121
Autres avantages à long terme	21	13
Rémunération fondée sur des actions	25	44
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles	(21)	(21)
Charges au titre des avantages du personnel	3 051 \$	3 131 \$

Note 24. Contrats de location

La société loue certains de ses magasins de vente au détail, centres de distribution, locaux à bureaux et autres actifs en vertu de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. La majorité des contrats de location relatifs aux magasins sont assortis d'options de renouvellement. Les loyers conditionnels prévus par certains contrats de location de magasins sont fondés sur un pourcentage de leur chiffre d'affaires. Certains biens de la société sont également sous-loués à des tiers.

Le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple requiert l'exercice du jugement pour la détermination de la juste valeur et de la durée de vie économique de l'actif loué, du taux d'actualisation devant être utilisé et de la répartition appropriée des droits à bail entre l'élément terrains et l'élément constructions dans le cas des contrats de location immobilière.

Contrats de location simple – À titre de locataire Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs au titre de la location qui sont prévus par les contrats de location simple de la société :

	Versements à effectuer pour chaque exercice						Au 31 décembre 2011 Total	Au 1 ^{er} janvier 2011 Total
	2012	2013	2014	2015	2016	Par la suite		
Versements aux termes de contrats de location simple	194 \$	179 \$	158 \$	132 \$	105 \$	411 \$	1 179 \$	1 101 \$
Revenu provenant de la sous-location	(57)	(51)	(42)	(26)	(15)	(42)	(233)	(216)
Versements nets aux termes de contrats de location simple	137 \$	128 \$	116 \$	106 \$	90 \$	369 \$	946 \$	885 \$

En 2011, la société a comptabilisé 187 millions de dollars (184 millions de dollars en 2010) en charges au compte de résultat au titre des contrats de location simple. Au cours de cette période, des loyers conditionnels de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2010) découlant de contrats de location simple ont été comptabilisés en charges, tandis que des revenus de sous-location de 60 millions de dollars (55 millions de dollars en 2010) et ont été comptabilisés dans le résultat opérationnel.

Contrats de location simple – À titre de locateur Au 31 décembre 2011, la société louait certains terrains et bâtiments dont le coût s'élevait à 1 681 millions de dollars (1 082 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 1 183 millions de dollars au 3 janvier 2010) et l'amortissement cumulé connexe, à 408 millions de dollars (309 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 291 millions de dollars au 3 janvier 2010). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, les revenus locatifs se sont établis à 127 millions de dollars (119 millions de dollars en 2010) et ont été comptabilisés dans le résultat opérationnel. De plus, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société a comptabilisé un montant de 1 million de dollars (4 millions de dollars en 2010) au titre des loyers conditionnels.

	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Au 31 décembre 2011 Total	Au 1 ^{er} janvier 2011 Total
	2012	2013	2014	2015	2016	Par la suite		
Paiements nets à recevoir aux termes de contrats de location simple	128 \$	124 \$	106 \$	88 \$	67 \$	121 \$	634 \$	481 \$

Contrats de location financement – À titre de locataire Les paiements minimaux futurs au titre de la location qui sont prévus par les contrats de location-financement de la société se présentent comme suit :

	Versements à effectuer pour chaque exercice						Au 31 décembre 2011 Total	Au 1 ^{er} janvier 2011 Total
	2012	2013	2014	2015	2016	Par la suite		
Versements aux termes de contrats de location-financement	62 \$	53 \$	35 \$	34 \$	33 \$	491 \$	708 \$	635 \$
Moins les charges financières futures	(26)	(22)	(21)	(20)	(19)	(266)	(374)	(339)
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	36 \$	31 \$	14 \$	14 \$	14 \$	225 \$	334 \$	296 \$

En 2011, la société a comptabilisé en charges des loyers conditionnels de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2010) au titre de contrats de location-financement. Au 31 décembre 2011, les paiements de sous-location à recevoir aux termes de contrats de location-financement s'élevaient à 16 millions de dollars (13 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 8 millions de dollars au 3 janvier 2010).

Note 25. Instruments financiers

Les actifs et passifs de la société sont classés comme suit :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Les dérivés qui ne sont pas désignés comme partie à une couverture sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net;
- Les créances, les créances sur cartes de crédit et les créances liées à des prêts consentis à des franchisés sont classées comme des prêts et créances et sont comptabilisées au coût amorti;
- Les autres instruments financiers inclus dans les autres actifs sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti;
- La dette bancaire, les fournisseurs et autres passifs, la dette à court terme, la dette à long terme, certains autres passifs et les titres de participation sont classés à titre d'autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti.

La société n'a classé aucun actif financier comme détenu jusqu'à son échéance.

Dérivés

Swaps entre monnaies Glenhuron a conclu des swaps entre monnaies visant l'échange de dollars américains contre 1 252 millions de dollars canadiens (1 206 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 1 149 millions de dollars au 3 janvier 2010) et venant à échéance d'ici 2018. Ces swaps sont des dérivés financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les écarts de conversion à recevoir ou à payer découlant de ces swaps sont réglés en trésorerie à l'échéance. Au 31 décembre 2011, un montant cumulé latent lié au cours de change de 89 millions de dollars (161 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 123 millions de dollars au 3 janvier 2010) était comptabilisé dans les autres actifs et une créance de 48 millions de dollars (15 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 40 millions de dollars au 3 janvier 2010) était comptabilisée dans les charges payées d'avance et autres actifs. En 2011, une perte liée à la juste valeur de 29 millions de dollars (un profit de 62 millions de dollars en 2010) a été comptabilisée dans le résultat opérationnel relativement à ces swaps entre monnaies. De ce montant, une tranche de 16 millions de dollars (39 millions de dollars en 2010) se rapporte à des swaps entre monnaies qui ont échoué ou ont été résiliés. De plus, un profit de 25 millions de dollars (une perte de 52 millions de dollars en 2010) a été comptabilisé dans le résultat opérationnel par suite de la conversion d'un montant de 1 073 millions de dollars américains (1 033 millions de dollars américains au 1^{er} janvier 2011; 945 millions de dollars américains au 3 janvier 2010) de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme et de dépôts de garantie.

En 2008, la société a eu recours à des swaps entre monnaies à taux fixe visant l'échange de 296 millions de dollars canadiens contre 300 millions de dollars américains. Ces swaps, qui viennent à échéance d'ici 2015, ont été en partie désignés initialement comme couverture de flux de trésorerie afin de gérer la variabilité des cours de change d'une partie des billets du placement privé à taux fixe en dollars américains de la société. En 2011, le swap désigné a cessé d'être classé comme couverture de flux de trésorerie et, par conséquent, la variation de la juste valeur a été comptabilisée dans le résultat opérationnel. Au 31 décembre 2011, montant cumulé latent à recevoir de 14 millions de dollars (11 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 19 millions de dollars au 3 janvier 2010) a été comptabilisé dans les autres actifs. En 2011, la société a comptabilisé dans le résultat opérationnel un profit latent lié à la juste valeur de 2 millions de dollars (perte de 12 millions de dollars en 2010) sur ces swaps entre monnaies. De plus, en 2011, la société a comptabilisé dans le résultat opérationnel une perte de change latente de 6 millions de dollars (profit de 16 millions de dollars en 2010) se rapportant aux billets à taux fixe du placement privé de 300 millions de dollars américains.

Swaps de taux d'intérêt La société conserve un montant notionnel de 150 millions de dollars (150 millions de dollars en 2010) dans des swaps de taux d'intérêt sur lesquels elle paie un taux fixe de 8,38 %. Au 31 décembre 2011, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 16 millions de dollars (24 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 31 millions de dollars au 3 janvier 2010) était incluse dans les autres passifs (voir la note 18). En 2011, la société a comptabilisé un profit lié à la juste valeur de 8 millions de dollars (7 millions de dollars en 2010) dans le résultat opérationnel.

Les swaps de taux d'intérêt que conservait Glenhuron ont servi à convertir un montant notionnel de 200 millions de dollars de trésorerie, d'équivalents de trésorerie, de placements à court terme et de dépôts de garantie à taux variable en placements à taux fixe moyen de 4,74 %. Ces swaps de taux d'intérêt sont arrivés à échéance en 2011. Au 1^{er} janvier 2011, la juste valeur de ces swaps de taux d'intérêt de 7 millions de dollars (15 millions de dollars au 3 janvier 2010) était comptabilisée dans les autres actifs. En 2011, une perte liée à la juste valeur de 7 millions de dollars (8 millions de dollars en 2010) a été comptabilisée dans le résultat opérationnel au titre de ces swaps de taux d'intérêt.

Contrats à livrer sur actions Au 31 décembre 2011, Glenhuron détenait des contrats à livrer sur actions cumulés visant l'achat de 1,1 million d'actions ordinaires de la société (1,5 million en 2010) à un prix à terme moyen de 56,38 \$ (56,26 \$ en 2010), y compris des produits d'intérêts de 0,05 \$ par action ordinaire (charges d'intérêts de 0,04 \$ par action ordinaire en 2010) (voir la note 19). Au 31 décembre 2011, le cumul des intérêts, des dividendes et de la perte latente liée au marché de 20 millions de dollars (24 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 48 millions de dollars au 3 janvier 2010) était comptabilisé dans les fournisseurs et autres passifs. De plus, Glenhuron a comptabilisé dans le résultat opérationnel une charge de 2 millions de dollars (profit de 11 millions de dollars en 2010) relativement à ces contrats à livrer sur actions. En 2011, Glenhuron a versé 7 millions de dollars pour régler une partie des contrats à livrer sur actions visant 390 100 actions de Loblaw, que la société a rachetées aux fins d'annulation pour 15 millions de dollars dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Autres dérivés La société maintient également d'autres dérivés financiers, notamment des contrats de change à terme, des contrats d'électricité à terme, et des contrats à terme standardisés et des contrats d'options sur carburant négociés en bourse. Au 31 décembre 2011, la société a comptabilisé, dans les fournisseurs et autres actifs, un profit cumulé latent à recevoir de 1 million de dollars (3 millions de dollars comptabilisés dans les fournisseurs et autres passifs au 1^{er} janvier 2011; 3 millions de dollars comptabilisés dans les autres passifs au 3 janvier 2010).

Créances liées à des prêts consentis à des franchisés et placements consentis à des franchisés inclus dans les autres actifs La valeur des créances liées à des prêts consentis à des franchisés de 331 millions de dollars (314 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 344 millions de dollars au 3 janvier 2010) a été comptabilisée au bilan consolidé. En 2011, la société a comptabilisé une perte de valeur de 11 millions de dollars (49 millions de dollars en 2010) qui a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives.

La valeur des placements dans des franchises de 53 millions de dollars inclus dans les autres actifs a été comptabilisée au bilan consolidé (34 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 22 millions de dollars au 3 janvier 2010). En 2011, la société a comptabilisé une perte de valeur de 4 millions de dollars (15 millions de dollars en 2010) qui a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives.

Évaluation de la juste valeur

La société évalue les actifs et passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes conformément aux IFRS. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur - niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur - niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur - niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Les déterminations de la juste valeur des instruments financiers sont décrites ci-après :

Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie : La juste valeur est fondée principalement sur les taux d'intérêt d'instruments similaires. En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs, et dette à court terme : La juste valeur est fondée sur les flux de trésorerie estimés, actualisés selon les taux d'intérêt pour des instruments similaires. En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Créances liées à des prêts consentis à des franchisés : La juste valeur est fondée sur les flux de trésorerie estimés, actualisés selon les taux d'intérêt pour des instruments similaires. La valeur comptable se rapproche de la juste valeur en raison du peu de fluctuations des taux d'intérêt à terme et des provisions suffisantes comptabilisées pour tenir compte de toute dépréciation des créances.

Instruments financiers dérivés : La juste valeur des actifs et passifs dérivés est estimée selon les modèles d'évaluation normalisés dans le secteur. Le cas échéant, ces modèles établissent des prévisions pour les flux de trésorerie futurs et actualisent les montants futurs selon des données observables de marché, notamment les courbes des taux d'intérêt, les écarts de crédit, les cours de change et les cours à terme ou au comptant des monnaies.

Dette à long terme, titres de participation et autres instruments financiers : La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt différentiel courant de la société pour des types similaires d'accords d'emprunts, ou le cas échéant, les cours du marché.

Les tableaux suivants présentent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur pour chaque classement d'instruments financiers au 31 décembre 2011, au 1^{er} janvier 2011 et au 3 janvier 2010 :

Au 31 décembre 2011							
	Dérivés financiers designés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers qui doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances (coût amorti)	Autres passifs financiers (coût amorti)	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	- \$	- \$	1 986 \$	- \$	- \$	1 986 \$	1 986 \$
Créances	-	-	-	467	-	467	467
Créances sur cartes de crédit	-	-	-	2 101	-	2 101	2 101
Créances liées à des prêts consentis à des franchisés	-	-	-	331	-	331	331
Instruments dérivés	-	152	-	-	-	152	152
Autres	-	-	-	64	-	64	64
Total des actifs financiers	- \$	152 \$	1 986 \$	2 963 \$	- \$	5 101 \$	5 101 \$
Juste valeur - niveau 1	- \$	- \$	317 \$	s. o.	s. o.	s. o.	317 \$
Juste valeur - niveau 2	-	152	1 669	s. o.	s. o.	s. o.	1 821
Juste valeur - niveau 3	-	-	-	s. o.	s. o.	s. o.	-
Total de la juste valeur	- \$	152 \$	1 986 \$	s. o.	s. o.	s. o.	2 138 \$
Fournisseurs et autres passifs	-	22	-	-	3 655	3 677	3 677
Dette à court terme	-	-	-	-	905	905	905
Dette à long terme	-	-	-	-	5 580	5 580	6 262
Titres de participation	-	-	-	-	222	222	248
Instruments dérivés	-	19	-	-	-	19	19
Autres	-	-	-	-	49	49	49
Total des passifs financiers	- \$	41 \$	- \$	- \$	10 411 \$	10 452 \$	11 160 \$
Juste valeur - niveau 1	- \$	- \$	- \$	s. o.	s. o.	s. o.	- \$
Juste valeur - niveau 2	-	39	-	s. o.	s. o.	s. o.	39
Juste valeur - niveau 3	-	2	-	s. o.	s. o.	s. o.	2
Total de la juste valeur	- \$	41 \$	- \$	s. o.	s. o.	s. o.	41 \$

Au 1^{er} janvier 2011

	Dérivés financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers qui doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances (coût amorti)	Autres passifs financiers (coût amorti)	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	-	-	1 965 \$	-	-	1 965 \$	1 965 \$
Créances	-	-	-	366	-	366	366
Créances sur cartes de crédit	-	-	-	1 997	-	1 997	1 997
Créances liées à des prêts consentis à des franchisés	-	-	-	314	-	314	314
Instruments dérivés	5	192	-	-	-	197	197
Autres	-	-	-	37	-	37	37
Total des actifs financiers	5 \$	192 \$	1 965 \$	2 714 \$	- \$	4 876 \$	4 876 \$
Juste valeur – niveau 1	-	-	75	s. o.	s. o.	s. o.	75
Juste valeur – niveau 2	5	189	1 890	s. o.	s. o.	s. o.	2 084
Juste valeur – niveau 3	-	3	-	s. o.	s. o.	s. o.	3
Total de la juste valeur	5 \$	192 \$	1 965 \$	s. o.	s. o.	s. o.	2 162 \$
Dette bancaire	-	-	-	-	10	10	10
Fournisseurs et autres passifs	-	27	-	-	3 495	3 522	3 522
Dette à court terme	-	-	-	-	535	535	535
Dette à long terme	-	-	-	-	6 100	6 100	6 628
Titres de participation	-	-	-	-	221	221	252
Instruments dérivés	-	24	-	-	-	24	24
Autres	-	-	-	-	46	46	46
Total des passifs financiers	- \$	51 \$	- \$	- \$	10 407 \$	10 458 \$	11 017 \$
Juste valeur – niveau 1	-	-	-	s. o.	s. o.	s. o.	-
Juste valeur – niveau 2	-	51	-	s. o.	s. o.	s. o.	51
Juste valeur – niveau 3	-	-	-	s. o.	s. o.	s. o.	-
Total de la juste valeur	- \$	51 \$	- \$	s. o.	s. o.	s. o.	51 \$

Au 3 janvier 2010

	Dérivés financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	Instruments financiers qui doivent être classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances (coût amorti)	Autres passifs financiers (coût amorti)	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	- \$	- \$	1 644 \$	- \$	- \$	1 644 \$	1 644 \$
Créances	-	-	-	367	-	367	367
Créances sur cartes de crédit	-	-	-	2 095	-	2 095	2 095
Créances liées à des prêts consentis à des franchisés	-	-	-	344	-	344	344
Instruments dérivés	9	189	-	-	-	198	198
Autres	-	-	-	22	-	22	22
Total des actifs financiers	9 \$	189 \$	1 644 \$	2 828 \$	- \$	4 670 \$	4 670 \$
Juste valeur – niveau 1	- \$	- \$	223 \$	s. o.	s. o.	s. o.	223 \$
Juste valeur – niveau 2	9	188	1 421	s. o.	s. o.	s. o.	1 618
Juste valeur – niveau 3	-	1	-	s. o.	s. o.	s. o.	1
Total de la juste valeur	9 \$	189 \$	1 644 \$	s. o.	s. o.	s. o.	1 842 \$
Dette bancaire	- \$	- \$	- \$	- \$	10 \$	10 \$	10 \$
Fournisseurs et autres passifs	-	48	-	-	3 324	3 372	3 372
Dette à court terme	-	-	-	-	1 225	1 225	1 225
Dette à long terme	-	-	-	-	5 353	5 353	5 670
Titres de participation	-	-	-	-	220	220	244
Instruments dérivés	-	34	-	-	-	34	34
Autres	-	-	-	-	47	47	47
Total des passifs financiers	- \$	82 \$	- \$	- \$	10 179 \$	10 261 \$	10 602 \$
Juste valeur – niveau 1	- \$	- \$	- \$	s. o.	s. o.	s. o.	- \$
Juste valeur – niveau 2	-	82	-	s. o.	s. o.	s. o.	82
Juste valeur – niveau 3	-	-	-	s. o.	s. o.	s. o.	-
Total de la juste valeur	- \$	82 \$	- \$	s. o.	s. o.	s. o.	82 \$

Les instruments financiers classés au niveau 3 sont présentés ci-après :

- La juste valeur du dérivé incorporé en monnaie étrangère s'établissait à 2 millions de dollars et est incluse dans les autres passifs (3 millions de dollars inclus dans les autres actifs au 1^{er} janvier 2011; 1 million de dollars inclus dans les autres actifs au 3 janvier 2010), dont la perte liée à la juste valeur de 5 millions de dollars (profit de 2 millions de dollars en 2010) a été comptabilisée dans le résultat opérationnel. Une augmentation ou une diminution des cours de change de 100 points de base donnerait lieu à un profit ou à une perte lié à la juste valeur de 1 million de dollars.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la perte nette latente et réalisée sur les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comptabilisée dans le bénéfice net avant impôt sur le résultat, s'est établie à 25 millions de dollars (profit de 52 millions de dollars en 2010). De plus, la perte nette latente et réalisée sur les instruments financiers qui doivent être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, comptabilisée dans le bénéfice net avant impôt sur le résultat, s'est chiffrée à 29 millions de dollars (profit de 75 millions de dollars en 2010).

En 2011, des charges d'intérêts nettes de 332 millions de dollars (348 millions de dollars en 2010) ont été comptabilisées en lien avec des instruments financiers non classés ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Note 26. Gestion des risques financiers

La société est exposée aux risques suivants par suite de la détention et de l'émission d'instruments financiers : risque d'illiquidité, risque de crédit et risque de marché. Ces risques et leur gestion sont décrits ci-après :

Risque d'illiquidité et risque lié à la disponibilité des capitaux Le risque d'illiquidité représente le risque que la société ne puisse répondre à une demande de financement ou financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. Il comprend également le risque de ne pas être en mesure de réaliser des actifs au moment voulu, à un prix adéquat. Si la société a des difficultés à accéder aux marchés financiers, cela pourrait nuire à sa capacité d'assurer sa croissance, de mettre en place son modèle de gestion et de dégager un rendement financier.

La société atténue le risque d'illiquidité et le risque lié à la disponibilité des capitaux en maintenant des niveaux appropriés de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, ainsi que de placements à court terme, en surveillant étroitement l'évolution de la conjoncture et en diversifiant ses sources de financement, notamment sa facilité de crédit, et en maintenant des échéances bien diversifiées de ses emprunts et obligations en matière de capital. Malgré ces stratégies d'atténuation, la capacité de la société ou de la Banque PC à obtenir du financement auprès de sources externes pourrait se trouver limitée si leur performance financière et leur situation financière venaient à se détériorer ou si les cotes de solvabilité actuelles de la société étaient abaissées. De plus, les marchés du crédit et les marchés financiers sont exposés à des risques inhérents qui peuvent restreindre l'accès de la société à des capitaux et compromettre sa capacité à financer ses obligations financières et ses autres obligations.

Analyse des échéances Le tableau suivant présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 31 décembre 2011 :

	2012	2013	2014	2015	2016	Par la suite ⁶⁾	Total
Passifs financiers dérivés							
Swaps de taux d'intérêt à payer ¹⁾	13 \$	6 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	19 \$
Contrats à livrer sur actions ²⁾	62	–	–	–	–	–	62
Contrats de change à terme	56	–	–	–	–	–	56
Passifs financiers non dérivés							
Dettes à court terme ³⁾	905	–	–	–	–	–	905
Dettes à long terme, y compris les versements d'intérêts à taux fixe ⁴⁾	390	964	1 192	768	625	6 054	9 993
Autres passifs ⁵⁾	–	–	35	–	4	–	39
	1 426 \$	970 \$	1 227 \$	768 \$	629 \$	6 054 \$	11 074 \$

1) Selon les versements d'intérêts à taux fixe qui seront partiellement contrebalancés par les intérêts à taux variable reçus.

2) Selon le coût moyen au 31 décembre 2011.

3) Représentent des obligations envers des fiducies de titrisation indépendantes qui sont garanties par les créances sur cartes de crédit de la société (voir la note 8).

4) Selon la valeur nominale à l'échéance et les intérêts annuels de chaque instrument, y compris les certificats de placement garanti, les fiducies de titrisation indépendantes et les fiducies de financement indépendantes à long terme, ainsi que les obligations de paiements annuels pour les entités ad hoc, les emprunts hypothécaires et les obligations découlant de contrats de location-financement.

5) Obligation contractuelle liée à certains autres passifs.

6) Les titres de participation et les dividendes connexes ne sont pas pris en compte, car la société n'est pas tenue de payer ces montants en vertu des contrats. La société a également exclu la dette bancaire, les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.

Risque de crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières à son égard. L'exposition au risque de crédit découle des instruments dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie, des créances sur cartes de crédit de la Banque PC, des créances liées à des prêts consentis à des franchisés, des créances auprès de franchisés, d'autres créances auprès de fournisseurs, de magasins associés et de comptes indépendants et d'actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par la mise en place de politiques et de lignes directrices selon lesquelles la société doit conclure des opérations uniquement avec des contreparties ou des émetteurs jouissant au minimum de la cote de solvabilité A- accordée par une agence de notation reconnue et par l'établissement de risques minimaux et maximaux qui peuvent être courus pour des contreparties et des instruments donnés. Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de détenteurs de cartes de crédit. La société surveille activement et de façon continue les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les créances auprès des franchisés et les autres créances auprès des fournisseurs, des magasins associés et des comptes indépendants, et perçoit régulièrement des sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

L'exposition maximale de la société au risque de crédit lié aux instruments dérivés se rapproche de la juste valeur de marché positive des dérivés inscrits au bilan (voir la note 25).

Voir les notes 7 et 8 pour un complément d'information sur la qualité de crédit des créances sur cartes de crédit et des autres créances sur les magasins franchisés indépendants, les magasins associés et les comptes indépendants.

Risque de marché Le risque de marché correspond à la perte qui pourrait découler des variations de facteurs, comme les taux d'intérêt, les cours de change, le prix des marchandises, le cours de l'action ordinaire et l'incidence éventuelle de ces facteurs sur d'autres contreparties.

Risque de taux d'intérêt La société est exposée aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette et ses instruments financiers à taux variable, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant sa pondération d'emprunts à taux fixe et d'emprunts à taux variable, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie, et en prenant les mesures nécessaires pour assurer le maintien d'un juste équilibre. La société estime qu'une augmentation (diminution) de 100 points de base des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (diminution) de 8 millions de dollars des charges d'intérêts.

Risque de change La société est exposée aux fluctuations du cours du change principalement sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, ses placements à court terme et les dépôts de garantie libellés en dollars américains et détenus par Glenhuron, les achats libellés en monnaie étrangère et les achats fondés sur une monnaie étrangère inclus dans les fournisseurs et autres passifs, et les billets du placement privé libellés en dollars américains et inclus dans la dette à long terme. La société et Glenhuron détiennent des swaps entre monnaies et des contrats de change à terme qui compensent en partie leur exposition respective aux fluctuations des cours du change. Les swaps entre monnaies sont des opérations dans le cadre desquelles les intérêts payés en une monnaie et les montants en capital libellés en une monnaie sont échangés contre des intérêts payés en une autre monnaie et des montants en capital libellés en une autre monnaie. Un sommaire de l'incidence du risque de change est présenté à la note 25.

Risque marchandises. La société est exposée aux augmentations du prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et ses réseaux de distribution, ainsi qu'aux répercussions indirectes du prix des marchandises sur ses produits de consommation. Elle gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins de produits de consommation pouvant être liés à des marchandises, dont elle compte prendre livraison dans le cours normal de ses activités. La société conclut des contrats à terme standardisés négociés en bourse et des contrats à terme de gré à gré pour réduire le plus possible les risques liés à la volatilité du coût de l'énergie. La société estime qu'une augmentation (diminution) de 10 % du coût de l'énergie, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte (d'un profit) de 2 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Risque lié au cours des actions ordinaires La société est exposée au risque lié au cours des actions ordinaires par suite de l'émission à certains salariés d'options sur actions, qu'elle rachètera à leur exercice, et des UAR. Les UAR ont une incidence négative sur le résultat opérationnel lorsque le cours des actions ordinaires augmente et une incidence positive lorsqu'il baisse. Glenhuron est partie à un contrat à livrer sur actions, qui permet le règlement en trésorerie, en actions ordinaires ou un règlement net. Ce contrat à terme, dont la valeur varie au gré des fluctuations du cours des actions ordinaires de la société, permet de compenser en partie les charges ou les produits découlant du régime d'UAR de la société. L'incidence d'une augmentation (diminution) de un dollar du cours des actions ordinaires de la société sur les contrats à livrer sur actions, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par la comptabilisation d'un profit (d'une perte) de 1 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Note 27. Passifs éventuels

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à l'environnement et à la réglementation. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des autorités fiscales fédérale et provinciales relativement à l'impôt sur le résultat, à l'impôt sur le capital et aux impôts indirects et, par conséquent, pourrait faire l'objet de cotisations fiscales ou de nouvelles cotisations. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et de ces litiges, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les états financiers consolidés.

Actions en justice La société peut faire l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. Le résultat de ces poursuites et réclamations demeure incertain. Cependant, compte tenu de l'information dont elle dispose à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites et réclamations auront une incidence importante, individuellement ou collectivement, sur ses activités.

Fiscalité et réglementation La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il pourrait arriver de temps à autre que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus ou qu'elles modifient la législation, ce qui pourrait donner lieu à de nouvelles cotisations. Ces nouvelles cotisations pourraient avoir une incidence importante sur la société au cours des périodes futures.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclaration ou de garantie de même que des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Les modalités de ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Compte tenu de la nature de ces dispositions d'indemnisation, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximal du passif éventuel auquel elle pourrait être assujettie puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximal éventuel et que les montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 28. Garanties financières

La société donne à des tierces parties les garanties importantes suivantes :

Fiducies de financement indépendantes Le solde intégral de la dette de la fiducie de financement indépendante a été consolidé en entier au bilan de la société au 31 décembre 2011, au 1^{er} janvier 2011 et au 3 janvier 2010. La société a convenu d'accorder un rehaussement de crédit de 48 millions de dollars (66 millions de dollars en 2010), sous forme d'une lettre de garantie en faveur de la fiducie de financement indépendante correspondant à au moins 10 % (15 % en 2010) du montant du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet à la fiducie de financement indépendante d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de la société. De plus, chaque franchisé indépendant fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Fiducies de titrisation indépendantes D'importantes banques à charte canadiennes ont émis des lettres de crédit en faveur des autres fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie pourraient être utilisées advenant une baisse majeure des produits provenant des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Le passif éventuel brut total aux termes de ces ententes, qui représente 9 % (9 % en 2010) d'une tranche des créances sur cartes de crédit titrisées, est d'environ 81 millions de dollars (48 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 116 millions de dollars au 3 janvier 2010) (voir la note 16). Les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvement sur les fiducies de titrisation indépendantes au 31 décembre 2011 se chiffraient à 120 millions de dollars (490 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 250 millions de dollars au 3 janvier 2010).

Obligations découlant de contrats de location Conformément aux cessions de certains de ses actifs effectuées par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le montant estimé pour un loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise 14 millions de dollars (26 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011). De plus, la société garantit les obligations découlant de contrats de location d'un tiers distributeur d'un montant de 17 millions de dollars (22 millions au 1^{er} janvier 2011).

Banque PC La société a fourni, en faveur de MasterCard^{MD} International Incorporated, une garantie de 180 millions de dollars américains au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard^{MD}.

Divers La société établit des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties de bonne exécution. Le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit, hormis les lettres de crédit en faveur des fiducies de financement indépendantes et des fiducies de titrisation indépendantes, se chiffre à environ 314 millions de dollars (325 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011).

Note 29. Transactions avec des parties liées

L'actionnaire majoritaire de la société est Weston. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington qui détient environ 63 % des actions ordinaires en circulation de Weston, laquelle exerce, à son tour, un contrôle sur environ 63 % des actions ordinaires en circulation de la société. De plus, M. Weston détient directement environ 1 % des actions ordinaires en circulation de la société (1 % au 1^{er} janvier 2011; 1 % au 3 janvier 2010). La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché.

Transactions avec des parties liées

	Valeur de la transaction	
	2011	2010
Coût des marchandises vendues		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	646 \$	613 \$
Achats de stocks auprès d'une partie liée ¹⁾	18	18
Résultat opérationnel		
Ententes de partage des coûts avec la société mère ²⁾	10	9
Prestation de services administratifs à la société mère ³⁾	18	19
Location de locaux à bureaux auprès d'une filiale de Wittington	3	3

- 1) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de cette société. Au 31 décembre 2011, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 2 millions de dollars (3 millions de dollars au 1^{er} janvier 2011; 2 millions de dollars au 3 janvier 2010). En date du 12 décembre 2011, M. Weston a quitté ses fonctions d'administrateur d'Associated British Foods plc. Il continue néanmoins de siéger au conseil d'administration de la société mère d'Associated British Foods plc et, par conséquent, Associated British Foods plc demeure une partie liée pour la société.
- 2) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunication et de technologie de l'information, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu d'assumer sa quote-part des coûts engagés en son nom par Weston.
- 3) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation réciproque de services administratifs. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion du risque, à la trésorerie et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le Comité d'audit.

Les soldes nets à payer à des parties liées se composent de ce qui suit :

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Bilan			
Fournisseurs et autres passifs	28 \$	33 \$	44 \$

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi Les cotisations versées par la société aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont présentées à la note 22.

Questions fiscales À l'occasion, la société, Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées. Ces choix et les ententes correspondantes n'ont pas eu d'incidence importante sur la société.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et de l'équipe de direction, de même que les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

	2011	2010
Salaires et autres avantages à court terme	8 \$	7 \$
Rémunération fondée sur des actions	4	5
Rémunération totale	12 \$	12 \$

Régime de réinvestissement des dividendes Au cours de l'exercice, la société a émis 938 984 actions ordinaires (3 620 906 en 2010) à Weston aux termes du RRD (voir la note 19).

Note 30. Informations sectorielles

La société compte deux secteurs opérationnels à présenter, dont les principales activités sont exercées au Canada:

- le secteur **Vente au détail**, qui comprend principalement les produits alimentaires, ainsi que les produits pharmaceutiques, les postes d'essence, les vêtements et les autres articles de marchandise générale;
- le secteur **Services financiers**, qui comprend les services de cartes de crédit, le programme de fidélisation de la clientèle, les services de courtage d'assurance, les services bancaires aux particuliers offerts par l'intermédiaire d'une grande banque à charte canadienne, les services de dépôt ainsi que les services de télécommunications.

Le principal décideur opérationnel de la société apprécie la performance de chaque secteur en fonction de son résultat opérationnel, tel qu'il est indiqué dans les rapports de gestion internes présentés périodiquement à la direction. Cette mesure de la performance est utilisée parce qu'elle est considérée comme la mesure la plus pertinente pour évaluer les résultats des secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité.

Les résultats et les actifs sectoriels comprennent des éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent être attribués selon une méthode raisonnable. L'intégration du secteur Vente au détail et du secteur Services financiers s'effectue à différents niveaux. Cette intégration comprend les charges partagées liées aux marques de la société, à son programme de fidélisation de la clientèle, à l'étalage en magasin et à certains services administratifs. Les transactions intersectorielles sont comptabilisées au montant de la transaction comme si elles avaient été conclues avec des parties externes.

L'information sur les résultats de chaque secteur opérationnel à présenter est incluse ci-après.

	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)
Produits		
Vente au détail	30 703 \$	30 315 \$
Services financiers ¹⁾	547	521
Chiffres consolidés	31 250 \$	30 836 \$

1) Les produits du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 252 millions de dollars (260 millions de dollars en 2010).

	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles		
Vente au détail	691 \$	625 \$
Services financiers	8	3
Chiffres consolidés	699 \$	628 \$

	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)
Résultat opérationnel		
Vente au détail	1 312 \$	1 239 \$
Services financiers	72	108
Chiffres consolidés	1 384 \$	1 347 \$

	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières		
Vente au détail	279 \$	311 \$
Services financiers	48	42
Chiffres consolidés	327 \$	353 \$

	Au 31 décembre 2011	Au 1 ^{er} janvier 2011	Au 3 janvier 2010
Total des actifs			
Vente au détail	15 098 \$	14 569 \$	13 886 \$
Services financiers	2 330	2 272	2 204
Chiffres consolidés	17 428 \$	16 841 \$	16 090 \$

	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)
Acquisition d'immobilisations corporelles et goodwill		
Vente au détail	985 \$	1 183 \$
Services financiers	2	7
Chiffres consolidés	987 \$	1 190 \$

Note 31. Transition aux IFRS

Les états financiers consolidés annuels de la société sont les premiers qui seront établis conformément aux exigences des IFRS, et notamment l'application de l'IFRS 1.

Les méthodes comptables importantes décrites à la note 2 ont été appliquées dans l'établissement des états financiers consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 1^{er} janvier 2011, et celui du bilan d'ouverture en IFRS au 3 janvier 2010.

Dans la préparation de son bilan d'ouverture en IFRS au 3 janvier 2010 et des états financiers de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011, la société a ajusté les montants liés aux soldes des périodes antérieures. La société a déterminé que ces montants n'étaient importants pour ses états financiers consolidés d'aucune période antérieure.

Les rapprochements et les notes explicatives ci-après expliquent l'incidence de la transition des PCGR canadiens aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la société. Les rapprochements des bilans consolidés, des comptes consolidés de résultat et des états consolidés du résultat global pour les périodes respectives indiquées commencent à la page 111. La transition aux IFRS n'a pas entraîné de variations importantes des flux de trésorerie.

L'IFRS 1 exige qu'une entité procède aux rapprochements des capitaux propres, du bénéfice net et du résultat global des PCGR canadiens aux IFRS pour les périodes antérieures. Les tableaux ci-après présentent les rapprochements des capitaux propres, du bénéfice net et du résultat global pour les périodes indiquées.

Rapprochement des capitaux propres

	Notes explicatives	Au 3 janvier 2010	Au 1 ^{er} janvier 2011
Total des capitaux propres selon les PCGR canadiens		6 273 \$	6 880 \$
Écarts augmentant (diminuant) les capitaux propres attribuables aux actionnaires présentés			
Présentation de la participation ne donnant pas le contrôle	a	31	41
Paiement fondé sur des actions	b	(6)	(2)
Immobilisations corporelles	c	(58)	(71)
Contrats de location	d	(27)	(31)
Avantages du personnel	e	(305)	(370)
Coûts d'emprunt	f	(199)	(216)
Consolidations	g	(79)	(68)
Dépréciation d'actifs	h	(187)	(146)
Provisions	i	(18)	(15)
Instruments financiers	j	(331)	(374)
Programmes de fidélisation de la clientèle	k	(14)	(25)
Total des capitaux propres selon les IFRS		5 080 \$	5 603 \$

Rapprochement du bénéfice net

	Notes explicatives	52 semaines closes le 1 ^{er} janvier 2011
Bénéfice net selon les PCGR canadiens		681 \$
Écarts augmentant (diminuant) le bénéfice net présenté		
Présentation de la participation ne donnant pas le contrôle	a	18
Paiement fondé sur des actions	b	3
Immobilisations corporelles	c	(13)
Contrats de location	d	(4)
Avantages du personnel	e	25
Coûts d'emprunt	f	(17)
Consolidations	g	3
Dépréciation d'actifs	h	41
Provisions	i	3
Instruments financiers	j	(54)
Programmes de fidélisation de la clientèle	k	(11)
Bénéfice net selon les IFRS		675 \$

Rapprochement du résultat global

	Notes explicatives	52 semaines closes le 1 ^{er} janvier 2011
Résultat étendu selon les PCGR canadiens		674 \$
Écarts augmentant (diminuant) le résultat global présenté		
Écarts au titre du bénéfice net		(6)
Actifs financiers disponibles à la vente		(1)
Couvertures de flux de trésorerie latentes	j	12
Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre des régimes de retraite, après impôts	e	(90)
Résultat global selon les IFRS		589 \$

IFRS 1 – Première application des IFRS Aux termes de l'IFRS 1, la société doit appliquer de façon rétroactive toutes les IFRS à la date de clôture, mis à part les exceptions obligatoires à l'application rétrospective qui la concernent et les exemptions facultatives de l'application rétrospective dont elle a choisi de se prévaloir. Par conséquent, les présents états financiers consolidés ont été établis selon les méthodes comptables décrites à la note 2. Les exceptions obligatoires applicables et exemptions facultatives de l'application rétrospective sont décrites dans la présente section, et l'incidence de ces exceptions et exemptions, de même que de tous les autres ajustements découlant de choix de méthodes comptables IFRS ou d'autres exigences des IFRS, est décrite plus en détail à la rubrique « Notes explicatives sur les rapprochements des capitaux propres, du bénéfice net et du résultat global » figurant plus loin.

Exceptions obligatoires L'IFRS 1 prescrit des exceptions obligatoires à l'application rétrospective des exigences des IFRS, dont les suivantes s'appliquent à la société :

Estimations Les estimations formulées conformément aux IFRS à la date de transition et pour la période comparative présentée dans les premiers états financiers annuels en IFRS étaient cohérentes avec celles établies selon les PCGR canadiens, des ajustements ayant été apportés uniquement pour rendre compte de toute différence dans les méthodes comptables. Aux termes de l'IFRS 1, il n'est pas permis d'ajuster des estimations formulées précédemment selon les PCGR canadiens en fonction de l'information alors disponible, pour tenir compte des connaissances acquises ultérieurement. Les nouvelles estimations qui sont requises, le cas échéant, en vertu des IFRS mais qui ne l'étaient pas en vertu des PCGR canadiens doivent être fondées sur l'information et les conditions existant à la date de la transition et pour la période comparative présentée dans les premiers états financiers en IFRS.

Comptabilité de couverture La désignation d'une relation comme relation de couverture ne peut être faite de façon rétrospective. Pour qu'une relation de couverture remplisse les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture à la date de transition, il doit déjà exister, à la date de transition, une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture et la désignant comme efficace en vertu des PCGR canadiens, et cette désignation et cette documentation doivent être mises à jour conformément à l'IAS 39 à la date de transition aux IFRS. À l'exception de ce qui est mentionné ci-dessous, il existait, à la date de transition, une documentation et une désignation formalisées établies en vertu des PCGR canadiens pour toutes les relations de couverture de la société, et ces relations de couverture répondaient aux conditions requises en vertu des IFRS pour l'application de la comptabilité de couverture à la date de transition.

Décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers Les exigences relatives à la décomptabilisation en vertu des IFRS doivent être appliquées de façon prospective à toutes les transactions conclues à compter de la date de transition. Par conséquent, tout actif financier non dérivé ou passif financier non dérivé qui aurait été décomptabilisé en vertu des PCGR canadiens par suite de transactions conclues avant la date de transition n'aurait pas à être comptabilisé de nouveau au moment de la transition aux IFRS.

Exemptions facultatives En plus des exceptions obligatoires mentionnées ci-dessus, la société a choisi d'appliquer les exemptions facultatives suivantes permises par l'IFRS 1. Lorsqu'il y a lieu, l'incidence quantitative de ces exemptions est présentée à la rubrique « Notes explicatives sur les rapprochements des capitaux propres, du bénéfice net et du résultat global » figurant plus loin :

IFRS 2, Paiement fondé sur des actions La société a choisi de ne pas appliquer les exigences de l'IFRS 2 de façon rétrospective aux passifs découlant d'attributions prévoyant un règlement en trésorerie qui ont été réglées avant la date de transition ni aux attributions prévoyant un règlement en instruments de capitaux propres dont les droits ont été acquis avant la date de transition.

IFRS 3, Regroupements d'entreprises La société a choisi de ne pas appliquer les exigences de l'IFRS 3 de façon rétrospective aux regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant la date de transition. Aux termes de l'exemption relative aux regroupements d'entreprises, la valeur comptable des actifs acquis et des passifs repris établie selon les PCGR canadiens à la date d'acquisition est devenue, selon les IFRS, leur valeur comptable présumée à cette date.

Malgré cette exemption, la société était tenue de déterminer, à la date de transition, si les actifs acquis et les passifs repris répondaient aux critères de comptabilisation de la norme IFRS applicable et si certains actifs acquis ou passifs repris qui n'avaient pas été comptabilisés en vertu des PCGR canadiens devraient l'être en vertu des IFRS. La société a donc appliqué les exigences des IFRS aux actifs acquis et aux passifs repris de la date d'acquisition à la date de transition, ce qui n'a entraîné aucun changement à la valeur comptable du goodwill provenant des regroupements d'entreprises survenus avant la date de transition. De plus, au titre de l'exemption relative aux regroupements d'entreprises, la société a soumis le goodwill à un test de dépréciation à la date de transition et a déterminé que celui-ci n'avait subi aucune perte de valeur à cette date.

IAS 19, Avantages du personnel La société a choisi de comptabiliser, dans les résultats non distribués d'ouverture à la date de transition, la totalité des gains et des pertes actuariels non amortis cumulés, pour tous ses régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi, qui étaient auparavant reportés en vertu des PCGR canadiens.

IAS 23, Coûts d'emprunt La société a choisi de ne pas appliquer les exigences de l'IAS 23 rétrospectivement et éliminera, à la date de transition, la totalité des charges d'intérêts inscrites à l'actif précédemment par la voie d'un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués. La société inscrira à l'actif les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement pour l'inscription à l'actif est postérieure ou égale à la date de transition.

IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation La société a choisi de désigner, à la date de transition, certains placements à court terme auparavant désignés comme partie à une relation de couverture comme étant classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Notes explicatives sur les rapprochements des capitaux propres, du bénéfice net, du résultat global et des postes du bilan

a. Changements de présentation

Immeubles de placement En vertu des IFRS, les biens immobiliers détenus pour en tirer des loyers ou valoriser le capital, ou les deux, doivent être présentés séparément des immobilisations corporelles, à titre d'immeubles de placement. En conséquence, des biens immobiliers totalisant 74 millions de dollars et 75 millions de dollars, déduction faite de la dépréciation, au 1^{er} janvier 2011 et au 3 janvier 2010, respectivement, qui étaient classés dans les immobilisations corporelles et qui répondaient à la définition d'un immeuble de placement, ont été reclassés dans les immeubles de placement au bilan consolidé.

Impôt sur le résultat En vertu des IFRS, les actifs et passifs d'impôt différé doivent être présentés au bilan à titre d'actifs et de passifs non courants. En conséquence, des actifs d'impôt différé courants totalisant 39 millions de dollars et 38 millions de dollars ont été reclassés dans les actifs d'impôt différé non courants au 1^{er} janvier 2011 et au 3 janvier 2010, respectivement. Par suite de l'adoption des IFRS, le terme « impôt futur » a été remplacé par le terme « impôt différé ».

Provisions Selon les IFRS, les provisions à court terme et à long terme doivent être comptabilisées et présentées séparément des fournisseurs et charges à payer et des autres passifs. En conséquence, du total des provisions qui étaient incluses dans les fournisseurs et charges à payer et dans les autres passifs au 1^{er} janvier 2011 et au 3 janvier 2010, une tranche de 62 millions de dollars et de 56 millions de dollars, respectivement, a été reclassée dans les provisions à court terme, et une tranche de 22 millions de dollars et de 23 millions de dollars, respectivement, a été reclassée dans les provisions à long terme.

Participation ne donnant pas le contrôle Selon les IFRS, toute participation ne donnant pas le contrôle doit être comptabilisée comme une composante des capitaux propres, plutôt que comme un passif. Au compte de résultat, la participation ne donnant pas le contrôle sera présentée à titre de répartition du bénéfice net au lieu d'être déduite dans le calcul du bénéfice net.

Tableau consolidé des flux de trésorerie La société a choisi de présenter séparément les intérêts et les dividendes reçus et payés dans le tableau des flux de trésorerie.

b. IFRS 2, Paiement fondé sur des actions

i) Paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie

Avant le 22 février 2011, la société offrait différents mécanismes de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie. En vertu des IFRS et des PCGR canadiens, le passif au titre des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie est évalué initialement à la date d'attribution, puis est réévalué à chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement. Toutefois, en vertu des PCGR canadiens, la société évaluait le passif lié aux attributions fondées sur des actions réglés en trésorerie à la valeur intrinsèque, alors qu'il est évalué à la juste valeur selon les IFRS. En vertu des IFRS, le passif connexe est ajusté en fonction de la juste valeur des paiements non réglés fondés sur des actions réglés en trésorerie.

ii) Attributions prévoyant une acquisition graduelle des droits et annulations par renonciation

En vertu des IFRS, dans le cas des attributions de paiements fondés sur des actions qui comportent des dates multiples pour l'acquisition des droits, chaque tranche de l'attribution doit être évaluée séparément. Aux termes des PCGR canadiens, la valeur de ces attributions était plutôt déterminée pour chaque attribution dans son ensemble. De plus, en vertu des IFRS, l'incidence estimée des annulations par renonciation doit être établie à la date d'attribution et être révisée par la suite si des informations ultérieures indiquent qu'il convient de le faire. En vertu des PCGR canadiens, la société comptabilisait les annulations par renonciation au fur et à mesure qu'elles survenaient.

Par suite des changements décrits ci-dessus, le passif de la société au 1^{er} janvier 2011 et au 3 janvier 2010 et le bénéfice net de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011 selon les IFRS ont augmenté comparativement à ceux comptabilisés selon les PCGR canadiens.

L'effet cumulatif des changements décrits ci-dessus se résume comme suit :

Comptes consolidés de résultat

	52 semaines closes le 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)	
Résultat opérationnel	6 \$
Impôt sur le résultat	3 \$
Bénéfice net	3 \$

Bilans consolidés

	Au 3 janvier 2010	Au 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)		
Actifs d'impôt différé	3 \$	– \$
Fournisseurs et autres passifs	14 \$	25 \$
Autres passifs	(5) \$	(23) \$
Résultats non distribués	(6) \$	(3) \$
Surplus d'apport	– \$	1 \$

c. IAS 16, Immobilisations corporelles

i) Comptabilisation par composantes et décomptabilisation des parties remplacées

En vertu des IFRS, lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composantes individuelles pour lesquelles il convient d'utiliser des méthodes ou des taux d'amortissement différents, chaque composante doit être comptabilisée séparément (la comptabilisation par composantes). De plus, selon les IFRS, lorsqu'une partie individuelle d'une immobilisation corporelle est remplacée, la valeur comptable de la nouvelle partie doit être inscrite à l'actif et la valeur comptable de la partie remplacée doit être décomptabilisée. En vertu des PCGR canadiens, la société n'appliquait pas la méthode de comptabilisation par composantes dans toutes les circonstances où elle est requise par les IFRS, et elle ne décomptabilisait pas la valeur comptable des parties remplacées.

ii) Amortissement des coûts liés au démantèlement des immobilisations et à la remise en état de sites

Aux termes des IFRS, lorsque le coût d'un terrain comprend les coûts de démantèlement et de remise en état, cette portion du coût du terrain est amortie sur la période sur laquelle les avantages économiques seront obtenus. Aux termes des PCGR canadiens, cette portion de coûts n'était pas amortie.

L'effet cumulatif des changements décrits ci-dessus se résume comme suit :

Comptes consolidés de résultat

	52 semaines closes le 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)	
Résultat opérationnel	(18) \$
Impôt sur le résultat	(5) \$
Bénéfice net	(13) \$

Bilans consolidés

	Au 3 janvier 2010	Au 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)		
Immobilisations corporelles	(67) \$	(85) \$
Actifs d'impôt différé	7 \$	12 \$
Passifs d'impôt différé	(2) \$	(2) \$
Résultats non distribués	(58) \$	(71) \$

d. IAS 17, Contrats de location

Les principes énoncés dans l'IAS 17 quant au classement et à la comptabilisation des contrats à titre de contrats de location-financement (appelés « contrats de location-acquisition » en vertu des PCGR canadiens) ou de contrats de location simple sont essentiellement les mêmes que ceux prévus par les PCGR canadiens. Il existe toutefois certaines différences au niveau de l'application des exigences. Les IFRS établissent des indicateurs de l'existence de contrats de location-financement qui n'étaient pas prévus par les PCGR canadiens.

i) Contrats de location de terrains et de bâtiments

Selon les PCGR canadiens et les IFRS, les droits dans un bail lié à l'élément terrain et à l'élément constructions doivent être pris en compte séparément aux fins du classement des contrats de location; toutefois, selon les IFRS, les paiements minimaux au titre de la location doivent être répartis entre les éléments terrain et constructions d'un contrat de location proportionnellement aux justes valeurs relatives des droits dans un bail lié à l'élément terrain et à l'élément constructions. Aux termes des PCGR canadiens, la répartition est plutôt établie en fonction de la juste valeur de l'ensemble des terrains et des constructions.

ii) Transactions de cession-bail

De plus, les IFRS permettent la comptabilisation immédiate des profits et des pertes découlant des transactions de cession-bail qui débouchent sur un contrat de location simple, pourvu que la transaction soit effectuée à la juste valeur. En vertu des PCGR canadiens, les gains et les pertes sont différés et amortis proportionnellement aux paiements de location sur la durée du contrat de location, à moins que l'actif vendu dans le cadre de la transaction de cession-bail n'ait subi une perte de valeur, auquel cas la perte est constatée immédiatement.

De plus, au moment de la mise en œuvre, la société a comptabilisé des actifs et des passifs supplémentaires de 50 millions de dollars et de 61 millions de dollars, respectivement, ce qui a eu une incidence correspondante de 11 millions de dollars sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires, découlant de contrats de location-acquisition négligeables non comptabilisés se rapportant à des périodes précédentes. La société a déterminé que ces montants n'étaient pas importants pour ses états financiers consolidés des périodes intermédiaires ou annuelles antérieures.

L'effet cumulatif des changements décrits ci-dessus se résume comme suit :

Comptes consolidés de résultat

	52 semaines closes le 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)	
Résultat opérationnel	9 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	14 \$
Impôt sur le résultat	(1) \$
Bénéfice net	(4) \$

Bilans consolidés

	Au 3 janvier 2010	Au 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)		
Immobilisations corporelles	109 \$	139 \$
Actifs d'impôt différé	3 \$	4 \$
Fournisseurs et autres passifs	(1) \$	(1) \$
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	5 \$	8 \$
Dette à long terme	143 \$	175 \$
Passifs d'impôt différé	(6) \$	(6) \$
Autres passifs	(2) \$	(2) \$
Résultats non distribués	(27) \$	(31) \$

e. IAS 19, Avantages du personnel

i) Écarts actuariels liés aux régimes à prestations définies

En vertu des IFRS, la société comptabilise les écarts actuariels découlant de ses régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et les présente dans les résultats non distribués. De plus, elle comptabilise les écarts actuariels immédiatement dans le bénéfice net pour ce qui est des autres avantages à long terme. Aux termes des PCGR canadiens, les gains et les pertes actuariels découlant des régimes à prestations définies étaient reportés et amortis selon la méthode du corridor, et les gains et les pertes actuariels liés aux autres avantages du personnel à long terme étaient reportés et amortis sur une période associée aux types d'avantages, qui était généralement de trois ans.

À la date de transition, en conséquence de l'application rétrospective de ces méthodes comptables, la totalité des écarts actuariels non comptabilisés en vertu des PCGR canadiens ont été comptabilisés en déduction du solde d'ouverture des résultats distribués.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies, les écarts actuariels non comptabilisés se situant à l'extérieur du corridor qui avaient été comptabilisés dans le bénéfice net en vertu des PCGR canadiens ont été contrepassés, et la totalité des écarts actuariels survenus au cours de la période ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

En ce qui a trait aux autres avantages à long terme, les gains et les pertes actuariels qui sont survenus au cours de la période et qui étaient reportés en vertu des PCGR canadiens ont été comptabilisés dans le bénéfice net.

De plus, au moment de la mise en œuvre, la société a comptabilisé des actifs et des passifs supplémentaires totalisant 14 millions de dollars et 52 millions de dollars, respectivement, ce qui a eu une incidence correspondante sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires de 38 millions de dollars découlant des ajustements négligeables relatifs à des périodes antérieures. La société a déterminé que ces montants n'étaient pas importants pour ses états financiers consolidés des périodes intermédiaires ou annuelles antérieures.

ii) Coût des services passés au titre des régimes à prestations définies

Aux termes des IFRS, le coût des services passés découlant d'améliorations des prestations est comptabilisé selon un mode linéaire sur la durée restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel ou, si les droits à prestations sont acquis immédiatement, la charge est comptabilisée immédiatement dans le bénéfice net.

Aux termes des PCGR canadiens, la société amortissait les coûts des services passés de façon linéaire sur la durée moyenne résiduelle prévue d'activité des salariés actifs visés par le régime, soit une plus longue période que la période d'acquisition des droits à prestations.

En ce qui concerne le coût des services passés non comptabilisé à la date de transition qui avait trait à des prestations acquises, le montant non comptabilisé a été comptabilisé à titre d'ajustement visant à réduire le solde d'ouverture des résultats non distribués. De plus, l'amortissement du coût des services passés liés aux prestations qui étaient acquises à la date de transition a été contrepassé en vertu des IFRS.

En ce qui concerne le coût des services passés non comptabilisé à la date de transition qui avait trait à des prestations non acquises, un ajustement a été comptabilisé en vue de réduire le montant non comptabilisé qui aurait existé si la méthode IFRS avait toujours été utilisée. De plus, l'amortissement du coût des services passés comptabilisé dans le bénéfice net a été augmenté afin de refléter l'amortissement du montant non comptabilisé sur la plus courte durée que représente la durée d'acquisition des droits à prestations.

iii) Date d'évaluation

Aux termes des PCGR canadiens, la société évaluait ses obligations au titre des prestations définies ainsi que les actifs des régimes connexes au 30 septembre de chaque année. Aux termes des IFRS, la société doit déterminer la valeur actuelle de son obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime avec une régularité suffisante pour que les montants comptabilisés dans ses états financiers ne diffèrent pas de manière significative des montants qui seraient déterminés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Par conséquent, la société a évalué ses obligations au titre des prestations définies et les actifs des régimes connexes à la date de transition et à la date de clôture de la période annuelle comparative.

iv) Attribution de prestations pour soins de santé et soins dentaires postérieures à l'emploi

La société offre des prestations médicales postérieures à l'emploi, y compris des prestations pour soins de santé et pour soins dentaires, aux employés qui remplissent certaines conditions d'admissibilité (être à l'emploi de la société depuis un certain nombre d'années consécutives ou continuer à travailler jusqu'à un certain âge préétabli, par exemple). Aux termes des PCGR canadiens, la société comptabilisait une obligation et une charge au titre des prestations à compter de la date d'embauche et cette obligation ainsi que cette charge étaient comptabilisées selon un mode linéaire jusqu'à ce que les conditions d'admissibilité soient remplies.

En vertu des IFRS, la société comptabilise une obligation et une charge à compter de la date à laquelle les services rendus par le membre du personnel commencent à générer des droits à prestations en vertu du régime, et cette obligation et cette charge sont comptabilisées selon un mode linéaire jusqu'à ce que les conditions d'admissibilité soient remplies. La date à laquelle les services rendus commencent à générer des droits à prestations peut être ultérieure à la date d'embauche, ce qui donne lieu, en vertu des IFRS, à l'affectation de l'obligation à une date plus tardive et à la comptabilisation de l'obligation et de la charge sur une période plus courte. L'obligation au titre des prestations définies au 3 janvier 2010 reflète ce changement et la diminution de l'obligation au titre des prestations définies en résultant a été prise en compte dans les résultats non distribués d'ouverture.

v) Plafonnement de l'actif et comptabilisation d'un passif supplémentaire au titre de l'exigence de financement minimal

La société offre certains régimes à prestations définies par capitalisation pour lesquels la juste valeur des actifs du régime est supérieure à l'obligation au titre des prestations définies. Selon les PCGR canadiens et les IFRS, le montant de l'actif net comptabilisé au titre des prestations définies est limité à la valeur actualisée des avantages économiques futurs que la société s'attend à réaliser, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le plafonnement de l'actif).

La méthode de calcul du plafonnement de l'actif n'est pas la même selon les IFRS et selon les PCGR canadiens et, en règle générale, le plafonnement de l'actif est plus bas selon les IFRS. De plus, en vertu des IFRS, la société comptabilise les variations du plafonnement de l'actif dans les autres éléments du résultat global, tandis qu'elle les comptabilisait dans le bénéfice net en vertu des PCGR canadiens.

En vertu des IFRS, lorsque la société a l'obligation de verser des cotisations futures à des régimes à l'égard de services déjà rendus, elle doit comptabiliser un passif dans la mesure où les cotisations entraîneront une augmentation d'un actif net existant au titre des prestations définies (excédent) ou donneront lieu à un actif net au titre de prestations définies (excédent) pour des exercices futurs, et que l'avantage lié à l'excédent ou à l'excédent futur attendu ne sera pas entièrement disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminution des cotisations futures. En vertu des IFRS, la société comptabilise les variations du passif supplémentaire au titre de l'exigence de financement minimal dans les autres éléments du résultat global. Aucun passif similaire n'est comptabilisé en vertu des PCGR canadiens.

Au 3 janvier 2010, en conséquence des exigences susmentionnées, la société a comptabilisé une correction de valeur et un passif supplémentaire au titre des exigences de capitalisation minimale et a apporté les ajustements correspondants au solde d'ouverture des résultats non distribués.

Pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011, la société a comptabilisé, conformément aux IFRS, une augmentation du compte de correction de valeur qui était comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La société a contrepassé la variation de la valeur qui avait été comptabilisée dans le bénéfice net en vertu des PCGR canadiens, ce qui a donné lieu à une augmentation correspondante du bénéfice net. De plus, au 1^{er} janvier 2011, la société a augmenté le passif supplémentaire au titre de l'exigence de capitalisation minimale et a comptabilisé la variation du passif dans les autres éléments du résultat global.

L'incidence des changements décrits ci-dessus se résume comme suit :

Comptes consolidés de résultat

Augmentation (diminution)	52 semaines closes le 1 ^{er} janvier 2011
Résultat opérationnel	47 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	13 \$
Impôt sur le résultat	9 \$
Bénéfice net	25 \$

États consolidés du résultat global

Augmentation (diminution)	52 semaines closes le 1 ^{er} janvier 2011
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat	(90) \$

Bilans consolidés

Augmentation (diminution)	Au 3 janvier 2010	Au 1 ^{er} janvier 2011
Actifs d'impôt différé	93 \$	113 \$
Autres actifs	(308) \$	(350) \$
Passifs d'impôt différé	(14) \$	(17) \$
Autres passifs	104 \$	150 \$
Résultats non distribués	(305) \$	(370) \$

f. IAS 23, Coûts d'emprunt

La société capitalisait les intérêts comme partie du coût des actifs qualifiés en vertu des PCGR canadiens. La méthode de capitalisation utilisée en vertu des PCGR canadiens n'était toutefois pas la même que celle prescrite par les IFRS.

Tel qu'il est précisé à la rubrique « IFRS 1 – Première application des Normes internationales d'information financière » figurant ci-dessus, la société a choisi d'appliquer les exigences de l'IAS 23 de façon prospective à la date de transition. Par conséquent, elle a décomptabilisé la valeur comptable des intérêts qui avaient été inscrits à l'actif en vertu des PCGR canadiens à l'égard des actifs qualifiés auxquels les exigences de l'IAS 23 n'ont pas été appliquées rétrospectivement. À ce titre, la société a intégré les coûts d'emprunt dans le coût des actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement de l'intégration dans le coût de l'actif coïncidait avec la date de transition ou était postérieure à celle-ci.

L'incidence du changement décrit ci-dessus se résume comme suit :

Comptes consolidés de résultat

	52 semaines closes le 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)	
Résultat opérationnel	1 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	21 \$
Impôt sur le résultat	(3) \$
Bénéfice net	(17) \$

Bilans consolidés

	Au 3 janvier 2010	Au 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)		
Immobilisations corporelles	(239) \$	(259) \$
Actifs d'impôt différé	19 \$	22 \$
Passifs d'impôt différé	(21) \$	(21) \$
Résultats non distribués	(199) \$	(216) \$

g. IAS 27, États financiers consolidés et individuels, et interprétation 12 du Comité permanent d'interprétation, Consolidation – entités ad hoc

Consolidation et déconsolidation En vertu de l'IAS 27 et de la SIC-12, la consolidation est évaluée à l'aide d'un modèle de contrôle qui n'englobe pas la notion d'entité à détenteurs de droits variables. Par conséquent, la société ne sera plus tenue de consolider certains franchisés indépendants et certaines autres entités fournissant des services d'approvisionnement et de distribution qui étaient auparavant consolidés en vertu des PCGR canadiens conformément aux exigences de la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15, *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables (variable interest entities)*. Selon les IFRS, la fiducie de financement indépendante auprès de laquelle les franchisés obtiennent du financement et *Eagle Credit Card Trust*, la fiducie de titrisation indépendante qui finance certaines créances sur cartes de crédit de la Banque PC, doivent faire l'objet d'une consolidation en fonction des indicateurs de contrôle dans la SIC-12. En conséquence, la société a été tenue de réévaluer la contrepartie initiale reçue de chaque franchisé indépendant sous la forme d'un emprunt de façon à exclure l'avantage associé à un rehaussement de crédit accordé par la société à la fiducie de financement indépendante. La consolidation d'*Eagle Credit Card Trust* a eu pour effet de diminuer le bénéfice net de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011. De plus, au moment de la mise en œuvre, la société a comptabilisé des actifs et des passifs supplémentaires totalisant 39 millions de dollars et 117 millions de dollars, respectivement, ce qui a eu une incidence correspondante de 78 millions de dollars sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires découlant des ajustements négligeables relatifs à des périodes antérieures. La société a déterminé que ces montants n'étaient pas importants pour ses états financiers consolidés des périodes intermédiaires ou annuelles antérieures.

L'incidence du changement décrit ci-dessus se résume comme suit :

Comptes consolidés de résultat

	52 semaines closes le 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)	
Résultat opérationnel	45 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	47 \$
Impôt sur le résultat	(5) \$
Bénéfice net	3 \$

Bilans consolidés

	Au 3 janvier 2010	Au 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(45) \$	(75) \$
Placements à court terme	49 \$	19 \$
Créances	91 \$	118 \$
Créances sur cartes de crédit	500 \$	1 100 \$
Stocks	(130) \$	(158) \$
Impôt sur le résultat recouvrable	– \$	6 \$
Charges payées d'avance et autres actifs	9 \$	2 \$
Immobilisations corporelles	(162) \$	(196) \$
Goodwill et immobilisations incorporelles	(3) \$	(3) \$
Actifs d'impôt différé	43 \$	39 \$
Créances liées à des prêts consentis à des franchisés	386 \$	399 \$
Autres actifs	39 \$	94 \$
Dette bancaire	8 \$	7 \$
Fournisseurs et autres passifs	126 \$	114 \$
Impôt sur le résultat à payer	1 \$	– \$
Provisions	2 \$	1 \$
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	(36) \$	461 \$
Dette à long terme	736 \$	810 \$
Autres passifs	10 \$	3 \$
Passifs d'impôt différé	9 \$	17 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	(31) \$	(41) \$
Résultats non distribués	(48) \$	(27) \$

h. IAS 36, Dépréciation d'actifs

Les IFRS exigent que les actifs soient soumis à un test de dépréciation au niveau des UGT, lesquelles correspondent au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes. En vertu des IFRS, la société a établi que les UGT prédominantes correspondent à un magasin individuel. Selon les PCGR canadiens, les actifs à durée d'utilité déterminée étaient regroupés en groupes d'actifs constitués au plus bas niveau de regroupement d'actifs et de passifs pour lequel les flux de trésorerie identifiables étaient dans une large mesure indépendants des flux de trésorerie d'autres actifs et passifs. Par conséquent, aux termes de ce test, lorsque les magasins étaient largement dépendants les uns des autres, ils étaient regroupés par marché primaire.

À la date de transition, la société a passé en revue ses immobilisations corporelles et incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée afin d'établir s'il existait des indices de dépréciation de ces actifs ou des UGT, ou s'il existait des indices suggérant que des pertes de valeur comptabilisées précédemment devaient être reprises. Un test de dépréciation conforme à la méthode IFRS a également été effectué pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011.

Selon la méthode prescrite par les IFRS, une perte de valeur doit être comptabilisée pour une UGT si la valeur recouvrable de l'actif individuel ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. En vertu des IFRS, la valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie actualisés. Aux termes des PCGR canadiens, la société devait procéder à un test de dépréciation en deux étapes, dans le cadre duquel la valeur recouvrable était d'abord évaluée sur une base non actualisée. Si la valeur recouvrable était inférieure à la valeur comptable, alors la perte de valeur était évaluée et comptabilisée en fonction de la juste valeur de l'actif ou du groupe d'actifs.

La méthode qui doit être suivie, en vertu des IFRS, pour déterminer s'il y a lieu de comptabiliser une perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée est décrite à la note 2. L'application des IFRS à la date de transition n'a eu aucune incidence sur la valeur comptable du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée qui avait été établie conformément aux PCGR canadiens.

De plus, les IFRS permettent la reprise d'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures à l'égard d'un autre actif que le goodwill. Une telle reprise de perte de valeur n'est pas permise en vertu des PCGR canadiens.

L'incidence des changements décrits ci-dessus se résume comme suit :

Comptes consolidés de résultat

	52 semaines closes le 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)	
Résultat opérationnel	54 \$
Impôt sur le résultat	13 \$
Bénéfice net	41 \$

Bilans consolidés

	Au 3 janvier 2010	Au 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)		
Actifs détenus en vue de la vente	– \$	(2) \$
Immobilisations corporelles	(240) \$	(184) \$
Immeubles de placement	(15) \$	(15) \$
Actifs d'impôt différé	39 \$	31 \$
Passifs d'impôt différé	(29) \$	(24) \$
Résultats non distribués	(187) \$	(146) \$

i. IAS 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels

i) Modification de la base d'évaluation

Les dispositions de l'IAS 37 concernant la comptabilisation des provisions comportent certaines différences au niveau de la terminologie, des critères de comptabilisation et de la base d'évaluation. En conséquence, en raison d'une modification du taux d'actualisation découlant de l'application des IFRS, un ajustement lié à l'évaluation des passifs relatifs au démantèlement (appelés « obligations liées à la mise hors services d'immobilisations » en vertu des PCGR canadiens) a été apporté à la date de transition.

ii) Contrats déficitaires

Les IFRS requièrent également la comptabilisation de provisions pour les contrats déficitaires, ce que n'exigent pas précisément les PCGR canadiens, sauf pour certains contrats déficitaires découlant de regroupements d'entreprises. Comme c'est le cas selon les PCGR canadiens, les pertes opérationnelles futures ne sont pas comptabilisées comme un passif selon les IFRS puisqu'elles ne résultent pas d'une transaction passée. Cependant, en vertu des IFRS, une provision doit être comptabilisée à l'égard d'un contrat déficitaire si les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat.

Par conséquent, une provision supplémentaire au titre de contrats de location déficitaires a été comptabilisée à l'égard de certains biens loués au 3 janvier 2010. Ce changement a eu pour effet d'accroître le bénéfice net de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011, puisque toutes les charges liées à ces biens qui avaient été comptabilisées conformément aux PCGR canadiens ont été portées à la provision comptabilisée à la date de transition aux IFRS.

L'effet cumulatif des changements décrits ci-dessus se résume comme suit :

Comptes consolidés de résultat

	52 semaines closes le 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)	
Résultat opérationnel	5 \$
Impôt sur le résultat	2 \$
Bénéfice net	3 \$

Bilans consolidés

	Au 3 janvier 2010	Au 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)		
Immobilisations corporelles	1 \$	1 \$
Impôt sur le résultat différé	3 \$	2 \$
Provisions	25 \$	20 \$
Passifs d'impôt différé	(3) \$	(2) \$
Résultats non distribués	(18) \$	(15) \$

j. IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, et IAS 18, *Produits des activités ordinaires*

i) Relations avec les franchisés

Comme la société ne consolidera plus certains franchisés indépendants, elle a dû évaluer la vente de chaque contrat de franchise en vertu de l'IAS 18 à la date de prise d'effet du contrat. À la lumière des directives de l'IAS 18, la société a conclu que chaque contrat de franchise renfermait des composants identifiables séparément, qui devaient être évalués à la juste valeur. Par suite de l'application de ces exigences, la juste valeur de certaines contreparties s'est retrouvée inférieure au montant comptabilisé à l'origine.

La société a comptabilisé et évalué ces actifs et passifs financiers supplémentaires conformément à l'IAS 39, qui requiert l'application rétrospective à la date de prise d'effet de chaque contrat. L'évaluation de la société a permis d'établir l'existence d'événements qui donnaient une indication objective de la baisse des flux de trésorerie associés à certains de ces actifs financiers faisant état d'une dépréciation de leur juste valeur. Par conséquent, au moment de l'adoption des IFRS, la société a comptabilisé une diminution de certains actifs financiers ainsi qu'une diminution correspondante des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

ii) Relations de couverture

Par le passé, les swaps entre monnaies et les swaps de taux d'intérêt étaient désignés comme des relations de couverture des flux de trésorerie en vertu des PCGR canadiens. Comme la méthode d'évaluation de l'efficacité des couvertures utilisée en vertu des PCGR canadiens n'a pas permis d'établir que ces instruments étaient admissibles à la comptabilité de couverture en vertu des IFRS, la société a choisi de cesser d'appliquer la comptabilité de couverture à la date de transition, ce qui a donné lieu à un reclassement transitoire du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués. Les variations subséquentes de la juste valeur seront comptabilisées dans le compte consolidé de résultat. L'abandon de la relation de couverture a eu pour effet de diminuer le résultat net de l'exercice clos le 1^{er} janvier 2011.

iii) Comptabilisation de créances sur cartes de crédit

Les IFRS prévoient des critères différents des PCGR canadiens pour ce qui est de la décomptabilisation des actifs financiers et exigent une évaluation de la mesure dans laquelle une entité conserve les risques et les avantages inhérents à la propriété des actifs financiers transférés, ainsi que le contrôle sur ces actifs. En vertu des PCGR canadiens, la vente de créances sur cartes de crédit à certaines fiducies de titrisation indépendantes administrées par de grandes banques canadiennes répondait aux critères relatifs à la comptabilisation comme une vente définis dans la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-12, *Cessions de créances*. Compte tenu de la nature changeante de ces actifs et du fait que la société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à leur propriété, au sens de l'IAS 39, ces actifs financiers ne sont pas admissibles à la décomptabilisation en vertu des IFRS et, par conséquent, ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

L'effet cumulatif des changements décrits ci-dessus se résume comme suit :

Comptes consolidés de résultat

	52 semaines closes le 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)	
Résultat opérationnel	(56) \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	(15) \$
Impôt sur le résultat	13 \$
Bénéfice net	(54) \$

États consolidés du résultat global

	52 semaines closes le 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)	
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat	11 \$

Bilans consolidés

	Au 3 janvier 2010	Au 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)		
Créances	(94) \$	(96) \$
Créances sur cartes de crédit	1 192 \$	517 \$
Charges payées d'avance et autres actifs	– \$	1 \$
Actifs d'impôt différé	54 \$	43 \$
Créances liées à des prêts consentis à des franchisés	(42) \$	(85) \$
Autres actifs	(151) \$	(154) \$
Fournisseurs et autres passifs	(9) \$	(5) \$
Dette à court terme	1 225 \$	535 \$
Autres passifs	74 \$	70 \$
Résultats non distribués ¹⁾	(315) \$	(369) \$
Cumul des autres éléments du résultat global ¹⁾	(16) \$	(5) \$

1) L'incidence globale sur les capitaux propres se chiffrait à (374 millions de dollars) au 1^{er} janvier 2011 et à (331 millions de dollars) au 3 janvier 2010.

k. Interprétation 13 du Comité d'interprétation des Normes internationales d'information financière, Programmes de fidélisation de la clientèle, (« IFRIC 13 »)

L'IFRIC 13 exige que la juste valeur des programmes de fidélisation soit comptabilisée comme composante de la transaction de vente connexe, de façon à donner lieu au report d'une partie des produits tirés de la transaction de vente initiale dans le cadre de laquelle les points-cadeaux ont été attribués. En vertu des PCGR canadiens, la société comptabilisait dans les charges d'exploitation le coût net du programme. En conséquence, elle a apporté un ajustement visant à reporter une partie des produits tirés des transactions de vente initiales dans le cadre desquelles des points-cadeaux ont été attribués et n'ont pas encore été échangés, en fonction de la juste valeur des points-cadeaux attribués. La société a choisi de répartir la juste valeur des attributions selon la méthode de la juste valeur résiduelle.

L'incidence du changement décrit ci-dessus se résume comme suit :

Comptes consolidés de résultat

	52 semaines closes le 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)	
Produits	(126) \$
Frais de vente et charges générales et administratives	(111) \$
Résultat opérationnel	(15) \$
Impôt sur le résultat	(4) \$
Bénéfice net	(11) \$

Bilans consolidés

	Au 3 janvier 2010	Au 1 ^{er} janvier 2011
Augmentation (diminution)		
Créances	(1) \$	– \$
Actifs d'impôt différé	6 \$	10 \$
Fournisseurs et autres passifs	19 \$	35 \$
Résultats non distribués	(14) \$	(25) \$

Rapprochement des bilans consolidés

Au 3 janvier 2010

Comptes	Solde selon les PCGR canadiens	Reclassements selon les IFRS	Ajustements selon les IFRS	Solde selon les IFRS
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	776 \$	– \$	(45) \$	731 \$
Placements à court terme	614	–	49	663
Créances	774	(403)	(4)	367
Créances sur cartes de crédit	–	403	1 692	2 095
Stocks	2 112	–	(130)	1 982
Impôts futurs	38	(38)	–	–
Charges payées d'avance et autres actifs	92	–	9	101
Actifs détenus en vue de la vente	–	56	–	56
Total des actifs courants	4 406	18	1 571	5 995
Immobilisations corporelles	8 559	(146)	(598)	7 815
Immeubles de placement	–	90	(15)	75
Goodwill et immobilisations incorporelles	1 026	–	(3)	1 023
Impôt sur le résultat différé	–	(12)	270	258
Dépôts de garantie	250	–	–	250
Créances liées à des prêts consentis à des franchisés	–	–	344	344
Autres actifs	750	–	(420)	330
Total des actifs	14 991 \$	(50) \$	1 149 \$	16 090 \$
Passifs				
Passifs courants				
Dette bancaire	2 \$	– \$	8 \$	10 \$
Fournisseurs et autres passifs	3 279	(56)	149	3 372
Provisions	–	56	6	62
Impôt sur le résultat à payer	41	–	1	42
Dette à court terme	–	–	1 225	1 225
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	343	–	(31)	312
Total des passifs courants	3 665	–	1 358	5 023
Provisions	–	23	21	44
Dette à long terme	4 162	–	879	5 041
Impôt sur le résultat différé	143	(50)	(66)	27
Titres de participation	220	–	–	220
Autres passifs	497	(23)	181	655
Participation ne donnant pas le contrôle	31	(31)	–	–
Total des passifs	8 718	(81)	2 373	11 010
Capitaux propres				
Capital social ordinaire	1 308	–	–	1 308
Résultats non distribués	4 948	–	(1 177)	3 771
Surplus d'apport	–	–	–	–
Cumul des autres éléments du résultat global	17	–	(16)	1
Participation ne donnant pas le contrôle	–	31	(31)	–
Total des capitaux propres	6 273	31	(1 224)	5 080
Total des passifs et des capitaux propres	14 991 \$	(50) \$	1 149 \$	16 090 \$

Comptes consolidés de résultat

Comptes	Pour l'exercice clos le 1 ^{er} janvier 2011			
	Solde selon les PCGR canadiens	Reclassements selon les IFRS	Ajustements selon les IFRS	Solde selon les IFRS
Produits	30 997 \$	– \$	(161) \$	30 836 \$
Coût des marchandises vendues	23 393	–	141	23 534
Charges opérationnelles				
Frais de vente et charges générales et administratives	5 680	655	(380)	5 955
Amortissement	655	(655)	–	–
	6 335	–	(380)	5 955
Résultat opérationnel	1 269	–	78	1 347
Charges d'intérêts et autres charges financières	273	–	80	353
Résultat avant impôt sur le résultat et participation ne donnant pas le contrôle	996	–	(2)	994
Impôt sur le résultat	297	–	22	319
Bénéfice net avant la participation ne donnant pas le contrôle	699	–	(24)	675
Participation ne donnant pas le contrôle	18	(18)	–	–
Bénéfice net	681 \$	18 \$	(24) \$	675 \$
Bénéfice net attribuable :				
Aux actionnaires de la société	– \$	– \$	(6) \$	675 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	– \$	18 \$	(18) \$	– \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars)				
De base	2,45 \$	– \$	(0,02) \$	2,43 \$
Dilué	2,44 \$	– \$	(0,06) \$	2,38 \$

États consolidés du résultat global

Comptes	Pour l'exercice clos le 1 ^{er} janvier 2011			
	Solde selon les PCGR canadiens	Reclassements selon les IFRS	Ajustements selon les IFRS	Solde selon les IFRS
Bénéfice net	681 \$	18 \$	(24) \$	675 \$
Autres éléments du résultat global				
(Perte nette) profit net latent(e) sur les actifs financiers disponibles à la vente	(12)	–	12	–
Reclassement dans le bénéfice net de la perte (du profit) sur les actifs financiers disponibles à la vente	13	–	(13)	–
	1	–	(1)	–
Profit net (perte nette) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	1	–	(3)	(2)
Reclassement dans le bénéfice net de la perte (du profit) sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(9)	–	15	6
	(8)	–	12	4
Pertes actuarielles au titre des régimes à prestations définies	–	–	(90)	(90)
Autres éléments du résultat global	(7)	–	(79)	(86)
Résultat global total	674 \$	18 \$	(103) \$	589 \$
Résultat global total attribuable :				
Aux actionnaires de la société	– \$	– \$	(85) \$	589 \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	– \$	18 \$	(18) \$	– \$

Rapprochement des bilans consolidés

Au 1^{er} janvier 2011

Comptes	Solde selon les PCGR canadiens	Reclassements selon les IFRS	Ajustements selon les IFRS	Solde selon les IFRS
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	932 \$	– \$	(75) \$	857 \$
Placements à court terme	735	–	19	754
Créances	724	(380)	22	366
Créances sur cartes de crédit	–	380	1 617	1 997
Stocks	2 114	–	(158)	1 956
Impôts futurs	2	–	6	8
Impôt sur le résultat à payer	39	(39)	–	–
Charges payées d'avance et autres actifs	80	–	3	83
Actifs détenus en vue de la vente	–	73	(2)	71
Total des actifs courants	4 626	34	1 432	6 092
Immobilisations corporelles	9 123	(162)	(584)	8 377
Immeubles de placement	–	89	(15)	74
Goodwill et immobilisations incorporelles	1 029	–	(3)	1 026
Impôt différé	–	(49)	276	227
Dépôts de garantie	354	–	–	354
Créances liées à des prêts consentis à des franchisés	–	–	314	314
Autres actifs	787	–	(410)	377
Total des actifs	15 919 \$	(88) \$	1 010 \$	16 841 \$
Passifs				
Passifs courants				
Dette bancaire	3 \$	– \$	7 \$	10 \$
Fournisseurs et autres passifs	3 416	(62)	168	3 522
Provisions	–	62	–	62
Dette à court terme	–	–	535	535
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	433	–	469	902
Total des passifs courants	3 852	–	1 179	5 031
Provisions	–	22	21	43
Dette à long terme	4 213	–	985	5 198
Impôt sur le résultat différé	178	(88)	(55)	35
Titres de participation	221	–	–	221
Autres passifs	534	(22)	198	710
Participation ne donnant pas le contrôle	41	(41)	–	–
Total des passifs	9 039	(129)	2 328	11 238
Capitaux propres				
Capital social ordinaire	1 475	–	–	1 475
Résultats non distribués	5 395	–	(1 273)	4 122
Surplus d'apport	–	–	1	1
Cumul des autres éléments du résultat global	10	–	(5)	5
Participation ne donnant pas le contrôle	–	41	(41)	–
Total des capitaux propres	6 880	41	(1 318)	5 603
Total des passifs et des capitaux propres	15 919 \$	(88) \$	1 010 \$	16 841 \$

Annexe aux états financiers consolidés audités portant sur le ratio de couverture par le résultat

Le tableau qui suit présente le ratio de couverture par le résultat à jour de la société pour la période de 52 semaines consécutives close le 31 décembre 2011 dans le cadre du prospectus préalable de base simplifié daté du 25 novembre 2010.

Ratio de couverture des passifs financiers par le résultat	3,94 fois
--	-----------

Le ratio de couverture des passifs financiers par le résultat correspond au bénéfice net avant intérêts sur la dette à court terme, intérêts sur la dette à long terme, dividendes sur les titres de participation et impôt sur le résultat, divisé par les intérêts sur la dette à court terme, les intérêts sur la dette à long terme et les dividendes sur les titres de participation, comme il est indiqué dans les notes afférentes aux états financiers consolidés de la société pour la période.

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

	2011 (52 semaines)	2010 (52 semaines)	Selon les PCGR canadiens 2010 ⁴⁾ (52 semaines)	Selon les PCGR canadiens 2009 ⁴⁾ (52 semaines)
Pour les exercices clos les 31 décembre 2011, 1 ^{er} janvier 2011 et 3 janvier 2010 (en millions de dollars, sauf indication contraire)				
Résultats opérationnels consolidés				
Produits	31 250 \$	30 836 \$	30 997 \$	30 735 \$
Résultat opérationnel	1 384	1 347	1 269	1 205
BAIIA ²⁾	2 083	1 975	1 924	1 794
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	327	353	273	269
Bénéfice net	769	675	681	656
Situation financière consolidée				
Fonds de roulement	1 744 \$	1 061 \$	774 \$	741 \$
Immobilisations corporelles	8 725	8 377	9 123	8 559
Goodwill et immobilisations incorporelles	1 029	1 026	1 029	1 026
Total des actifs	17 428	16 841	15 919	14 991
Montant ajusté de la dette ²⁾	4 765	5 064	s. o.	s. o.
Montant ajusté de la dette nette ²⁾	2 642	2 912	s. o.	s. o.
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	6 007	5 603	6 880	6 273
Flux de trésorerie consolidés				
Rentrées nettes liées aux activités opérationnelles	1 814	2 029	1 594	1 945
Dépenses d'investissement	987	1 190	1 280	1 067
Élément consolidé par action ordinaire (en dollars)				
Bénéfice net de base	2,73	2,43	2,45	2,39
Taux de dividende à la clôture de l'exercice	0,84	0,84	0,84	0,84
Valeur comptable	21,35	19,97	24,52	22,71
Cours à la clôture de l'exercice	38,48	40,37	40,37	33,88
Mesures et ratios financiers consolidés				
Croissance (baisse) des produits (en pourcentage)	1,3	0,3 ³⁾	0,9	(0,2)
Marge opérationnelle (en pourcentage)	4,4	4,4	4,1	3,9
Marge du BAIIA ²⁾ (en pourcentage)	6,7	6,4	6,2	5,8
Montant ajusté de la dette ²⁾ sur le BAIIA ²⁾	2,3x	2,6x	s. o.	s. o.
Montant ajusté de la dette ²⁾ sur les capitaux propres ²⁾	0,8:1	0,9:1	s. o.	s. o.
Couverture des intérêts ²⁾	4,2x	3,8x	4,3x	4,2x
Rendement des actifs nets moyens ²⁾ (en pourcentage)	12,0	12,0	12,4	12,0
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (en pourcentage)	13,2	12,6	10,4	10,9
Ratios cours/bénéfice net à la clôture de l'exercice	14,1	16,6	16,5	14,2
Résultats opérationnels du secteur Vente au détail				
Chiffre d'affaires	30 703	30 315	s. o.	s. o.
Marge brute	6 820	6 787	s. o.	s. o.
Résultat opérationnel	1 312	1 239	s. o.	s. o.
Statistiques opérationnelles du secteur Vente au détail				
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables (en pourcentage)	0,9	(0,6)	(0,6)	(1,1)
Marge brute (en pourcentage)	22,2	22,4	s. o.	s. o.
Marge opérationnelle (en pourcentage)	4,3	4,1	s. o.	s. o.
Superficie de vente au détail (en millions de pieds carrés)	51,2	50,7	50,7	50,6
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	37,5	37,3	37,3	38,2
Superficie des magasins détenus par des franchisés (en millions de pieds carrés)	13,7	13,4	13,4	12,4
Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société par pied carré moyen (en dollars)	564	563	563	564
Nombre de magasins détenus par la société	584	576	576	613
Nombre de magasins détenus par des franchisés	462	451	451	416
Terrains détenus par la société (en pourcentage)	72	74	74	72
Terrains détenus par des franchisés (en pourcentage)	46	46	46	48
Résultats opérationnels du secteur Services financiers				
Produits	547	521	s. o.	s. o.
Résultat opérationnel	72	108	s. o.	s. o.
Résultat avant impôt sur le résultat	24	66	s. o.	s. o.
Statistiques et résultats opérationnels du secteur Services financiers				
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit	1 974	1 941	s. o.	s. o.
Créances sur cartes de crédit	2 101	1 997	s. o.	s. o.
Provision liée aux créances sur cartes de crédit	37	34	s. o.	s. o.
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre (en pourcentage)	12,5	13,2	s. o.	s. o.
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre (en pourcentage)	4,2	5,6	s. o.	s. o.

1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 132.

2) Voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 43.

3) Comparativement aux données de 2009 présentées selon les PCGR canadiens.

4) Voir la note 31 pour une explication portant sur la transition des PCGR canadiens aux IFRS.

Glossaire

Terme	Définition	Terme	Définition
BAIIA	Résultat opérationnel avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 43 du rapport de gestion de la société).	Montant ajusté de la dette nette	Montant ajusté de la dette (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 43 du rapport de gestion de la société).
Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cet exercice.
Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, moins l'effet dilutif des attributions d'options sur actions en cours, de certains autres passifs, de contrats à livrer sur actions et des titres de participation en circulation à la clôture de l'exercice.	Nouveau magasin	Magasin nouvellement construit, converti ou ayant subi une expansion de grande envergure.
Chiffre d'affaires des magasins comparables	Vente au détail de magasins situés dans un même emplacement physique et exploités dans ce lieu pendant les deux exercices faisant l'objet d'une comparaison, compte non tenu du chiffre d'affaires de tout magasin ayant subi une conversion ou une expansion de grande envergure au cours de l'exercice.	Rapport annuel	Pour 2011, le rapport annuel se compose d'une revue des activités et d'une revue financière.
Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société, par pied carré moyen	Chiffre d'affaires des magasins détenus par la société à l'exclusion des postes d'essence, divisé par leur superficie moyenne en pieds carrés à la clôture de l'exercice.	Ratio cours/bénéfice net à la clôture de l'exercice	Cours de l'action ordinaire à la clôture de l'exercice, divisé par le bénéfice net de base par action ordinaire pour l'exercice.
Conversion	Un magasin portant une bannière de la société et converti en une autre bannière de la société.	Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Intérêts gagnés sur les créances sur cartes de crédit, divisés par le nombre de jours du trimestre, multipliés par 365 et enfin divisés par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Couverture des intérêts	Résultat opérationnel, divisé par les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, plus les intérêts capitalisés au titre des immobilisations.	Rendement de l'actif net moyen	Résultat opérationnel, divisé par l'actif total moyen, compte non tenu de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des dépôts de garantie et des fournisseurs et autres passifs (voir les Mesures financières non conformes aux PCGR à la page 43 du rapport de gestion de la société).
Dépenses d'investissement	Acquisition d'immobilisations corporelles.	Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires moyens	Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, divisé par le total des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moyens.
Exercice	L'exercice de la société se termine le samedi le plus près du 31 décembre et compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les 5 ou 6 ans. Les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 1 ^{er} janvier 2011 comptaient tous deux 52 semaines.	Rénovation	Dépense d'investissement affectée à un magasin sans qu'il n'y ait modification de sa superficie.
Expansion de grande envergure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est supérieure à 25 % de sa superficie initiale.	Résultat opérationnel	Résultat avant les charges d'intérêts et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
Expansion de faible envergure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est égale ou inférieure à 25 % de sa superficie initiale.	RRD	Régime de réinvestissement des dividendes.
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles par action ordinaire	Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, divisés par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.	Superficie de vente au détail, en pieds carrés	Superficie en pieds carrés destinée à la vente au détail des magasins détenus par la société et des magasins franchisés de la société.
Flux de trésorerie disponibles	Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, moins les acquisitions d'immobilisations corporelles.	Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Total des pertes sur cartes de crédit, divisé par le nombre de jours du trimestre, multiplié par 365 et enfin, divisé par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Fonds de roulement	Total des actifs courants, moins le total des passifs courants.	Taux de dividende par action ordinaire à la clôture de l'exercice	Dividende par action ordinaire déclaré au quatrième trimestre, multiplié par quatre.
Marge brute (en pourcentage)	Chiffre d'affaires, moins le coût des ventes, y compris les pertes de stocks, divisé par le chiffre d'affaires.	Valeur comptable par action ordinaire	Capitaux propres attribuables aux actionnaires, divisés par le nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de l'exercice.
Marge opérationnelle	Résultat opérationnel, divisé par le chiffre d'affaires.	Ventes au détail	Ventes combinées des magasins détenus par la société et des magasins franchisés indépendants de la société.
Marge du BAIIA	BAIIA divisé par le chiffre d'affaires (voir les Mesures non conformes aux PCGR à la page 43 du rapport de gestion de la société).		
Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à la société et utilisées pour ses propres produits et services.		
Montant ajusté de la dette sur le BAIIA	Montant ajusté de la dette, divisé par le BAIIA.		

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw limitée
1 President's Choice Circle
Brampton, Canada
L6Y 5S5
Téléphone : 905-459-2500
Télécopieur : 905-861-2206
Site Web : <http://loblaw.ca>

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto et portent respectivement les symboles « L » et « L.PR.A ».

Actions ordinaires

W. Galen Weston détient, directement ou indirectement, y compris par sa participation majoritaire dans Weston, environ 64 % des actions ordinaires de la société.

À la clôture de l'exercice 2011, 281 385 318 actions ordinaires étaient émises et 100 331 640 actions ordinaires étaient en circulation et négociables sur le marché public.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2011 s'établissait à 325 267.

Actions privilégiées

À la clôture de l'exercice 2011, 9 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang de la société étaient émises et en circulation et négociables sur le marché public.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de deuxième rang de la société négociées chaque jour en 2011 s'établissait à 7 707.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes ainsi que le montant de ces dividendes sont la prérogative du Conseil qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux et des flux de trésorerie de la société ainsi que d'autres facteurs que le Conseil juge pertinents. À long terme, la société vise un ratio de distribution de l'ordre de 20 % à 25 % du bénéfice net de base par action ordinaire, ajusté le cas échéant, pour tenir compte des éléments qui ne reflètent pas les activités courantes, compte tenu de la situation de trésorerie à la clôture de l'exercice, des besoins de trésorerie à venir et des occasions de placement.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2012 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 sept.	1 ^{er} oct.
15 déc.	30 déc.

Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil. Les dates prévues de paiement pour 2012 sont le 31 janvier, le 30 avril, le 31 juillet et le 31 octobre.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société est de 0,958 \$ l'action ordinaire. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes de valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Kim Lee, Vice-présidente, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à investor@loblaw.ca

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
100 University Avenue
Toronto, Canada
M5J 2Y1
Sans frais : 1-800-564-6253
(Canada et États-Unis)
Télécopieur : 416-263-9394
Télécopieur sans frais :
1-888-453-0330
Accès direct à l'échelle internationale :
514-982-7555

Pour faire un changement d'adresse ou éliminer les envois multiples ou pour toute autre question sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et au Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Auditeurs indépendants

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Toronto, Canada

Assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée se tiendra le jeudi 3 mai 2012 à 11 h (HAE) au Palais des congrès du Toronto métropolitain, Édifice Sud, Salle 701, au 222, boulevard Bremner, Toronto (Ontario) Canada

La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après l'émission de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés dans la section destinée aux investisseurs sur le site Web de la société (www.loblaw.ca).



Loblaw

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

LOBLAW.CA

PC.CA

JOEFRESH.COM

PCFINANCE.CA



This report is also available in English.